The logo of the University of Lyon 2, featuring a stylized 'U' shape composed of a grid of dots, positioned in the upper right quadrant of the page.

**UNIVERSITÉ  
LUMIÈRE  
LYON 2**

# Budget Initial 2022

Conseil d'administration du 10 décembre 2021





# Préambule

## Cadrage global

Le Budget initial est, cette année, soumis aux contraintes induites par la stabilisation relative des dépenses de l'établissement, après le cycle de rattrapage que nous avons voulu au cours des années passées. Comme il était indiqué dans le Document d'orientation budgétaire pour 2022 (DOB), les tensions sur la masse salariale deviennent de plus en plus fortes, pour des raisons tenant à la fois au renforcement des équipes ces dernières années, et aux évolutions de niveau ministériel (part croissante des dépenses salariales dans la subvention pour charge de service public).

## Le choix de maintenir la priorité de l'emploi

Le premier rapport social unique (RSU), portant sur l'année 2020, indique ainsi que, de 2017 à 2020, les effectifs globaux de l'établissement sont passés de 1766 personnes (ou 1684 ETP) en 2017 à 1907 personnes (ou 1825 ETP) en 2020, soit une augmentation de plus de 8%. Ce renforcement concerne aussi bien les personnels BIATSS que les personnels enseignants et enseignants-chercheurs, puisque l'on passe de 831 personnels BIATSS en 2017 (et 774 ETP) à 910 en 2020 (et 855 ETP). Coté enseignant.e-chercheur.e, les effectifs globaux (intégrant les contractuel.les, dont ATER et CDU, et les titulaires) passent de 935 en 2017 (et 910 ETP) à 997 (et 970 ETP) en 2020. Clairement insuffisant au regard des besoins, ce renforcement volontariste des effectifs de l'université s'imposait néanmoins, et nous avons su dégager les marges de manœuvre en ce sens, à rebours d'une situation nationale

plutôt négative pour ce qui concerne l'emploi public, notamment dans l'ESR. Sur un plan pédagogique en particulier, le renforcement de certaines filières en tension ou encore du référentiel mis à disposition des équipes était indispensable tout autant que le soutien plus général aux doctorant.es et jeunes chercheur.es (augmentation du nombre d'ATER et de CDU). En ce qui concerne les personnels BIATSS, le volontarisme de cette politique d'emploi aura permis de nombreuses titularisations, une stabilisation des équipes, dont certaines restent toujours soumises à un fort turnover, et une montée en puissance accélérée de l'expertise collective que nécessitaient aussi bien la mise à niveau technique des équipements et services que l'accompagnement de nos usager.es (en matière de santé par exemple).

Ces investissements humains très importants nous auront permis de contrôler du mieux possible, sur les plans humains comme techniques, les effets de la crise sanitaire qui s'étend désormais sur sa deuxième année, grâce à la mobilisation exemplaire des personnels qui ont par là-même prouvé combien les notions de service public et d'intérêt général demeurent vives et au cœur de nos missions.

### Effets sur la masse salariale

Ces choix volontaristes - associés aux effets exogènes et partiellement compensés des évolutions salariales découlant de la loi de programmation de la recherche (réforme des régimes indemnitaires, repyramidage PR-MCF, etc.) - se traduisent par une augmentation importante de la masse salariale que l'on évalue pour 2022 à un total de 129 millions d'Euros, conventions comprises. Si nous ne pouvons malheureusement aller plus loin à ce stade, malgré des besoins toujours criants, le BI 2022 assume de préserver les ressources humaines dans l'établissement et de maintenir aussi haut que possible le niveau de masse salariale, les personnels restant le cœur des besoins des universités, surtout au regard de l'inertie des pouvoirs publics sur cette question. A l'échelle du pays en effet, l'augmentation importante du nombre d'étudiant.es ne s'est pas accompagnée depuis 2008 d'une évolution en conséquence des dotations publiques, ce qui s'est globalement traduit par une dégradation importante des taux d'encadrement et des conditions de travail des équipes<sup>1</sup>, dégradation que nos efforts collectifs ont néanmoins permis d'atténuer quelque peu au niveau local. La stabilisation prévisionnelle des effectifs est, dans ces conditions et comme l'année passée, le point d'articulation de la campagne d'emploi pour 2022, tant en ce qui concerne les personnels BIATSS que les enseignant.es-chercheur.es

---

<sup>1</sup> Voir en particulier le rapport de Julien Gossa et Florent Figon, *L'entrée dans la carrière des enseignants chercheurs*, Conférence des praticiens de l'enseignement supérieur et de la recherche (CPESR), septembre 2021.

## Effets sur les enveloppes en fonctionnement

Dans ces conditions et en lien avec l'approche pluriannuelle dans laquelle nous souhaitons nous engager, comme cela a été indiqué dans le document d'orientation budgétaire pour 2022, la volonté de maintenir aussi haut que possible le niveau de dépenses relatives aux personnels implique, pour tenir ce nouveau BI à l'équilibre, une pression plus forte sur les dépenses en fonctionnement courant, au regard des demandes très soutenues qui émanent des services et composantes. C'est une stratégie que nous assumons là encore. Comme évoqué dans le DOB, la cible en fonctionnement cette année est de 15 M€ autofinancés (c'est-à-dire non couverts par des conventions), assez loin par conséquent des 18 M€ cumulés proposés par les différents services et composantes lors de la préparation des dialogues de gestion. Ce sont ces décalages qui nous amènent à limiter les enveloppes de fonctionnement mises à disposition des services transversaux et des composantes d'enseignement et de recherche.

Cela nous oblige collectivement à revoir certaines de nos ambitions et à décaler dans le temps le rythme de certaines réalisations. La cible de 15 M€ autofinancés en fonctionnement pour l'année 2022 reste cependant un niveau équilibré en pluriannuel. Si elle acte 1 M€ de moins que les dépenses réalisées en 2019, année qui a constitué un pic historique de rattrapage, elle représente néanmoins 3 M€ de plus que les dépenses réalisées en 2018 et maintient ainsi des moyens qui demeurent très conséquents. Ils nous permettront de soutenir un ensemble d'orientations et de priorités sur des axes fondamentaux

## Les orientations et priorités pour 2022

### Le soutien à la transition écologique

Conformément à la feuille de route adoptée en Conseil d'administration en septembre 2021, l'établissement engage à partir de cette année une dynamique forte autour de la transition écologique. Les dépenses et investissements dans ce domaine ne sont pas nouveaux, loin de là, mais il s'agit à la fois de les amplifier et de les donner à voir, en valorisant notamment sur ce plan la transformation de certaines de nos pratiques collectives.

La transition énergétique passe d'abord par un certain nombre de choix en matière de rénovation et de construction des bâtiments. Ainsi, la Ruche, classée E3, sera un bâtiment à haute performance énergétique, pour coût global de 47,8 millions d'euros

dont 9,8 millions devraient être engagés sur 2022. Le projet comprend l'installation de panneaux photovoltaïques, financés par le Plan de relance à hauteur de près de 655 000 euros.

5 autres projets proposés par l'établissement ont par ailleurs été retenus dans le cadre du Plan de relance : le raccordement en 2022 au chauffage urbain qui permettra d'augmenter la part d'énergie renouvelable dans nos dépenses d'énergie globales (pour un coût total d'un peu plus de 2 668 000€), la modernisation de la Gestion technique centralisée (avec le remplacement des automates de régulation) permettant le pilotage des installations de chauffage ventilation et climatisation pour 420 000€, le remplacement des éclairages actuels par des éclairages LED (209 280€), la mise en place de robinets thermostatiques (89 057€) et le remplacement des circulateurs de chauffages par des pompes à variation de vitesse (82 000€).

Une AMO paysagère a en outre entamé le travail pour proposer des aménagements extérieurs sur le campus PDA, visant tout à la fois l'amélioration du cadre de vie sur le campus et sa qualité environnementale. En 2022, un budget de 85 000€ sera consacré à ces aménagements. L'année 2022 verra également le lancement des études relatives à la mise en œuvre d'un marché de tri et de récupération des déchets.

La transition écologique passe aussi par la diminution de l'empreinte carbone de nos activités. Avec les 6 projets du plan de relance, les gains énergétiques/an (en KwhEF) projetés sont de 991 024 KwhEF/an à partir de 2022, 1 776 894 KwhEF/an à partir de 2023 (raccordement au chauffage urbain effectif), 1 967 694 KwhEF/an à horizon 2025 (panneaux photovoltaïques Ruche). La réduction des émissions de gaz à effet de serre est projetée à hauteur de 181 825 KgeqCO<sub>2</sub>/an à partir de 2022, 1 167 892 KgeqCO<sub>2</sub>/an à partir de 2023 (raccordement au chauffage urbain effectif), 1 183 920 KgeqCO<sub>2</sub>/an à horizon 2025 (panneaux photovoltaïques Ruche)

Sans nuire à la qualité de nos activités, il convient enfin de réfléchir dès à présent à l'ajustement des pratiques professionnelles à ce défi, en particulier les multiples déplacements en France, en Europe et au-delà. C'est la raison pour laquelle une partie de la contraction des dépenses en fonctionnement est portée sur la réduction du volume global des déplacements, afin de diminuer l'empreinte carbone tout en mobilisant les appuis techniques que les investissements en matière numérique rendus nécessaires par la crise sanitaire nous ont permis d'acquérir.

## Le soutien à la recherche

Dans le domaine de la recherche, l'établissement maintient un haut niveau de financement de la recherche. Le travail engagé les années antérieures sur les appels à projets et les contrats de recherche sera poursuivi. Il s'agit tout à la fois de mieux accompagner le montage et le suivi des projets nationaux et européens, de faire en sorte que toutes les disciplines puissent se saisir de la nouvelle programmation ANR (si elle s'avère effectivement plus favorable aux ALL), d'ouvrir de nouvelles opportunités de financement de nos activités scientifiques à travers le PIA4. Le nombre de CRCT locaux sera maintenu au niveau établi depuis 2 ans, soit 10 semestres par an au moins.

Dans le domaine de la recherche, les priorités pour les années à venir sont les suivantes :

- Prolonger l'effort entrepris pour accompagner, via la cellule ingénierie de projet, les porteurs de projets dans leurs réponses aux AAP lancés par les grandes agences de financement de la recherche (ANR, Europe, etc.) ;
- Encourager le financement de contrats doctoraux dans les projets déposés afin d'augmenter la proportion des doctorants financés de notre établissement et de limiter les abandons et la durée de thèse
- Mieux anticiper le suivi et la gestion des projets par une meilleure coordination entre l'ensemble des services, avec la DRI notamment ;
- Mieux anticiper les dépenses annuelles et les recrutements sur les contrats de recherche pluriannuels et ce dès la phase d montage des projets pour permettre une gestion plus fluide des contrats et donc une meilleure utilisation des financements reçus.
- Systématiser les prélèvements sur contrats (frais de gestion) pour alimenter un fond partagé visant à améliorer le service aux unités de recherche et aux chercheur.es ;
- Renforcer la politique de science ouverte dans l'ensemble de ses dimensions (dépôt des publications dans HAL, rédaction d'une feuille de route, conception d'un baromètre, etc.) ;
- Engager une démarche visant à renforcer l'équipement numérique des doctorant.es en tant que personnel (pour les doctorant.es CDU en particulier) ou en tant qu'utilisateur.es.

### Focus : le soutien budgétaire à la recherche en 2021

L'Université Lumière Lyon 2 se démarque par son niveau soutenu de production scientifique. C'est, au-delà de la spécificité de son offre de formation, ce qui en fait aujourd'hui un établissement central sur le site et visible nationalement et internationalement. L'établissement consacre de fait une partie très conséquente de ses moyens humains et financiers aux activités de recherche. La direction des affaires budgétaires (DAF) et les autres services concernés ont mené un travail conjoint en vue d'évaluer et d'objectiver la part des moyens consacrés par l'établissement à la recherche en 2021. Ainsi, les dépenses courantes directes sont évaluées à 11 400 000 euros. Cette somme, représentant 7,1% des dépenses totales de l'établissement (conventions comprises) regroupe les crédits cumulés (toutes masses confondues) effectivement positionnés sur les centres financiers relevant de la recherche, soit la Direction de la recherche et des écoles doctorales (DRED), les 32 laboratoires de l'université ainsi que les Fédérations de recherche auxquelles elle contribue.

A ces dépenses directes s'ajoutent les 976 000 euros de dépenses de fonctionnement et d'investissement consacrées au soutien aux activités de recherche par le Service commun de la documentation (SCD pour 531 000 euros au total) et par la Direction de l'immobilier (DIMMO pour 440 000 euros au total de dépenses immobilières sur BDR et PDA). La somme de ces dépenses indirectes représentait 5 % du budget de fonctionnement de l'établissement en 2021.

A ces différents crédits, s'ajoute l'ensemble des personnels affectés aux activités de recherche relevant du centre financier de la DRHAS. La masse salariale cumulée des personnels BIATSS et enseignant.es-chercheur.es (pour la moitié de leur traitement donc) représentait 32 millions d'euros soit 26% des dépenses totales en personnels de l'établissement. Ce montant ne tient pas compte des emplois qui ne sont pas spécifiquement affectés à la recherche (DIMMO, DRHAS, DSI, etc.)

Au global, l'estimation, basse, des dépenses de l'établissement au bénéfice de ses activités de recherche s'élève à 38,375 millions d'euros soit près d'un quart des dépenses totales de l'établissement en 2021.

### Des évolutions structurelles pour la formation

2022 verra la mise en place des formations de la prochaine accréditation, sur la base d'une dépense à niveau constant reposant sur la dotation Etat mais aussi d'un rééquilibrage des heures entre les formations et les composantes pour tenir compte des transformations survenues ces dernières années, en particulier en ce qui concerne les choix et affectations des étudiant.es. L'établissement s'attachera aussi à impulser, en lien avec les projets Hype-13 et Hybrid-IT dont il est partie prenante, des réflexions et initiatives pédagogiques innovantes permettant de renouveler les formes et modalités d'enseignement et d'évaluation.

Les années à venir devront également voir aboutir les réflexions et analyses en cours relatives au cadrage financier et pédagogique des formations en alternance et en apprentissage. L'accompagnement proposé aux équipes qui souhaitent monter des projets de formation en alternance, et qui a permis l'émergence de nouvelles formations en 2020, sera évidemment poursuivi. La mise en place du CFA (Centre de

formation des apprentis) sera aussi un élément décisif dans le développement des formations professionnelles.

Il conviendra encore de faire aboutir le travail engagé pour structurer la formation continue en tenant compte des évolutions réglementaires et de la nécessité de ne pas financer la FC (sauf exception) sur la SCSP, normalement consacrée à la formation initiale. La même logique prévaudra, d'ailleurs, pour les formations déployées à l'international, quelles qu'en soient leurs modalités précises. L'attention particulière portée au coût de ces formations, qui doivent de manière générale s'autofinancer en tenant compte des coûts complets, s'accompagnera cependant d'une réflexion plus large sur leur valorisation et leur développement au sein de l'établissement, dans le cadre de la stratégie en direction de l'ouverture et de la diffusion de nos activités auprès de la société civile, du monde culturel, associatif et économique. Indissociablement, l'établissement s'attachera à renforcer l'hybridation des formations initiales et continues de même que la mutualisation entre des parcours de formation (échange entre des publics différents et des savoirs complémentaires, mobilisation de ressources partagées, économies d'échelle pour les formations à petits effectifs).

### Poursuivre les actions en faveur de la vie étudiante et de l'accompagnement des étudiant.es

L'université a initié et renforcé au cours des dernières années toute une série d'actions en faveur des étudiant.es et de la vie étudiante. Il s'agit bien sûr d'actions menées en direction de toutes et tous pour faire en sorte que la vie sur les campus réponde mieux aux attentes et aux usages des étudiant.es, qu'ils/elles puissent trouver les services dont ils/elles ont besoin sur leur lieu d'études, que des activités leur soient proposées dans les domaines culturel, artistique et sportif... Mais il s'agit aussi de démarches menées à l'égard de celles et ceux qui rencontrent des difficultés notamment médicales, sociales ou administratives. L'université doit continuer à s'attacher à répondre, autant que possible, aux attentes de l'ensemble des étudiant.es et aux besoins des plus fragiles d'entre elles/eux. Il est donc proposé de :

- Poursuivre un programme d'activités diversifiées sur les campus tenant compte cependant des restrictions associées à la crise sanitaire dont les effets risquent de se poursuivre dans le temps ;
- Renforcer l'implication des étudiant.es et associations étudiantes dans la mise en place de nouveaux projets, notamment à travers le renouvellement du budget participatif ;
- Poursuivre la politique d'accompagnement et d'aides sociales pour les étudiant.es, le travail de la cellule de lutte contre les discriminations et VSS ou encore l'accompagnement médical via le SSU dont l'activité aura été renforcée en 2021 dans le contexte de la crise sanitaire. Il s'agira notamment de poursuivre les réflexions en vue de l'implantation du service sur le campus

Berges du Rhône. Un autre enjeu est de soutenir conjointement avec les universités Lyon 1 et Lyon 3 un projet de Service de santé mentale à destination de l'ensemble des étudiant.es du site ;

- Pérenniser la politique d'équipement numérique des étudiant.es, spécifiquement pour les plus précaires ;
- Poursuivre le travail partenarial engagé en 2021 avec les institutions déconcentrées et collectivités locales autour de la précarité étudiant.es notamment en matière de logement et d'aide alimentaire.

### Développer la 3<sup>e</sup> mission de l'université : diffuser, partager et co-construire les savoirs

L'université doit poursuivre ses efforts pour mieux s'inscrire dans son environnement et développer ses partenariats. Il en va du développement de la recherche collaborative, en lien étroit avec les acteurs socio-économiques et institutionnels. Il en va aussi de notre contribution aux projets de formation tout au long de la vie comme de notre capacité à proposer des formations professionnalisantes, en alternance et en apprentissage. Les pôles de spécialité sont un des leviers de cette inscription de l'établissement dans son environnement et dans les enjeux de son temps. Au-delà, il nous faut parvenir dans les prochaines années à :

- Stabiliser et renforcer nos partenariats privilégiés à travers des accords-cadres soutenant des projets partagés ;
- Développer les actions de diffusion et médiation scientifiques, et accompagner leur déploiement par des moyens humains et financiers, par des infrastructures mais aussi par une démarche d'évaluation qualitative de ces actions ;
- Créer un annuaire de la recherche permettant d'identifier rapidement les principales thématiques de recherche de l'ensemble des enseignant.es-chercheur.es et doctorant.es de l'établissement pour faciliter leur sollicitation et leur participation à des projets partenariaux ;
- Mettre en place la réorganisation des activités qui relèvent de la troisième mission de l'Université au sein d'une direction commune pour créer une synergie entre les activités de Formation tout au long de la vie, de recherche participative ou collaborative, de diffusion des savoirs et de médiation scientifique ;
- Envisager dans ce cadre des modalités de financement des actions partenariales qui permettent de mutualiser les recettes au profit d'un fonds de soutien aux services à la société qui ne peuvent pas s'autofinancer mais qui constituent des enjeux sociaux forts dont il revient à l'université de se saisir ;
- Accompagner les réponses aux appels à projets intégrant une dimension « Sciences avec et pour la société », renforcer le travail en réseaux (nationaux et internationaux) sur la 3<sup>e</sup> mission et accroître la visibilité de l'établissement sur ces enjeux.

## Affirmer le positionnement de l'université Lumière Lyon 2

Au-delà des actions récurrentes et communes à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, le budget 2022 sera un outil pour mieux positionner l'université dans son environnement et faire en sorte qu'elle soit plus visible et mieux identifiable. Cette démarche s'inscrit dans le prolongement du projet d'établissement et des actions menées pour permettre à l'université d'inscrire ses actions sur son territoire, au niveau national et à l'échelle internationale.

- Le travail de préfiguration engagé à l'automne 2019 doit permettre de consolider les pôles de spécialité comme réseaux internes à l'établissement, permettant une meilleure interconnaissance et le développement de projets communs entre enseignant.es-chercheur.es de différents laboratoires et composantes, mais aussi comme marqueurs des domaines de compétences et d'expertise de l'établissement auprès des acteurs académiques, notamment de nos partenaires des universités étrangères, et des acteurs socio-économiques.
- Le positionnement académique de l'université passe par des partenariats renforcés avec les établissements du site, par une meilleure coordination avec nos principaux partenaires en SHS, et en particulier avec l'Université Jean Moulin Lyon 3. Il s'agit également de porter avec les établissements du site des projets scientifiques ambitieux, à la frontière des disciplines, associant sciences-santé, ingénierie et SHS, notamment via le PIA4.
- Le positionnement de l'établissement dans le domaine des partenariats internationaux doit rester une priorité de l'université. Il s'agit d'offrir à nos chercheur.es les opportunités scientifiques et les possibilités matérielles de développer leurs travaux avec des chercheur.es et des institutions de recherche du monde entier. Il s'agit aussi de permettre à nos étudiant.es de bénéficier de l'expérience de mobilités internationales, de la richesse de diplômes en partenariat international et d'enseignements assurés à l'université par des professeur.es étranger.es. Une nouvelle stratégie internationale, pluriannuelle et globale est en cours d'élaboration.

## Poursuivre l'amélioration de l'accueil des publics et des conditions d'études et de travail

L'enjeu est de prolonger et consolider l'effort engagé pour l'amélioration des conditions d'accueil des publics, conditions d'études et de travail, et pour favoriser la transition écologique et énergétique des campus. Une grande partie des investissements prévus pour les années à venir s'inscrit dans le Programme pluriannuel d'investissements (PPI) de l'établissement. Comme indiqué précédemment, une attention particulière y sera accordée à l'engagement dans des démarches de développement durable et de transition énergétique. En 2022 et sur les années suivantes, il est prévu de mener à bien les projets suivants :

- Chantier de La Ruche ;
- Poursuite de la transformation du campus PDA, avec les projets logements étudiants (en partenariat avec le CROUS), d'implantation de nouvelles activités sur le campus (en RdC des logements), de remaniement de la « place-agrafe » pour faire la jonction avec le parc de Parilly, d'aménagements extérieurs, de traverses vertes et de corridor écologique ;
- Aménagements post Plan Campus (repositionnement des activités du site d'Ecully sur les quais, etc.) ;
- Poursuite de la rénovation de l'équipement informatique et audiovisuel des salles de cours et amphithéâtres, poursuite du plan pluriannuel d'électrification des amphithéâtres ;
- Élargissement de la politique du poste de travail pour les enseignant.es et enseignant.es-chercheur.es, en vue d'équiper les doctorant.es en contrat et les enseignant.es contractuel.les régulier.es ;
- La période que nous venons de traverser invite à engager une réflexion sur l'évolution de l'équipement des personnels BIATSS dans les années à venir.

### Travailler autrement

Nos manières de travailler évoluent constamment, le lien avec les besoins nouveaux, les outils, les technologies... L'objectif est de poursuivre nos missions en améliorant la qualité du service rendu aux usager.es, de développer nos activités de formation et de recherche mais aussi de le faire en améliorant les conditions de travail, en simplifiant, en allégeant, en accélérant autant que possible les procédures et démarches pour tou.tes. Nous entendons dans ce cadre soutenir des projets qui proposent :

- De lutter contre les discriminations, les violences sexuelles et sexistes et de favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes ;
- De développer la transversalité entre et au sein des services, composantes et laboratoires ;
- De favoriser l'implication des personnels de différentes structures dans la mise en place de projets communs ;
- De mutualiser et de développer des outils et supports utiles à l'ensemble de la communauté, en accompagnant ces évolutions de nouvelles formations accessibles à tou.tes ;
- De favoriser les solidarités au sein de l'établissement et la prise en charge de la précarité des personnels, titulaires comme contractuels, les plus exposés.

**Le décret du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP), a apporté trois grandes évolutions dans l'approche de la situation financière des établissements publics :**

- La mise en œuvre d'une **comptabilité budgétaire distincte de la comptabilité générale** :

Pour rappel, la comptabilité générale enregistre les opérations de dépense seulement lors de la certification du service fait par l'ordonnateur, moment qui constate la naissance d'une dette à l'égard d'un tiers, on parle alors de « droit constaté ». Ce même principe s'applique pour les recettes.

La comptabilité budgétaire est quant à elle impactée en deux temps : d'une part, en amont, dès l'engagement juridique de l'établissement, ce qui se traduit par l'enregistrement d'une **autorisation d'engagement (AE)** et d'autre part, en aval, lors de son règlement au fournisseur, par la constatation d'un **crédit de paiement (CP)**.

De façon prudentielle, l'enregistrement de la recette n'est réalisé que lors de son encaissement effectif, plus précisément lors du rapprochement de cet encaissement avec la facture prise en charge.

- L'**approche pluriannuelle** qui en découle :

Le mode d'enregistrement en comptabilité budgétaire, en séparant dans le temps le fait générateur (AE) de sa réalisation effective (CP), permet un suivi pluriannuel des dépenses. Cela offre une vision plus dynamique de l'exécution budgétaire en autorisant une reprogrammation des crédits en fonction de l'avancement des projets, tandis que jusqu'alors ce suivi ne pouvait s'opérer que par le mécanisme des reports. Cela est particulièrement sensible pour évaluer les effets des contrats pluriannuels ou des opérations de travaux.

- Une **analyse de la soutenabilité** désormais essentiellement basée sur une logique de **trésorerie** :

S'appuyant largement sur les impacts en termes d'encaissement et de décaissement, la comptabilité budgétaire comporte donc une forte dimension trésorerie. Alors que l'appréciation de la situation financière d'un établissement portait jusqu'alors uniquement sur l'analyse d'agrégats comptables en droits constatés (résultat, CAF, variation du FR), l'examen du niveau de trésorerie au regard des engagements vient désormais très largement compléter cette approche.

**Les écarts entre comptabilité budgétaire et comptabilité générale** sont parfaitement logiques et proviennent de quatre natures d'opérations :

- Des opérations ayant donné lieu à encaissement ou décaissement mais dont le fait générateur ne se situe pas sur l'exercice et qui sont de ce fait retraitées en comptabilité générale : charges constatées d'avance ou à payer, produits constatés d'avance ou à recevoir ;
- Des opérations inscrites en comptabilité générale mais non budgétaires car ne donnant pas lieu à mouvement de trésorerie, les dotations aux amortissements et leur corollaire en recette, la quote-part de subvention reprise au résultat, les provisions et reprises sur provisions, certaines annulations de charges ou produits sur exercices antérieurs... ;
- Des opérations budgétaires et comptables ayant des faits générateurs sur des exercices différents : restes à recouvrer sur produits de l'exercice, recouvrements au titre d'exercices antérieurs, factures de l'exercice non soldées au 31 décembre ou paiement de factures de l'exercice précédent ;

- Enfin, les opérations d'investissement qui figurent dans le solde budgétaire mais pas dans le résultat comptable.

Le retraitement de ces opérations permet de passer du résultat comptable au solde budgétaire et inversement.

- **Le BI signifie le Budget Initial.** Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de l'établissement. Approuvé par le Conseil d'administration (CA), le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée.
- **Le BR signifie le Budget Rectificatif.** En cours d'année et en fonction de la réalisation des objectifs de recettes et de la consommation des crédits, l'établissement peut être amené à revoir les prévisions inscrites au budget primitif. Il le fait via un BR. Le BR est voté dans les mêmes formes que le budget initial. Généralement, afin d'avoir une bonne lecture des conventions et du projet pluriannuel d'investissement (PPI), un BR de reprogrammation peut être positionné en fin d'exercice et un BR de report peut avoir lieu, après la réalisation du compte financier de l'année précédente, en début d'exercice.
- **Le CF signifie le Compte Financier.** Document qui retrace l'exécution du budget de l'exercice précédent. Il rend compte du résultat de l'exercice, c'est-à-dire de l'écart entre les recettes et les dépenses, et aboutit au bilan.

Quelques précisions méthodologiques doivent enfin être apportées pour garantir la bonne lisibilité des données présentées :

- Certaines données du présent budget soumis au vote (fonds de roulement, trésorerie, besoin en fonds de roulement) tiennent compte des chiffres votés au compte financier 2018, ajustés des variations adoptées lors du BI 2019. À ce titre, les données du BI 2019 inscrites diffèrent de celles adoptées lors du CA du 14/12/18. Ceci permet une meilleure projection de ces éléments au titre de 2020.

# Sommaire

<b>1.</b>	<b>NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE</b>	<b>16</b>
<b>1.1.</b>	<b>PRINCIPAUX CHIFFRES</b>	<b>16</b>
1.1.1.	<i>En comptabilité budgétaire (encaissements et décaissements)</i>	16
1.1.2.	<i>En droits constatés</i>	17
<b>1.2.</b>	<b>ANALYSE DES DEPENSES</b>	<b>18</b>
1.2.1.	<i>En comptabilité budgétaire (encaissements et décaissements)</i>	21
1.2.2.	<i>En droits constatés</i>	22
<b>1.3.</b>	<b>ANALYSE DES RECETTES</b>	<b>23</b>
1.3.1.	<i>En comptabilité budgétaire (encaissements et décaissements)</i>	23
1.3.2.	<i>En droits constatés</i>	24
<b>2.</b>	<b>ANALYSE FINANCIERE</b>	<b>26</b>
<b>2.1.</b>	<b>INDICATEURS FINANCIERS ET RATIOS</b>	<b>26</b>
2.1.1.	<i>Synthèse des principaux indicateurs</i>	26
	<i>Projection du fonds de roulement (en k€)</i>	27
	<i>Projection de la trésorerie (en k€)</i>	28
2.1.2.	<i>Le résultat net comptable</i>	29
2.1.3.	<i>La capacité d'autofinancement (CAF)</i>	30
2.1.4.	<i>Le fonds de roulement (FdR)</i>	31
2.1.5.	<i>L'autofinancement de l'investissement</i>	31
2.1.6.	<i>La part des ressources propres</i>	32
2.1.7.	<i>Le taux de rigidité des dépenses</i>	33
2.1.8.	<i>L'évolution du solde budgétaire</i>	34
2.1.9.	<i>L'évolution de la trésorerie</i>	35
<b>2.2.</b>	<b>COMPTABILITE BUDGETAIRE (GBCP)</b>	<b>37</b>
2.2.1.	<i>Principaux chiffres</i>	37
2.2.2.	<i>Recettes globalisées et recettes fléchées</i>	38
2.2.3.	<i>Recettes à l'encaissement par origine</i>	39
2.2.4.	<i>Recettes propres de l'établissement</i>	40
2.2.5.	<i>Dépenses en comptabilité budgétaire</i>	42
2.2.6.	<i>Dépenses de fonctionnement par destination</i>	43
2.2.7.	<i>Dépenses d'investissement par destination</i>	45
2.2.8.	<i>Dépenses de personnel, masse salariale et ETPT</i>	46
2.2.8.1.	<i>Dépenses de personnel par destination</i>	46
2.2.8.2.	<i>Masse salariale par catégorie d'emploi</i>	47
2.2.8.3.	<i>Masse salariale par typologie de rémunération</i>	48
2.2.8.4.	<i>Masse salariale par facteur d'évolution</i>	49
2.2.8.5.	<i>Plafond d'emploi et ETPT de la masse salariale</i>	50
<b>2.3.</b>	<b>COMPTABILITE GENERALE (DROITS CONSTATES)</b>	<b>52</b>
2.3.1.	<i>Principaux chiffres du budget initial</i>	52
2.3.2.	<i>Recettes en droits constatés</i>	53
2.3.3.	<i>Dépenses en droits constatés</i>	54
	<i>Le périmètre du PPI pour le BI 2022</i>	59
	<i>Le plan de relance</i>	60
	<i>Les autres opérations hors PPI inscrites au BI 2022</i>	60
	<i>Autres dépenses d'investissement</i>	61
<b>3.</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>62</b>

# 1. Note de présentation synthétique

## 1.1. Principaux chiffres

Le budget 2022 marque la volonté d'un maintien des dépenses de personnel qui, impactées par la loi de programmation de la recherche, enregistrent une croissance importante. En dépit d'un dynamisme relatif des recettes propres d'activité, l'équilibre général du budget initial 2022 a requis une maîtrise forte de la dépense de fonctionnement, dont la légère croissance est avant tout portée par les conventions.

### 1.1.1. En comptabilité budgétaire (encaissements et décaissements)

tableau 2	CF 2019	exécution	évolution	CF 2020	exécution	évolution	BI 2021	BR1 2021	évolution	évolution	BI 2022	évolution	évolution
		2019	CF19-CF20		2020	CF20-BI21			BR1 21-BI 21	BR1 21-CF 20		BI 22-BI 21	BI 22-BR1 21
Autorisations d'engagement (AE)	150 035 724 €	93%	-2%	146 483 143 €	77%	28%	187 855 629 €	162 278 667 €	-14%	11%	192 152 097 €	2%	18%
Crédits de paiement (CP)	150 130 406 €	98%	-2%	146 436 973 €	90%	10%	160 443 148 €	154 205 080 €	-4%	5%	172 967 549 €	8%	12%
Reste à payer (AE-CP)	-94 682 €	-1%	-149%	46 170 €	0%		27 412 481 €	8 073 587 €	-71%		19 184 548 €	-30%	138%
Encaissements (RE)	142 482 405 €	96%	-1%	141 333 428 €	95%	18%	166 365 382 €	150 186 408 €	-10%	6%	171 781 646 €	3%	14%
Solde budgétaire (encaissements - CP)	-7 648 001 €	139%	-33%	-5 103 546 €	39%	-216%	5 922 234 €	-4 018 672 €	-168%	-21%	-1 185 903 €	-120%	-70%

NB : les taux d'exécution des tableaux présentés dans ce rapport sont calculés au regard du budget initial (BI)

Le solde budgétaire pour 2022, qui s'établit à - 1,2 M€ (5,9 M€ au BI 2021), s'explique par un montant de crédits de paiement (CP) de 172,9 M€ (+ 12,5 M€ par rapport au BI 2021 soit + 8 %) et une prévision d'encaissements de 171,8 M€ (+ 15,3 M€ par rapport au BI 2021 soit + 3 %).

Les autorisations d'engagement (AE) s'élèvent à 192,2 M€ (+ 2 % par rapport au BI 2021 ; + 31,1 % par rapport au CF 2020).

Ces hausses en AE et CP sont liées aux opérations relatives au projet La Ruche (anciennement Learning Centre) sur le campus Porte des Alpes.

La variation de la trésorerie est estimée à - 1,2 M€. Le niveau final de trésorerie est estimé à 37,6 M€ (90 jours de fonctionnement, contre 97 en BI 2021 et 113 en compte financier 2020). Cet ajustement de la trésorerie vers un niveau plus proche de la préconisation ministérielle (30 jours environ) est lié mécaniquement au lancement de grands chantiers du plan pluriannuel d'investissement (PPI).

## 1.1.2. En droits constatés

L'analyse en droits constatés intègre des notions absentes de la comptabilité budgétaire. Elle permet notamment d'analyser l'évolution du résultat de l'établissement.

tableau 6	CF 2019	exécution	évolution	CF 2020	exécution	évolution	BI 2021	BR1 2021	évolution	évolution	BI 2022	évolution
		2019	CF 19-CF 20		2020	CF 20-BI 21			BR1 21-BI 21	BR1 21-CF 20		BI 22 - BI 21
Dépenses	156 577 064 €	97,6%	-0,5%	155 813 131 €	92,0%	7,9%	168 162 635 €	162 558 810 €	-3,3%	4,3%	181 714 441 €	8,1%
Recettes	150 735 232 €	99,4%	-1,6%	148 292 702 €	97,2%	14,5%	169 845 932 €	156 191 460 €	-8,0%	5,3%	177 983 482 €	4,8%
Résultat	1 778 505 €	263,2%	-2,3%	1 737 318 €	32727,6%	-140,5%	- 703 086 €	1 356 550 €	-292,9%	-21,9%	1 176 148 €	-267,3%
CAF	5 394 929 €	135,0%	1,9%	5 499 794 €	146,2%	-35,7%	3 535 851 €	4 956 042 €	40,2%	-9,9%	5 410 075 €	53,0%
FDR	41 087 525 €	108,7%	-9,1%	37 329 572 €	132,7%	-8,8%	34 052 101 €	34 561 714 €	1,5%	-7,4%	35 064 682 €	3,0%
FDR (jours)	109	110,9%	-9,2%	99	136,8%	-13,3%	85	88	2,6%	-11,0%	84	-1,4%

(\*) Dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement

Le BI 2022 s'établit en droits constatés à 181,7 M€ de dépenses (+ 13,6 M€ soit + 8,1 % par rapport au BI 2021). Cette variation s'explique par :

- Une légère augmentation des **dépenses de fonctionnement** (« charges de fonctionnement ») dont l'augmentation est contenue à + 5,4 % (+ 1,6 M€) malgré la reprogrammation de crédits au titre de conventions 2021 non exécutées en raison de la crise sanitaire. Cette augmentation atteint + 16,1 % comparativement au compte financier 2020, en prévision d'un retour à des conditions d'activité plus conformes aux années antérieures ;

- Une augmentation des **dépenses de personnel** (« charges de personnel ») de 5,5 % (+ 6,7 M€) par rapport au BI 2021, qui atteint + 7,6 % (+ 9,1 M€) par rapport au compte financier 2020. Cette hausse résulte principalement des effets projetés de la loi de programmation de la recherche ;

- Une augmentation des **dépenses d'investissement** (« emplois ») de 30,5 % (+ 5,2 M€ par rapport au BI 2021). Cette évolution s'explique par le phasage des grandes opérations d'investissement (notamment La Ruche, anciennement Learning Centre). Rapportée au compte financier 2020, ces dépenses sont en augmentation de 126 % (+ 12,4 M€).

**Les recettes s'élèvent à 177,9 M€ (+ 8,1 M€, soit + 4,8 % par rapport au BI 2021) :**

- 160,6 M€ pour les **recettes de fonctionnement** (« produits ») ;

- 17,3 M€ pour les **recettes d'investissement** (« ressources »), ce qui se traduit par un apport au fonds de roulement de 503 k€. Toutefois, l'établissement a besoin de mobiliser sa trésorerie en 2022 pour réaliser les opérations les plus importantes (pour 1,2 M€).

Le niveau de fonds de roulement est en diminution de 1 jour de fonctionnement par rapport au niveau voté en BI 2021. Il reste à un très bon niveau à 84 jours, plus du double du niveau prudentiel fixé à 30 jours.

## 1.2. Analyse des dépenses

Le budget sera voté en AE différentes de CP, de façon à tenir compte de la logique des restes à payer et des renouvellements de marchés pluriannuels.

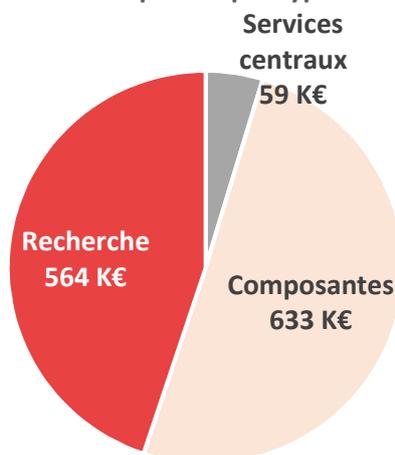
Il est important de signaler à titre liminaire que l'exercice budgétaire 2022 est toujours impacté par des reprogrammations de dépenses et de recettes au titre des conventions dans le BI 2021, qui sont toutefois d'un montant moindre que pour le BI 2021.

Les reprogrammations correspondent à l'inscription d'enveloppes permettant de réaliser des dépenses ou de recouvrer des recettes sur convention qui étaient attendues au titre d'années antérieures. S'il est habituel d'inscrire au budget initial des enveloppes de reprogrammation, la crise sanitaire liée au COVID-19 a nécessité l'inscription de sommes plus importantes que les années précédentes.

Ainsi le total des reprogrammations à inscrire en dépenses au budget initial 2022 (hors investissement fléché type La Ruche) s'élève-t-il à 1,2 M€ (contre 3,5 M€ au BI 2021, soit un niveau proche des 1,3 M€ inscrits au BI 2020). Les reprogrammations concernent par ailleurs 2,1 M€ de recettes, comme pour le BI 2021.

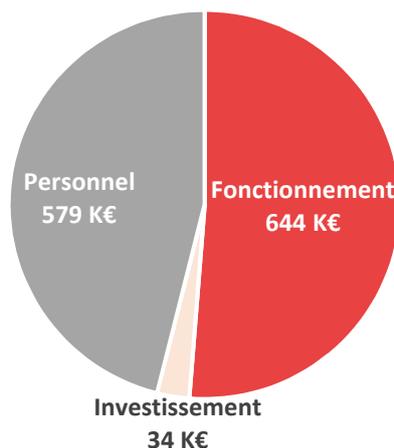
Ainsi, le jeu croisé des reprogrammations conduit à inscrire 0,8 M€ de recettes de plus que les dépenses. D'autres reprogrammations sont toutefois susceptibles d'intervenir avant la fin de l'année 2021.

Reprogrammations des dépenses par type de centres financiers



Le montant total de la dépense reprogrammée s'élève à 1,2 M€. Les reprogrammations sont principalement le fait des composantes (50,4 % des reprogrammations) puis de la recherche (44,9 %) et dans une moindre mesure, des services centraux (conventions internationales portées par la DRI pour 4,7 %).

#### Reprogrammation des dépenses par masse

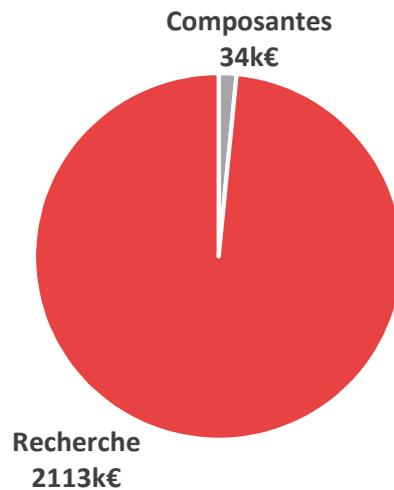


Les reprogrammations concernent en majorité le fonctionnement (51,3 %) et correspondent assez largement à des commandes qui n'ont pu être réalisées en raison de la crise sanitaire. Les reprogrammations de masse salariale représentent 46,1% du total et procèdent essentiellement de recrutements n'ayant pu intervenir en raison du contexte. Les crédits reprogrammés en investissements ne représentent quant à eux que 2,7% du total, en raison principalement de la structure des conventions de recherche et de formation, qui incluent assez peu de dépenses d'investissement.

On notera enfin que les enveloppes reprogrammées (CP) représentent, comparativement au BI 2022 :

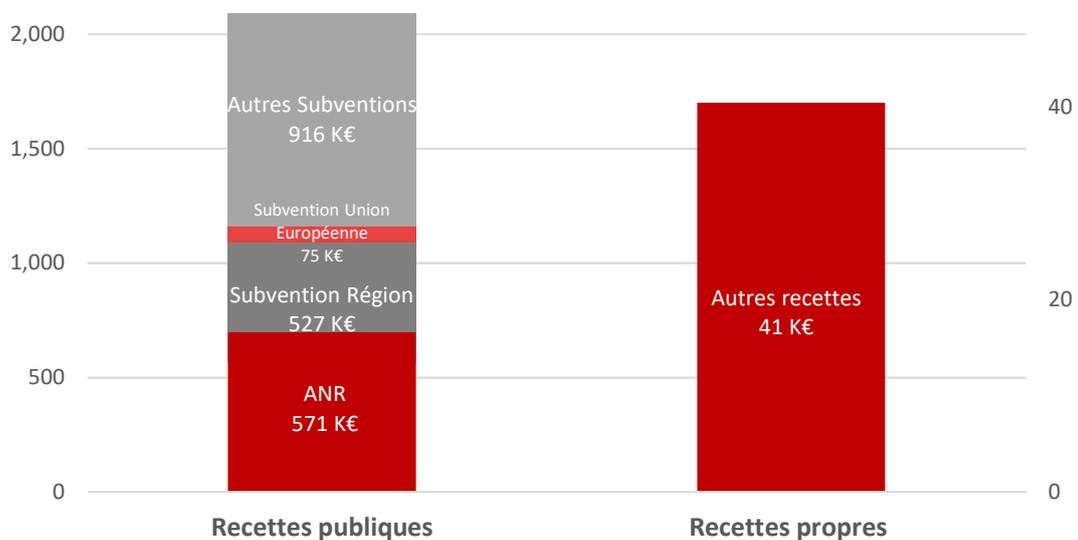
- 3,1 % du total des crédits ouverts en fonctionnement ;
- 0,1 % du total des crédits ouverts en d'investissement ;
- 0,4 % du total des crédits ouverts en masse salariale.

### Reprogrammation des recettes par type de centres financiers ( k€)



La quasi-totalité de la recette provient du champ recherche (98,4 %), puis des composantes (1,6 %).

### Reprogrammation des recettes par fonds



Les reprogrammations en recettes relèvent presque exclusivement des recettes publiques (97%) pour un total de 2 146 k€ dont près de la moitié au titre de autres subventions. Les recettes propres ne représentent que 3% des recettes reprogrammées et totalisent 41 k€. Elles sont formées d'autres subventions et de contrats et prestations de recherche hors ANR.

## 1.2.1. En comptabilité budgétaire (encaissements et décaissements)

### Autorisations d'engagements

tableau 2 (AE)	CF 2019	exécution	évolution	CF 2020	exécution	évolution	BI 2021	BR1 2021	BI 2022	évolution
		2019	CF 19-BI 20		2020	CF 20-BI 21				BI 22 -BI 21
Personnel	117 884 571 €	98,3%	3,0%	120 758 091 €	99,5%	1,8%	122 968 293 €	124 928 981 €	129 730 855 €	5,5%
Fonctionnement	18 879 603 €	85,5%	11,1%	15 646 584 €	74,6%	31,5%	20 569 743 €	19 408 097 €	20 749 235 €	0,9%
Investissement	13 271 550 €	68,6%	270,0%	10 078 468 €	20,5%	339,7%	44 317 593 €	17 941 589 €	41 672 007 €	-6,0%
<b>TOTAL</b>	<b>150 035 724 €</b>	<b>93,0%</b>	<b>27,6%</b>	<b>146 483 143 €</b>	<b>76,5%</b>	<b>28,2%</b>	<b>187 855 629 €</b>	<b>162 278 667 €</b>	<b>192 152 097 €</b>	<b>2,3%</b>

Le niveau global des autorisations d'engagement est en augmentation de 2,3 % par rapport au BI 2021 et en augmentation de 31,2 % par rapport au CF 2020. Dans le détail :

- Les crédits de personnel augmentent de 5,5 % par rapport au BI 2021 et de 7,4 % par rapport au CF 2020 ;
- Les crédits de fonctionnement augmentent de 0,9 % par rapport au BI 2021 et de 32,6 % comparativement au CF 2020 ;
- Les crédits d'investissement diminuent de 6 % par rapport au BI 2021 mais augmentent de 413 % par rapport au CF 2020.

### Crédits de paiement

tableau 2 (CP)	CF 2019	exécution	évolution	CF 2020	exécution	évolution	BI 2021	BR1 2021	BI 2022	évolution
		2019	CF 19-CF 20		2020	CF 20-BI 21				BI 22 -BI 21
Personnel	117 873 671 €	98,3%	2,4%	120 758 971 €	99,5%	1,8%	122 968 293 €	124 928 981 €	129 730 855 €	5,5%
Fonctionnement	19 067 468 €	99,9%	-17,4%	15 753 919 €	82,1%	29,9%	20 467 312 €	17 723 702 €	20 762 096 €	1,4%
Investissement	13 189 268 €	90,9%	-24,8%	9 924 084 €	46,3%	71,4%	17 007 543 €	11 552 397 €	22 474 598 €	32,1%
<b>TOTAL</b>	<b>150 130 407 €</b>	<b>97,8%</b>	<b>-2,5%</b>	<b>146 436 973 €</b>	<b>90,4%</b>	<b>9,6%</b>	<b>160 443 148 €</b>	<b>154 205 080 €</b>	<b>172 967 549 €</b>	<b>7,8%</b>

Le niveau global des crédits de paiement est en augmentation de 7,8 % par rapport au BI 2021 et en augmentation de 18,1 % par rapport au CF 2020. Dans le détail de chaque masse :

- Les crédits de personnel augmentent de 5,5 % par rapport au BI 2021 et de 7,4 % par rapport au CF 2020 ;
- Les crédits de fonctionnement augmentent de 1,4 % par rapport au BI 2021 et de 31,8 % par rapport au CF 2020 ;
- Les crédits d'investissement augmentent de 32,1 % par rapport au BI 2021 et de 226 % par rapport au CF 2020.

On notera par ailleurs que le budget initial pour l'année 2022 est proposé au vote du conseil d'administration en **AE différentes de CP** (comme il avait été procédé en 2021). Le tableau ci-dessous présente les écarts par masses.

Différence AE-CP	CF 2019	exécution	évolution	CF 2020	exécution	évolution	BI 2021	BR1 2021	BI 2022	évolution
		2019	CF 19-BI 20		2020	CF 20-BI 21				BI 22 -BI 21
Personnel	10 900 €		-100%	-879 €		-100%	0 €	0 €	0 €	
Fonctionnement	-187 865 €	-6,3%	-1050%	-107 335 €	-6,01%	-195%	102 431 €	1 684 395 €	-12 861 €	-113%
Investissement	82 282 €	1,7%		154 384 €	0,56%		27 310 050 €	6 389 192 €	19 197 409 €	-30%
<b>TOTAL</b>	<b>-94 683 €</b>	<b>-1,2%</b>		<b>46 170 €</b>	<b>0,16%</b>		<b>27 412 481 €</b>	<b>8 073 587 €</b>	<b>19 184 548 €</b>	<b>-30%</b>

S'il est habituel de budgéter les dépenses de personnel en AE = CP (les autorisations d'engagement étant presque systématiquement consommées simultanément de la consommation des crédits de paiement en la matière), il n'en va pas de même pour le fonctionnement ou l'investissement.

Ces deux masses sont, en effet, susceptibles de concerner des projets d'achats (marchés, opérations immobilières...) se déroulant sur plusieurs années. Une part plus importante d'autorisations d'engagement peut alors être engagée en année de lancement et ne générer des dépenses - couvertes par des crédits de paiement - qu'au cours de la ou des années suivantes.

Pour ce qui concerne l'année 2022, la différence notable concerne l'investissement, avec près de 19,2 M€ d'écart entre AE et CP. Cela correspond au lancement des principales opérations nécessaires à la réalisation du projet de Learning Center sur le campus de Porte des Alpes. L'écart moindre constaté par rapport au BI 2021 (27 M€) est lié à un lissage plus important de l'exécution des CP dans le temps.

### 1.2.2. En droits constatés

Les principales différences entre le format budgétaire (comptabilité de « caisse ») et les droits constatés sont les dépenses non budgétaires : les dotations aux amortissements, dépréciations et provisions en fonctionnement (9,7 M€).

Par ailleurs, les dépenses liées au compte 633 (impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations à divers organismes au titre du versement de transport et d'allocations logement), inscrites en masse de personnel (CP) en comptabilité budgétaire, sont depuis le BR2 2018 inscrites en charges de fonctionnement (droits constatés) en comptabilité générale (1,6 M€).

tableau 6	CF 2019	exécution	évolution	CF 2020	exécution	évolution	BI 2021	BR1 2021	évolution	évolution	BI 2022	évolution
		2019	CF 19-CF 20		2020	CF20-BI 21			BR1 21-BI 21	BR1 21-CF 20		BI 22 -BI 21
Personnel	116 490 927 €	98,3%	2,2%	119 059 461 €	99,3%	2,0%	121 468 080 €	123 463 473 €	1,6%	3,7%	128 209 017 €	5,5%
Fonctionnement	27 149 416 €	98,9%	-0,7%	26 954 743 €	96,4%	10,1%	29 687 012 €	27 682 776 €	-6,8%	2,7%	31 302 870 €	5,4%
Investissement	12 936 722 €	89,2%	-24,3%	9 798 927 €	45,7%	73,6%	17 007 543 €	11 412 561 €	-32,9%	16,5%	22 202 554 €	30,5%
<b>TOTAL</b>	<b>156 577 064 €</b>	<b>97,6%</b>	<b>-0,5%</b>	<b>155 813 131 €</b>	<b>92,0%</b>	<b>7,9%</b>	<b>168 162 635 €</b>	<b>162 558 810 €</b>	<b>-3,3%</b>	<b>4,3%</b>	<b>181 714 441 €</b>	<b>8,1%</b>

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 31,3 M€, soit une augmentation de 1,6 M€ par rapport au BI 2021 (+ 5,4 %).

Les dépenses d'investissement (ou « emplois ») s'élèvent à 22,2 M€ soit une augmentation de 5,2 M€ par rapport au BI 2021.

Les charges de personnel s'élèvent à 128,2 M€ (+ 5,5 %, soit + 6,6 M€ comparativement au BI 2021).

Par ailleurs, les dépenses décaissables augmentent de 6,3 M€ (+ 4,4 %) en un an.

### 1.3. Analyse des recettes

La hausse des recettes globalisées inscrites au BI 2022 est sensible et procède tout à la fois d'une augmentation de la SCSP visant à couvrir une partie de la mise en œuvre de la loi de programmation de la recherche, des reprogrammations de conventions et de l'application de droits différenciés pour les étudiants étrangers. Les recettes fléchées demeurent à un niveau élevé pour accompagner la réalisation des projets du plan pluriannuel d'investissement mais correspondent au report d'une partie de celles initialement prévues au BI 2021 et non réalisées.

#### 1.3.1. En comptabilité budgétaire (encaissements et décaissements)

RE	CF 2019	% exécution	évolution CF 19-CF 20	CF 2020	% exécution	évolution CF 20-BI 21	BI 2021	BR1 2021	BI 2022	évolution BI 22 - BI 21
Recettes globalisées	139 510 748 €	98,7%	0,6%	140 333 173 €	97,8%	4,3%	146 387 156 €	147 603 531 €	154 677 145 €	6%
Recettes fléchées	2 971 657 €	44,7%	-66,3%	1 000 254 €	18,2%	1897,3%	19 978 226 €	2 582 877 €	17 104 501 €	-14%
Total	142 482 405 €	96,3%	-0,8%	141 333 428 €	94,8%	17,7%	166 365 382 €	150 186 408 €	171 781 646 €	3%

Le montant estimé des recettes au titre de 2022 s'élève à 171,8 M€, en hausse de 5,4 M€, soit + 3 % par rapport au BI 2021 et + 121,5 % comparativement au compte financier 2020. Cette hausse par rapport au réalisé 2020 est imputable aussi bien aux recettes globalisées qu'aux recettes fléchées.

La Subvention pour Charges de Service Public (SCSP) à 123,7 M€ représente 72 % des recettes, soit une stabilité par rapport au BI 2021 (71,9 % des recettes) s'expliquant par un poids relativement identique relative des recettes fléchées à 17,1 M€ contre

19,9 M€ au BI 2021. La SCSP représentait par ailleurs 84,8 % des recettes au compte financier 2020 (pour mémoire, les recettes fléchées atteignaient 1 M€).

Les **autres recettes de l'établissement** sont composées des enveloppes suivantes :

- **Autres financements de l'Etat** : 744 k€ (dont 435 k€ de subventions de la DRAC pour le fonctionnement général du CFMI) ;
- **Financements de l'Etat fléchés** : 5,9 M€ dont 3,2 M€ au titre du financement de la Ruche, anciennement Learning Centre et 2,7 M€ au titre du financement des opérations couvertes par le plan de relance ;
- **Autres financements publics** (ANR, Région, UE, ...) : 9,5 M€ ;
- **Autres financements publics fléchés** (Région, UE) : 11,1 M€ dont 10,9 M€ pour le financement Région de la Ruche, anciennement Learning Centre ;
- **Autres recettes propres** (droits d'inscriptions et formation continue, valorisation, taxe d'apprentissage, ...) à 19 M€ correspondant à 12,1 % des recettes encaissables, contre 8,7 % au BI 2021. Cette hausse sensible provient à la fois de la mise en œuvre contrainte et partielle à la rentrée universitaire de droits différenciés pour les étudiants étrangers ainsi que de la correction d'une mauvaise imputation des recettes d'apprentissage provenant de Formasup, (auparavant inscrites en « subventions publiques ») ;
- **Fiscalité affectée** : droits d'inscription et contribution à la vie étudiante et de campus -CVEC- à hauteur de 1,7 M€.

Ainsi, sur les 48,1 M€ d'autres ressources de l'établissement en 2022, **16,9 M€ sont des recettes fléchées d'investissement** de l'Etat et des collectivités. **31,2 M€ sont des ressources propres**, entendues comme l'ensemble des recettes encaissables hors SCSP. Telles que définies par le ministère, elles constituent l'ensemble des recettes générées par les activités de l'université.

### 1.3.2. En droits constatés

Tableau 6	CF 2019	exécution	évolution	CF 2020	exécution	évolution	BI 2021	BR1 2021	BI 2022	évolution
		2019	CF19- CF20		2020	CF20- BI21				BI 22 -BI 21
Recettes de fonctionnement	145 418 847 €	99,2%	1,6%	147 751 522 €	99,9%	1,8%	150 452 006 €	152 502 799 €	160 688 035 €	6,8%
Recettes d'investissement	2 532 132 €	50,6%	-78,6%	541 180 €	11,4%	3483,6%	19 393 926 €	3 688 661 €	17 295 447 €	-10,8%
Autres ressources dont correctifs	2 784 253 €									
<b>TOTAL</b>	<b>150 735 232 €</b>	<b>99,4%</b>	<b>-1,6%</b>	<b>148 292 702 €</b>	<b>97,2%</b>	<b>14,5%</b>	<b>169 845 932 €</b>	<b>156 191 460 €</b>	<b>177 983 482 €</b>	<b>4,8%</b>

Les **recettes 2022 en droits constatés s'élèvent à 177,9 M€** et sont supérieures de 4,8 % à celles inscrites au BI 2021 (+ 20 % comparativement au CF 2020). Cette

augmentation de 8,1 M€ se décompose comme suit : + 10,2 M€ de recettes de fonctionnement et - 2,1 M€ de recettes d'investissement.

Les **recettes de fonctionnement** (« produits ») sont en augmentation de 6,8 % par rapport au BI 2021. Cette évolution provient des ressources propres, tel qu'expliqué plus haut (reprogrammations conventions, hausse SCSP, droits différenciés pour étudiants étrangers...).

Les **recettes d'investissement de 17,3 M€** (correspondant à la notion comptable de « ressources » ; - 2,1 M€ comparativement au BI 2021) sont consacrées au financement du bâtiment La Ruche et des opérations couvertes par le plan de relance.

La différence entre les recettes en droits constatés et les encaissements s'élève à 6,2 M€. Cela correspond, tout d'abord et majoritairement, à la quote-part des subventions d'investissement (neutralisation de l'amortissement) qui ne sont pas des opérations budgétaires et ne sont donc pas retracées dans les encaissements. L'écart restant réside dans le décalage entre les encaissements et les recettes en droits constatés.

## 2. Analyse financière

### 2.1. Indicateurs financiers et ratios

La situation financière de l'établissement demeure solide en 2021, dans la mesure où la trésorerie et le fonds de roulement demeurent à des niveaux confortables.

#### 2.1.1. Synthèse des principaux indicateurs

INDICATEURS GBCP	MESURE	SEUIL DE VIGILANCE SEUIL D'ALERTE	CF 2017	CF 2018	CF 2019	CF 2020	BI 2021	BR1 2021	BI 2022	Moyenne établissements SHS CF 2019
<b>Equilibre financier</b>										
Résultat net comptable (en M€)	comptes classe 7 - comptes classe 6	alerte < 0	5,3	5,3	1,8	1,7	-0,7	1,4	1,2	0,2
Résultat / Produits encaissables (en %)	Résultat / Produits donnant lieu à un encaissement et à une variation de trésorerie	alerte < 0 < vigilance < 2	4,0	3,8	1,3	1,2	-0,5	0,9	0,8	0,2
Capacité d'autofinancement (CAF) (en M€)	produits encaissables - charges décaissables	alerte < 0	8,5	8,8	5,4	5,5	3,5	5,0	5,4	2,1
CAF / Produits encaissables (en %)	CAF / Produits donnant lieu à un encaissement et à une variation de trésorerie	alerte < 0,5 < vigilance < 1	6,3	6,4	3,8	3,9	2,4	3,4	3,5	1,6
<b>Cycle d'exploitation</b>										
Fonds de roulement net global (en M€)	ressources stables - emplois stables	alerte < 0	35,9	43,3	41,1	37,3	34,1	34,6	35,1	14,8
Fonds de roulement en jours de charges décaissables	(FdR / charges décaissables) X 360	alerte < 25 < vigilance < 30	102,9	121,1	108,6	98,5	85,5	87,7	84,3	42,9
Besoin en fonds de roulement (en M€)	Actif circulant – Dettes circulantes		-10,5	-12,1	-5,8	-5,3	-4,7	-4,2	-2,5	-6,8
Trésorerie (en M€)		alerte < 0	46,4	55,4	46,9	42,6	38,7	38,8	37,6	21,6
Trésorerie en jours de charges décaissables	(Trésorerie / Charges décaissables) X 360	alerte < 25 < vigilance < 30	133,1	155,0	123,9	112,5	97,2	98,4	90,4	62,4
<b>Financement de l'activité</b>										
Charges décaissables / Produits encaissables (en %)	(Charges – Charges non décaissables) / Produits encaissables	98 < vigilance < 100 < alerte	93,7	93,6	96,2	96,1	97,6	96,6	96,5	98,4
Taux de rémunération des permanents (en %)	Masse salariale permanents (titulaires + CDI) / Total Masse salariale	83 < vigilance < 85 < alerte	80,5	81,1	80,4	80,1	80,0	80,1	79,3	80,4
Dépenses de personnel / Produits encaissables (en %)	Total masse salariale * / Produits encaissables *comptes 633 exclus	82 < vigilance < 83 < alerte	82,1	81,9	82,2	84,1	82,6	84,1	82,6	82,4
Ressources propres / Produits encaissables (en %)	Ressources propres (produits encaissables hors SCSP) / Produits encaissables	alerte < 13 < vigilance < 15	12,9	13,9	16,1	15,3	18,6	16,9	20,3	15,5
<b>Autofinancement des investissements</b>										
CAF / Acquisitions d'immobilisations (en %)	CAF / Dépenses d'investissement	alerte < 20 < vigilance < 30	111,4	245,1	41,7	56,1	20,8	43,4	24,4	26,4
<b>Indicateurs GBCP</b>										
Solde budgétaire (M€)	encaissements - crédits de paiement		3,9	8,5	-7,6	-5,1	5,9	-4,0	-1,2	2,1

NB: les données du cycle d'exploitation pour le BI 2021 sont actualisées avec les données du CF 2020

La comparaison avec les données moyennes d'autres établissements SHS sera mise à jour au compte financier 2021 en s'appuyant sur les données 2020. Le rapport du compte financier comprendra une analyse comparative des indicateurs sur la base de ces données mises à jour.

## Vision pluriannuelle des indicateurs financiers

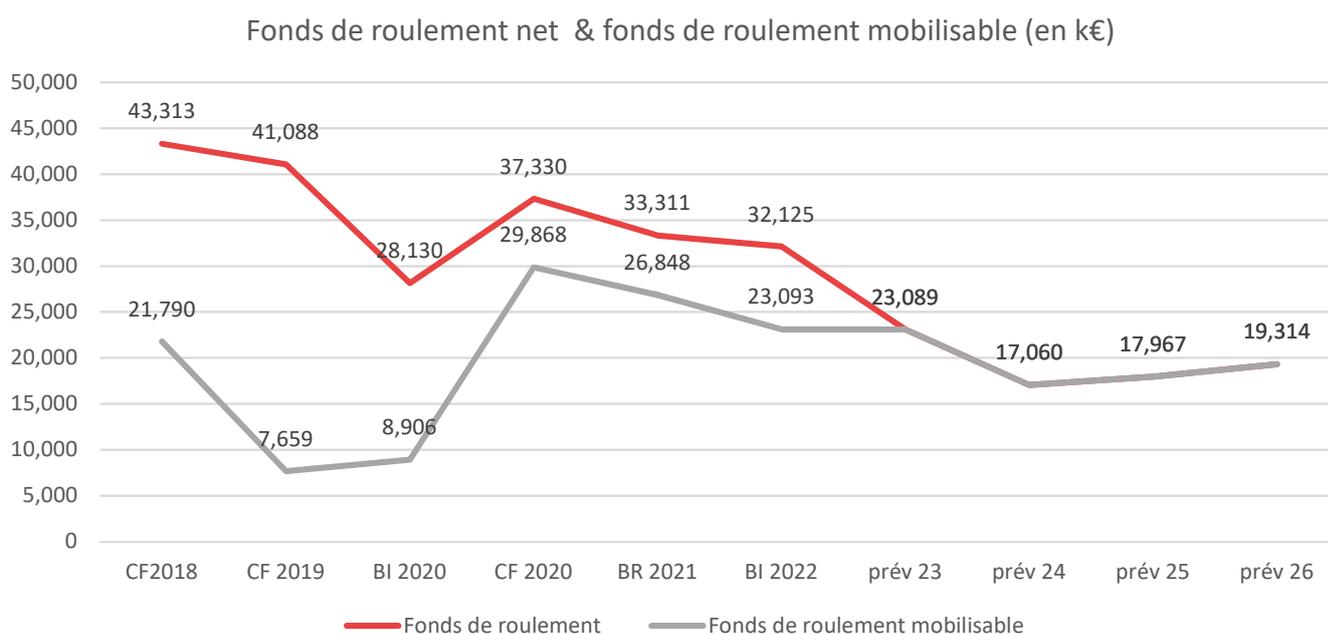
A titre d'éclairage, la projection des indicateurs financiers au-delà de 2022 illustre l'impact du programme pluriannuel d'investissement sur l'établissement (précision méthodologique : au-delà du CF 2020, les données présentées correspondent à des prévisions réalisées par la DAF et l'Agence comptable).

NB : les projections présentées relèvent d'hypothèses réalisées par la direction des affaires financières. Pour y parvenir, des efforts devront être réalisés.

Les paramètres principaux retenus pour cette projection à 2026 sont les suivants :

- Progression annuelle moyenne des recettes propres d'activité de 1,23% ;
- Stabilité de la subvention pour charge de service public ;
- Stabilité en valeur et en volume des dépenses de fonctionnement et de personnel (montant total annuel d'environ 150 M€) ;
- Cadencement des encaissements/décaissements du PPI tel qu'exposé en tableau 9 (fin des projets en 2024, pas de chantier en 2025/2026).

## Projection du fonds de roulement (en k€)



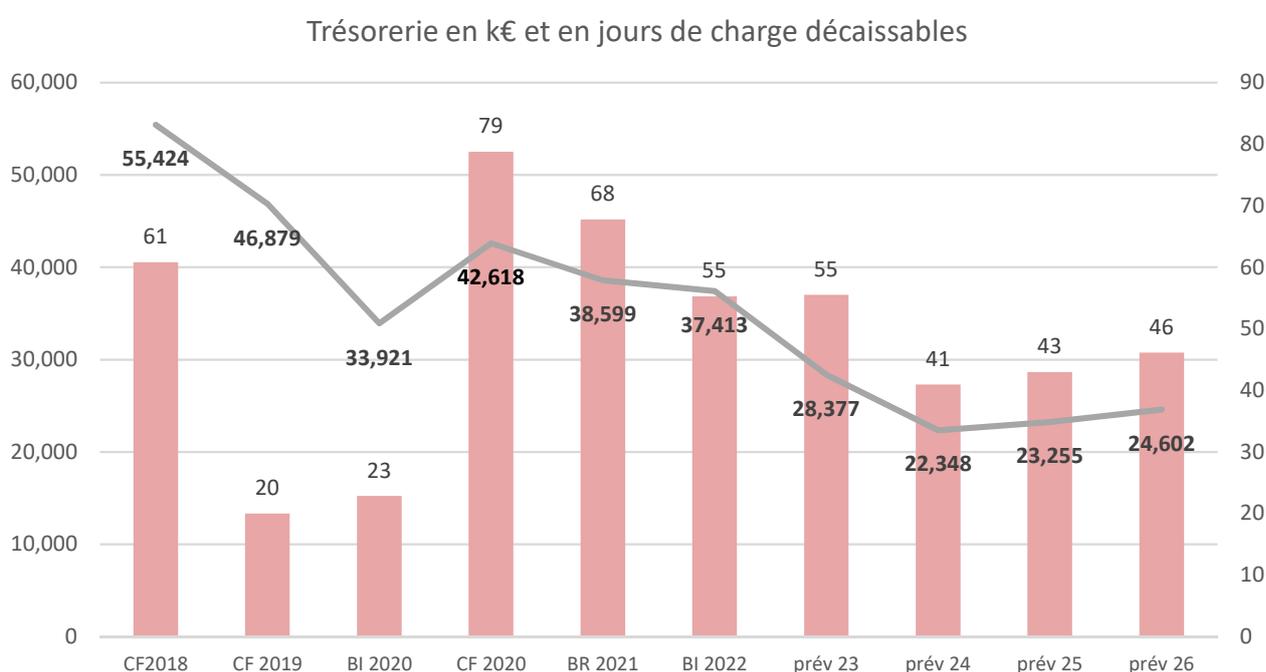
Le **fonds de roulement net global** est fortement sollicité par les opérations du PPI, qui induisent deux types d'effets :

- Mobilisation de fonds propres de l'établissement pour les dépenses autofinancées ;
- Décalage entre encaissements et décaissements pour une même opération.

L'ambition du PPI ainsi que le dynamisme des investissements non patrimoniaux autofinancés (correspondant aux dépenses d'investissement usuelles des services de l'université) expliquent la diminution du fonds de roulement net global sur la période considérée, puis sa progressive reconstitution à partir de 2025, année à partir de laquelle aucun chantier n'est pour l'instant prévu.

Le **fonds de roulement mobilisable** tient compte, pour chaque année, du fonds de roulement net global diminué de la somme des investissements autofinancés à honorer dans les années à venir. La stabilisation du fonds de roulement mobilisable à partir de 2024 s'explique par l'absence de programmation de ses investissements futurs.

### Projection de la trésorerie (en k€)



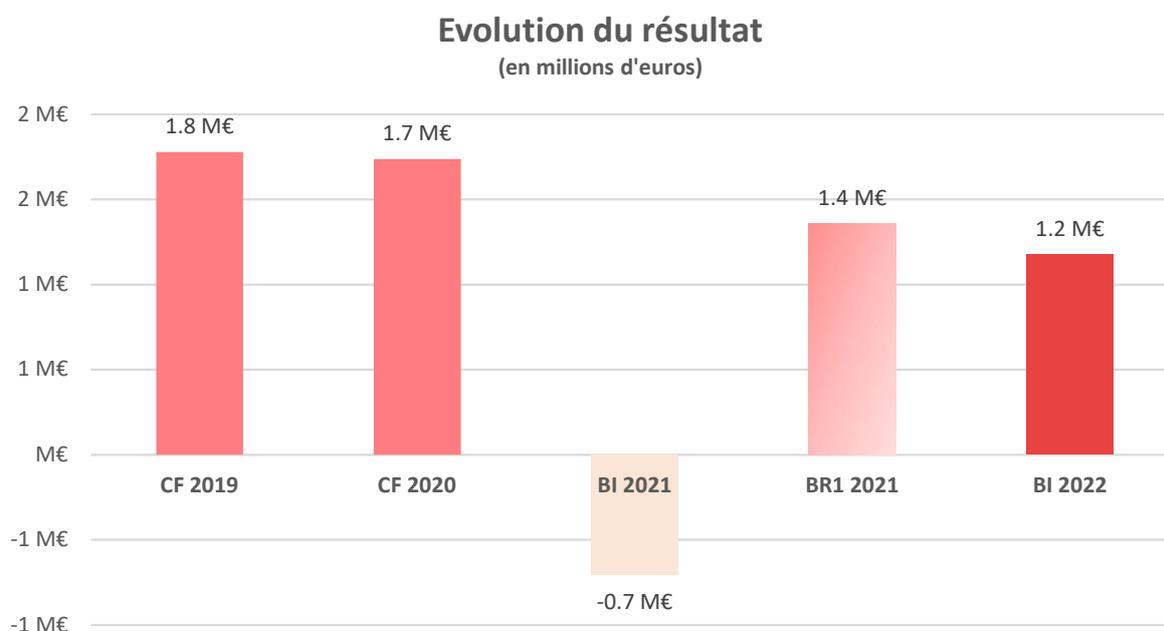
La trésorerie est sollicitée de façon importante par le programme pluriannuel d'investissement et notamment en 2023, année au cours de laquelle les derniers encaissements prévus pour la Ruche auront été réalisés alors que les dépenses les plus importantes seront exécutées.

La trésorerie est suivie en jours de jours de charges décaissables. La courbe présentée ici illustre la stratégie de recours accru à la trésorerie de l'établissement pour financer le PPI. La projection demeure supérieure au seuil de vigilance fixé à 30 jours (étant entendu que les paramètres énoncés plus haut sont respectés sur la période).

## 2.1.2. Le résultat net comptable

- **Le résultat net comptable** correspond au bénéfice ou au déficit de la période, mesuré par la différence entre les produits et les charges (au sens comptable) de l'exercice. Il mesure les ressources nettes restant à l'établissement à l'issue de l'exercice.

**Calcul :** Montant des recettes de fonctionnement (classe 7) - Montant des dépenses de fonctionnement (classe 6)



**Le résultat prévisionnel pour 2022 s'élève à 1,2 M€.** Cette projection est proche des années antérieures réalisées (- 0,5 M€ comparativement au CF 2020). Si on constate une amélioration par rapport au BI 2021, dont le résultat prévisionnel était déficitaire - projection révisée à la hausse dans le cadre du BR 2021 à 1,4 M€ - il convient de rappeler que ce niveau de résultat, envisagé *via* le ratio de résultats/produits encaissables, ne correspond qu'à 0,8 % du total de ces produits, un niveau inférieur au seuil de vigilance réglementaire qui est à 2%.

Cet indicateur, constamment positif à l'exception du BI 2021 dont la prévision a été révisée en BR 2021, se situe au-dessus du seuil d'alerte minimum que le ministère fixe à 0.

### 2.1.3. La capacité d'autofinancement (CAF)

- *La capacité d'autofinancement (CAF) correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de l'établissement et dont il pourrait disposer pour couvrir ses autres besoins. Elle mesure donc la capacité de ce dernier à financer, sur ses propres ressources, les besoins liés à son existence, tels que les investissements ou les remboursements de dettes.*

#### *Calcul (méthode additive) :*

*Résultat Net Comptable*

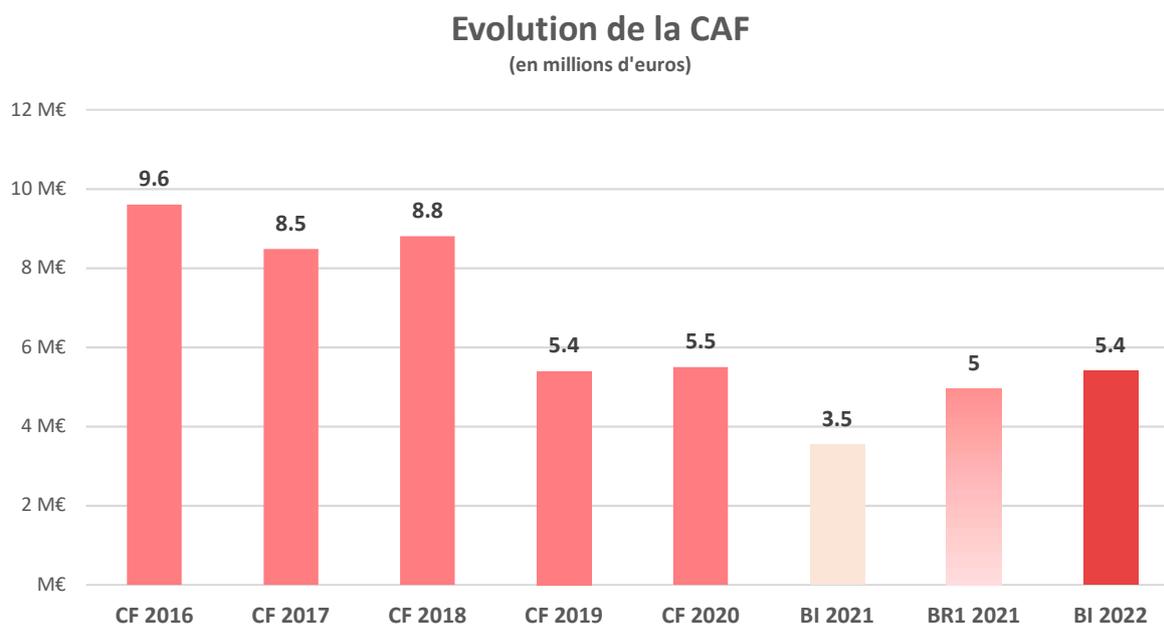
*+ Charges calculées (amortissements et provisions)*

*- Reprise sur charges calculées (reprises sur amortissements - dotation sur amortissements)*

*+ Valeur Nette Comptable d'éléments d'Actif Cédés*

*- Produits de Cession d'éléments d'Actif*

*- Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice*



La CAF prévue au BI 2022 s'élève à 5,4 M€, en augmentation par rapport au BI 2021 (3,5 M€).

Le solde des opérations non décaissables (amortissements et provision) demeure stable à 4,2 M€ (identique au BI 2021).

Cet indicateur constamment positif se situe au-delà du seuil d’alerte minimum que le ministère fixe à 0 €. Une diminution de la CAF sur la durée aurait pour conséquence de limiter la capacité d’investir et/ou une diminution du fonds de roulement.

Le ratio CAF / produits encaissables à 3,5 %, supérieur au seuil de vigilance du ministère fixé à 1 %, traduit une capacité d’autofinancement constante (2,4 % au BI 2021 et 3,9 % au CF 2020).

#### 2.1.4. Le fonds de roulement (FDR)

- *Le fonds de roulement constitue un excédent de ressources stables qui va permettre de financer une partie des besoins à court terme de l’établissement autrement appelés besoins en fonds de roulement.*

*En comptabilité budgétaire, il correspond à la somme des excédents que l’établissement a dégagés au cours du temps.*

*Si le fonds de roulement est positif, l’équilibre financier est donc respecté et l’établissement dispose grâce au fonds de roulement d’un excédent de ressources stables qui lui permettra de financer ses autres besoins de financement à court terme.*

*Calcul = Ressources stables (capitaux propres et provisions) - Actifs stables (actif immobilisé)*

*Calcul (exprimé en jours de fonctionnement) = (FDR / Charges décaissables) X 360*

Avec un apport de 503 k€ prévu au BI 2022, le niveau de fonds de roulement à fin 2022 s’élève à 35 M€, soit 84 jours de charges de fonctionnement décaissables. Ce calcul est réalisé sur la base du niveau de fonds de roulement prévisionnel à fin 2021 réactualisé lors du BR 2021). Ce niveau sera à réévaluer en compte financier 2021.

Les ressources attendues en 2022 au titre du financement fléché de l’investissement sont inférieures au montant prévisionnel des emplois (dépenses d’investissement). La trésorerie sera donc mobilisée en 2022 au titre des projets inscrits au Programme Pluriannuel d’investissement PPI.

L’indicateur, à 84 jours, se situe largement au-delà du seuil de vigilance que le ministère fixe à 30 jours.

#### 2.1.5. L’autofinancement de l’investissement

- *Ratio indiquant le pourcentage de dépenses d’investissement couvertes par la capacité d’autofinancement*

*Calcul : CAF / dépenses d’investissement*

Avec un taux prévisionnel d’autofinancement de l’investissement à 24,4 %, l’Université Lumière Lyon 2 se situe au-dessus du seuil d’alerte que le ministère fixe à 20 % (seuil de vigilance à 30 %).

Ce taux, succédant à plusieurs années d'investissement moindre (taux à 111,4 % au CF 2017, 245,1 % au CF 2018 puis 41,7 % au CF 2019 et 56,1 % au CF 2020), traduit la volonté stratégique de poursuivre en 2022 une véritable politique d'investissement autofinancé.

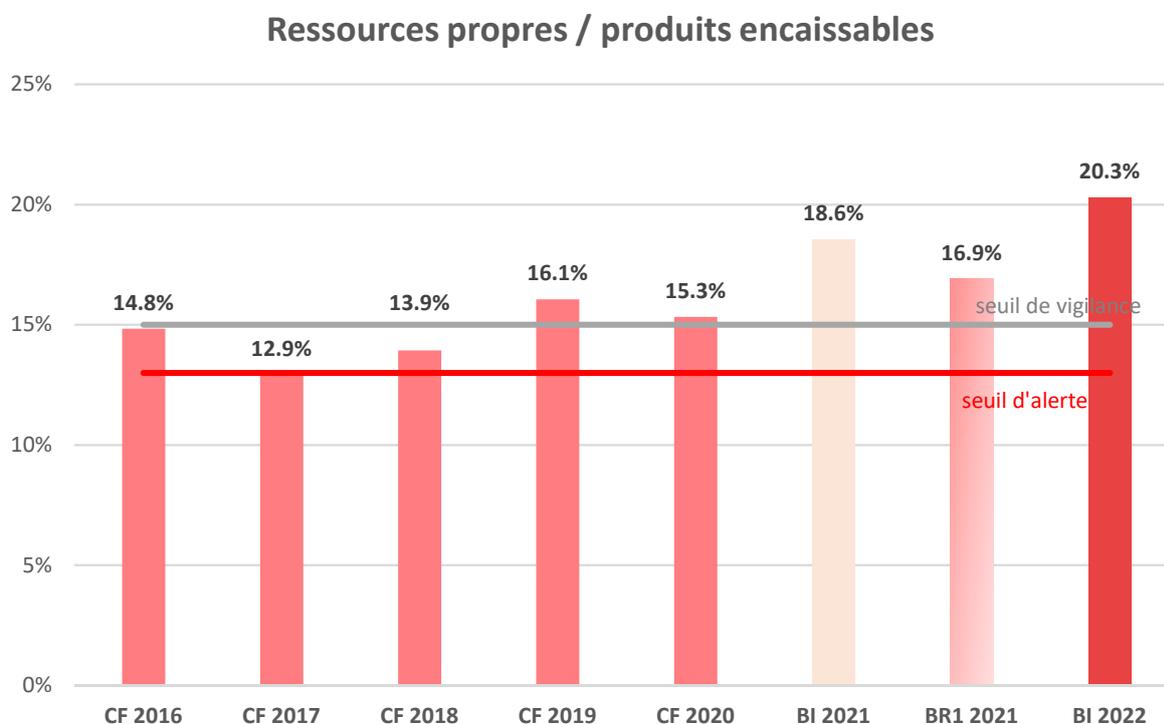
Ce taux s'améliore toutefois légèrement (il s'élevait à 20,8 % au BI 2021), de façon à retrouver de l'autonomie pour l'élaboration de notre stratégie d'investissement.

L'autofinancement et les recettes d'investissement couvrent l'intégralité des dépenses d'investissement. En conséquence, le BI 2022 propose un apport au fonds de roulement à hauteur de 503 k€.

### 2.1.6. La part des ressources propres

- *Le ratio ressources propres / produits encaissables exprime le degré de dépendance de l'établissement à la subvention pour charges de service public versée par l'Etat. Les ressources propres de l'établissement correspondent à l'ensemble des produits encaissables hors subvention pour charge de service public et sont composées des recettes propres de formation, de recherche et d'autres ressources propres.*

*Calcul : Ressources Propres / Produits encaissables*



Pour le BI 2022, les ressources propres représentent 20,3 % des produits encaissables, soit au-dessus de seuil de vigilance fixé à 15 % (seuil d'alerte à 13 %). Ce taux, en augmentation par rapport au CF 2020 (15,3 %) et au BI 2021 (18,6 %), matérialise la stratégie politique de développement des ressources propres de l'Université. Il convient de signaler l'impact sur les recettes d'activité de la reprogrammation de conventions n'ayant été réalisées en 2021 du fait de la crise sanitaire ainsi que la hausse prévisionnelle des droits d'inscriptions résultant de la mise en œuvre contrainte et partielle à la rentrée universitaire de droits différenciés pour les étudiants étrangers (+ 1 M€).

### 2.1.7. Le taux de rigidité des dépenses

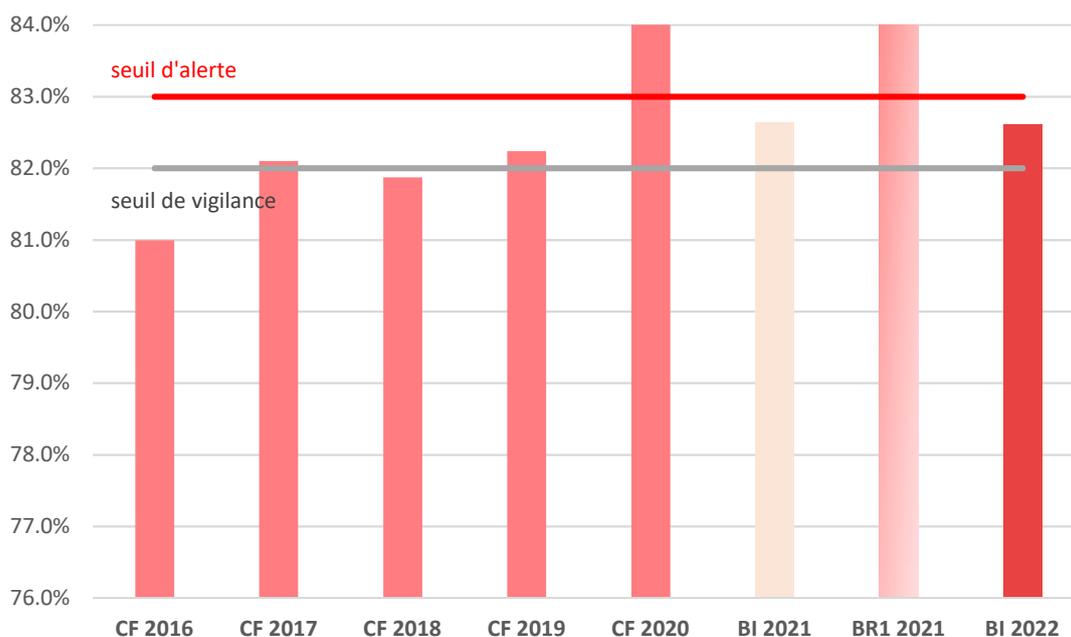
- *Ce taux de saturation mesure le poids des charges les plus rigides difficilement compressibles (dépenses de personnel inscrites au tableau 6) par rapport aux recettes encaissables.*

*Dans le cadre des responsabilités et compétences élargies, ce ratio de rigidité a une dimension essentielle puisqu'il évalue les marges de manœuvre. Le poids relatif des dépenses de personnel dans les ressources encaissables, ainsi que son évolution, sont significatifs. Plus le ratio augmente, moins l'établissement dispose de marge de manœuvre.*

*Calcul : dépenses de personnel / produits encaissables*

#### Dépenses de personnel / produits encaissables

(données 15-17 réajustées avec nouvelle méthode de comptabilisation sans compte 633)



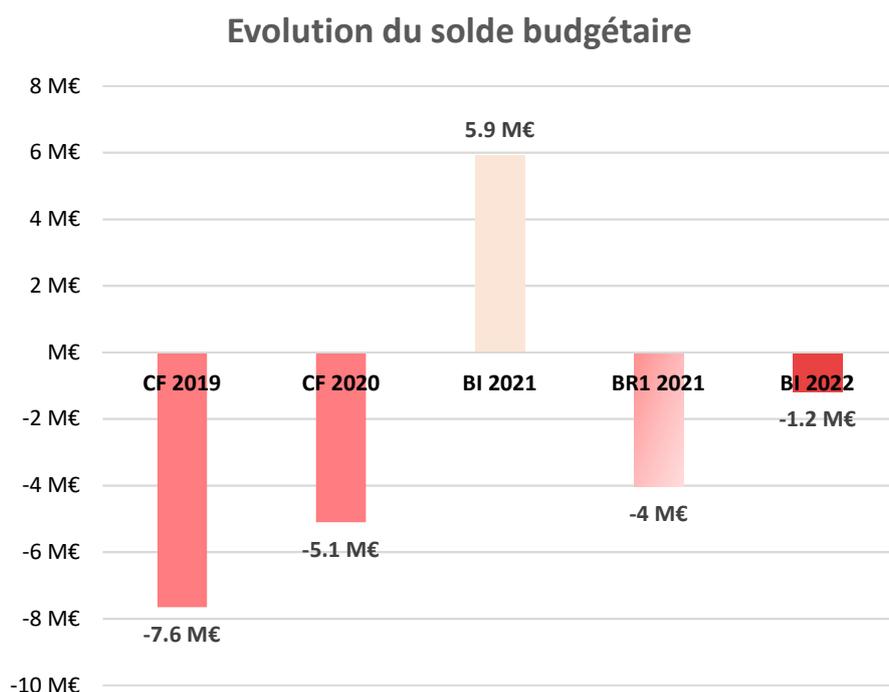
Le ratio dépenses de personnel / produits encaissables s'élève à 82,6 % au BI 2022. Afin de permettre l'analyse pluriannuelle, en réintégrant les dépenses du compte 633 (transférées en fonctionnement depuis le BR2 2018), ce taux serait à 83,6% pour 2022 (84,1 % pour le CF 2020, 85,1% avec la réintégration du compte 633 et 82,6 % au titre du BI 2021, 83,7% avec réintégration du compte 633). Il constitue ainsi un **élément de vigilance fort** du fait de la tendance à la hausse constatée.

La légère diminution du ratio provient de reprogrammations des recettes plus importantes que la reprogrammation des dépenses de personnel. Ainsi, la masse salariale croît de façon légèrement moins dynamique (+ 5,5 %) que les produits encaissables (+ 5,6 %) entre 2021 et la projection 2022.

### 2.1.8. L'évolution du solde budgétaire

- Le **solde budgétaire** correspond à la différence entre les recettes encaissées (RE) et les crédits de paiements (CP).

*Calcul : encaissements - crédits de paiements*



Le solde budgétaire est négatif à -1,2 M€. Cela se traduit par un prélèvement d'un montant similaire sur la trésorerie.

Si le solde budgétaire prévisionnel était très impacté en 2020 par les projets pluriannuels d'investissement (PPI) en raison d'un décalage à 2021 des principaux financements de l'opération La Ruche, l'année 2021 devrait être moins concernée

puisque la recette prévue devrait porter les ressources (recettes fléchées d'investissement) à un niveau supérieur aux emplois (dépenses d'investissement). L'investissement 2021 représenterait ainsi en budget initial 10,6 % de l'ensemble des CP (8,8 % au CF 2019 à titre de comparaison). Le budget rectificatif 2021, avec la prise en compte du décalage à 2022 des principales opérations de la Ruche, introduit pourtant une prévision révisée à 11,5 M€ et 7,5% de l'ensemble des CP. Le budget initial pour 2022 prévoit quant à lui 22,5 M€ de dépenses d'investissement, correspondant à 13% des crédits de paiement.

### 2.1.9. L'évolution de la trésorerie

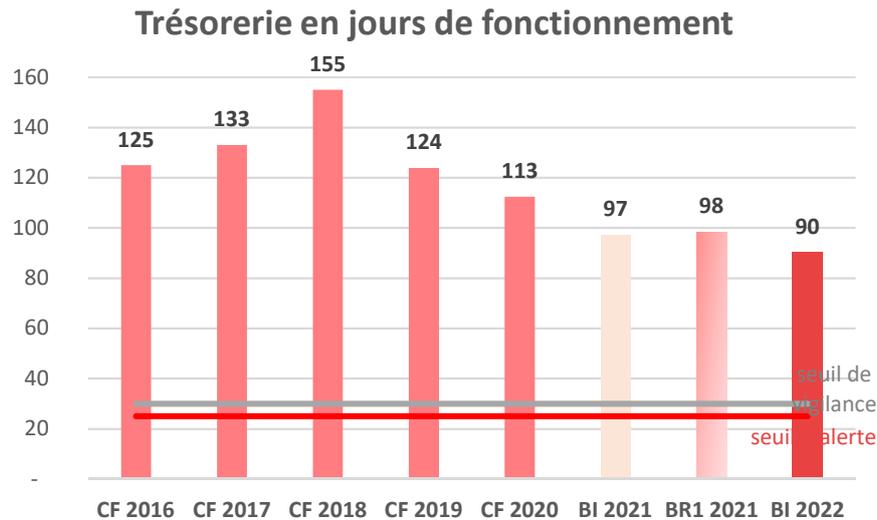
- *Il s'agit des liquidités dont l'établissement dispose quoiqu'il arrive et quasi immédiatement. En terme comptable, la **trésorerie** est la différence entre le fonds de roulement de la structure et son besoin en fonds de roulement.*

Le BI 2022 affiche un prélèvement sur la trésorerie de 1,2 M€, ce qui porte le niveau de la trésorerie à fin 2022 à 37,6 M€. Ce montant est calculé sur la base du niveau prévisionnel de trésorerie à fin 2020, actualisé lors du BR 2021. Ce montant devra être ajusté en corrélation avec les éléments du compte financier 2021.

Au regard du tableau n°4 d'équilibre financier, ce prélèvement s'explique principalement par le solde budgétaire (-1,2 M€). Il n'est pas projeté au BI 2022 de décalage entre les encaissements et les décaissements liés aux opérations pour comptes de tiers (voir tableau n°5 des opérations pour comptes de tiers).

### L'expression de la trésorerie en nombre de jours de dépenses décaissables

- *La **trésorerie** est évaluée à sa capacité à répondre à un besoin de financement mesuré en jours de dépenses décaissables de fonctionnement. Une dégradation de cet indicateur pourrait conduire l'établissement à ne plus être en mesure de répondre à ses obligations.*  
*Calcul : (Trésorerie/Charges décaissables) X 360*



Au BI 2022, le niveau de la trésorerie à 37,6 M€ correspond à 90 jours de fonctionnement. Cet indicateur est très positif au regard des seuils de vigilance (30 jours) et d’alerte (25 jours) fixés par le ministère.

Cet indicateur est en légère baisse s’expliquant par le fait que le BI 2022 prévoit un autofinancement des opérations pluriannuelles d’investissement (notamment La Ruche, anciennement Learning Centre).

En perspective des niveaux prévisionnels de la trésorerie et du fonds de roulement, le niveau du besoin en fonds de roulement (BFR) (différence entre le niveau de la trésorerie et le niveau de fonds de roulement) s’élève à - 2,5 M€.

La situation financière de l’établissement demeure solide, dans la mesure où la trésorerie et le fonds de roulement s’établissent nettement au-dessus des niveaux prudentiels réglementaires. Cela permet à l’université de poursuivre les projets de rénovation et de remise à niveau de ses infrastructures immobilières et numériques. Ces projets, ambitieux, présentés notamment dans le tableau 9bis des opérations immobilières, impactent toutefois fortement le fonds de roulement et la trésorerie de l’établissement dans les années à venir.

## 2.2. Comptabilité budgétaire (GBCP)

Le budget 2022 marque la volonté d'un maintien des dépenses de personnel qui, impactées par la loi de programmation de la recherche, enregistrent une croissance importante. En dépit d'un dynamisme relatif des recettes propres d'activité, l'équilibre général du budget initial 2022 a requis une maîtrise forte de la dépense de fonctionnement, dont la légère croissance est avant tout portée par les conventions. L'année 2022 devrait enfin voir le début des grandes opérations patrimoniales liées à la construction de la Ruche.

### 2.2.1. Principaux chiffres

- **Autorisation d'engagement (AE)** : constitue le plafond voté par l'organe délibérant et qui détermine la capacité pour l'ordonnateur à engager juridiquement l'organisme sur l'exercice. Elle constitue le point d'entrée de la dépense et permet le pilotage des crédits de paiement.
- Crédit de paiement (CP)** : constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être décaissées sur l'exercice.

tableau 2	CF 2019	exécution	évolution	CF 2020	exécution	évolution	BI 2021	BR1 2021	évolution	évolution	BI 2022	évolution
		2019	CF19-CF20		2020	CF20-BI21			BR1 21-BI 21	BR1 21-CF 20		BI 22-BI 21
<b>Autorisations d'engagement (AE)</b>	150 035 724 €	93%	-2%	146 483 143 €	77%	28%	187 855 629 €	<b>162 278 667 €</b>	-14%	11%	<b>192 152 097 €</b>	2%
<b>Crédits de paiement (CP)</b>	150 130 406 €	98%	-2%	146 436 973 €	90%	10%	160 443 148 €	<b>154 205 080 €</b>	-4%	5%	<b>172 967 549 €</b>	8%
<b>Reste à payer (AE-CP)</b>	-94 682 €	-1%	-149%	46 170 €	0%		27 412 481 €	<b>8 073 587 €</b>	-71%		<b>19 184 548 €</b>	-30%
<b>Encaissements (RE)</b>	142 482 405 €	96%	-1%	141 333 428 €	95%	18%	166 365 382 €	<b>150 186 408 €</b>	-10%	6%	<b>171 781 646 €</b>	3%
<b>Solde budgétaire (encaissements - CP)</b>	-7 648 001 €	139%	-33%	-5 103 546 €	39%	-216%	5 922 234 €	<b>-4 018 672 €</b>	-168%	-21%	<b>-1 185 903 €</b>	-120%

Les **autorisations d'engagement (AE)** inscrites au BI 2022 s'élèvent à **192,1 M€** et sont en augmentation de 2 % par rapport au BI 2021 (+ 4,3 M€).

Cette évolution s'explique par une augmentation des AE au titre des dépenses d'investissement (+ 5,5 M€ ; + 32,1 %), la stabilité des dépenses de fonctionnement (+ 0,3 M€ ; + 1,4%) et une augmentation des dépenses de personnel (+ 6,8 M€ ; + 5,5 %).

Les « **restes à payer** », qui mesurent l'écart entre les AE et les CP, s'élèvent à 19,2 M€, dont 19,19 M€ au titre de l'investissement et 0,01 M€ au titre du fonctionnement.

Les **crédits de paiements (CP)** s'élèvent à 172,9 M€ et sont en hausse de 12,5 M€, soit + 8 % par rapport au BI 2021 : + 6,7 M€ de masse salariale, + 0,3 M€ de fonctionnement, -5,5 M€ d'investissement.

## 2.2.2. Recettes globalisées et recettes fléchées

- Les recettes, qui n'ont pas d'utilisation prédéterminée, sont **globalisées** par principe. A titre d'exception, les recettes **fléchées** permettent de suivre précisément les opérations.

RE	CF 2019	% exécution	évolution CF 19-CF 20	CF 2020	% exécution	évolution CF 20-BI 21	BI 2021	BR1 2021	BI 2022	évolution BI 22- BI 21	évolution BI 22- BR1 21
Recettes globalisées	139 510 748 €	98,7%	0,6%	140 333 173 €	97,8%	4,3%	146 387 156 €	147 603 531 €	154 677 145 €	6%	5%
Recettes fléchées	2 971 657 €	44,7%	-66,3%	1 000 254 €	18,2%	1897,3%	19 978 226 €	2 582 877 €	17 104 501 €	-14%	562%
Total	142 482 405 €	96,3%	-0,8%	141 333 428 €	94,8%	17,7%	166 365 382 €	150 186 408 €	171 781 646 €	3%	14%

Les **recettes à l'encaissement (RE)** s'élèvent au BI 2022 à 171,8 M€ et sont en augmentation de 5,4 M€ par rapport au BI 2021.

Le **fléchage de certaines recettes** relève du choix de l'établissement. Le principal intérêt est de mettre en évidence l'impact de certaines opérations significatives et soumises à des aléas susceptibles d'expliquer d'importantes variations de trésorerie.

A ce titre, il a été choisi de suivre en 2022 :

- Une opération d'investissement : la Ruche, anciennement Learning Centre (14,2 M€) ;
- Les dépenses liées à la mise en œuvre du plan de relance (cf. infra 2.3.3.2 *Focus sur les dépenses d'investissement*) pour 2,7 M€ ;
- Certaines conventions pluriannuelles présentant des montants globaux importants (Convention SHYFT pour 95 k€ au titre de 2021, ERASMUS + Sunspace pour 87 k€).

Par différence, le reste des recettes est considéré comme globalisé.

Les **recettes globalisées** représentent 90 % des recettes totales et augmentent de 8,3 M€ par rapport au BI 2021 :

- Augmentation de la SCSP de + 3,3 % (+ 4 M€) ;
- Hausse de + 140 k€ d'autres financements de l'Etat ;
- Baisse - ou plutôt ajustement suite à une erreur de calcul en BI 2021 - de 470 k€ de la fiscalité affectée de la contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC), recette formée du solde au titre de l'année universitaire 2020-2021 et de l'acompte au titre de l'année universitaire 2021-2022 ;
- Augmentation de 0,1 M€ des autres financements publics ;
- Augmentation de 4,6 M€ des autres recettes propres, en raison notamment de la mise en œuvre de droits différenciés pour les étudiants étrangers (+ 1 M€) et par l'imputation de la recette Formasup au titre de la formation par apprentissage (antérieurement comptabilisée comme « autre subvention publique »).

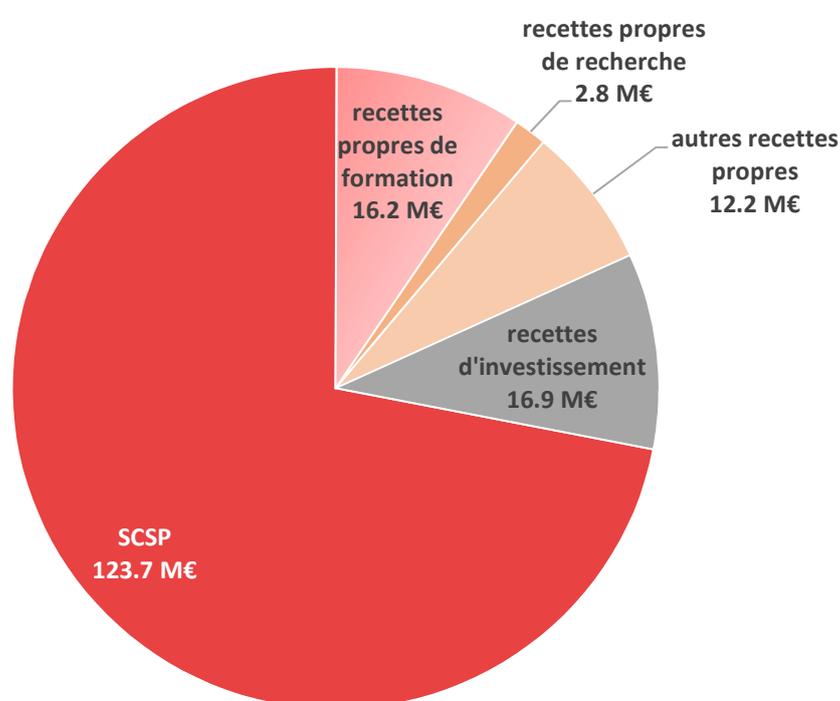
Les **recettes fléchées** représentent 10 % des recettes totales et diminuent de 2,8 M€ par rapport au BI 2021 : 2,1 M€ de hausse au titre des autres financements de l'Etat et 4,9 M€ au titre d'autres financements publics. Cette diminution d'un BI à

l'autre est liée aux aléas du calendrier prévisionnel d'appels de fonds des différents financeurs de La Ruche (anciennement Learning Centre). Les sommes en question correspondent pour partie à celles inscrites au BI 2021 mais n'ayant pas fait l'objet d'un versement. Le montant plus bas atteste du lissage de l'opération. Pour autant, l'établissement fait le choix de garantir le rythme d'exécution du projet en sollicitant sa trésorerie pour financer l'investissement sur opérations fléchées.

L'**investissement fléché** au BI 2022 concerne principalement le programme immobilier La Ruche (financé à 3,2 M€ par l'Etat et 10,9 M€ par la Région) ainsi que le plan de relance (2,7 M€).

### 2.2.3. Recettes à l'encaissement par origine

Répartition des recettes budgétaires BI 2022



Comparativement au BI 2021 :

- Les **financements Région** à 12,5 M€ (dont 10,9 M€ d'investissement lié au Learning Center) diminuent de 4,5 M€ ;
- Les **recettes de l'UE** à 2,5 M€ sont en diminution (- 1,3 M€) ;
- La rubrique **autres subventions** à 10,2 M€ est en augmentation (+ 2,2 M€) avec un financement de l'investissement fléché de l'Etat à hauteur de 3,2 M€ par l'Etat (projet La Ruche) et 2,7 M€ (plan de relance) ;
- Les **financements ANR** augmentent de 1,2 M€, notamment sous l'effet des reprogrammations mais aussi d'une prévision ambitieuse de dépôt de nouveaux projets ;

- Les **autres recettes encaissables** à 16,4 M€ sont en nette augmentation (+ 5,7 M€). Elles englobent les droits d'inscription (5,6 M€), l'ensemble formé par les recettes de formation continue/diplômes propres, VAE, apprentissage (10,2 M€), la taxe d'apprentissage (410 k€), les contrats de prestations et prestations de recherche hors ANR (80 k€) et les recettes de valorisation (177 k€). Comme expliqué précédemment, cette hausse relève de la mise en œuvre de droits différenciés pour les étudiants étrangers (+ 1 M€) et du changement de traitement budgétaire des recettes de Formasup, désormais positionnées sur cette catégorie ;
- Les **autres recettes**, qui intègrent notamment les recettes de mise à disposition de personnels, les refacturations diverses de frais d'infrastructure ou les recettes de colloques ainsi que le reversement de la CVEC sont en diminution de 2,8 M€. On notera entre autres une correction de 500 k€ environ sur la prévision de recette CVEC par rapport à celle, erronée, figurant au BI 2021.

#### 2.2.4. Recettes propres de l'établissement

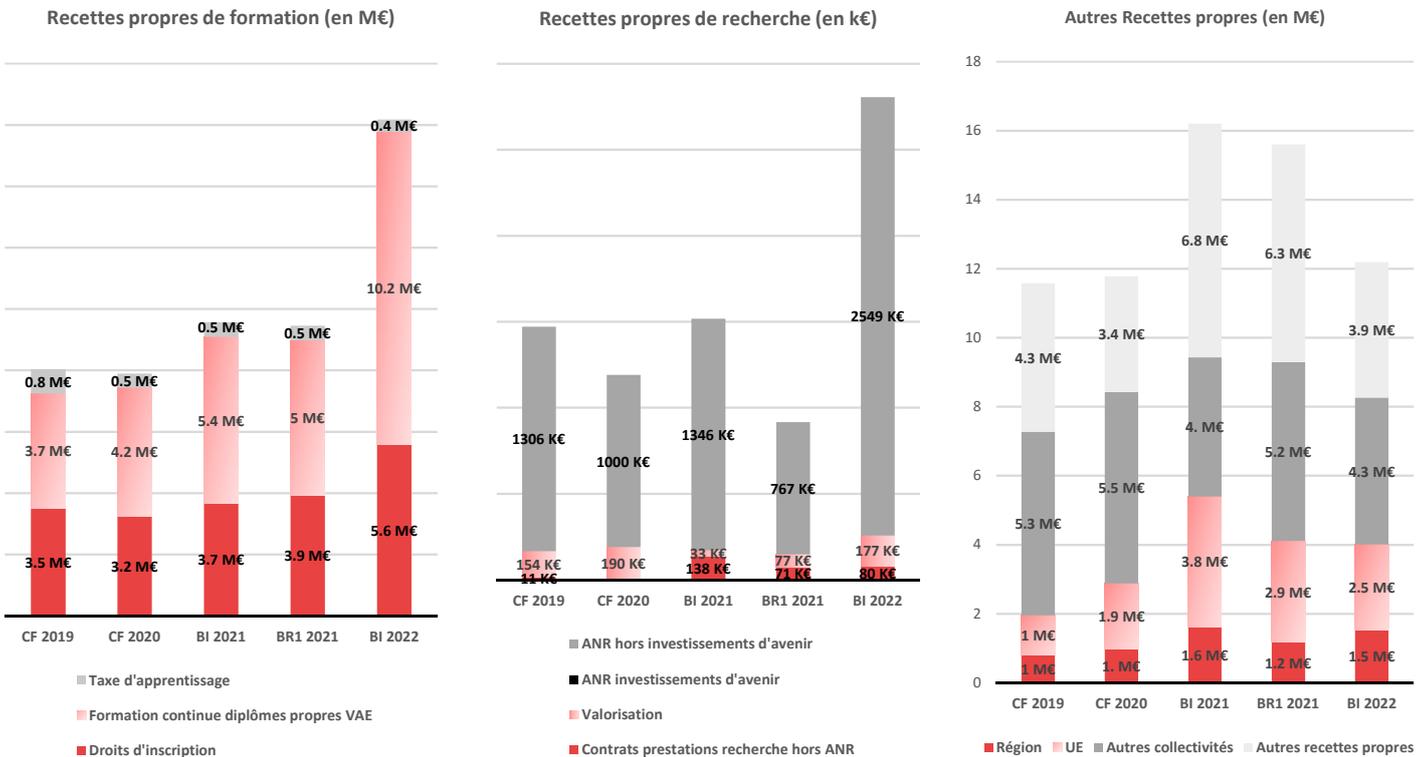
Telles que définies par le ministère, **les ressources propres de l'établissement correspondent à l'ensemble des produits encaissables hors SCSP**. Les subventions d'investissement (16,9 M€) sont des ressources et non des produits au sens comptable du terme. A ce titre, elles ne sont pas prises en compte dans la présente partie.

**Le total des ressources propres s'élève à 31,2 M€ (+ 3,9 M€ par rapport au BI 2021).**

Suivant la méthodologie du ministère, les ressources propres de l'établissement se décomposent de la manière suivante :

- **Ressources formation** à 16,2 M€ (52 % du total des ressources propres ; +5,7 M€ comparativement au BI 2021, cf. éléments évoqués au 2.2.3) ;
- **Ressources recherche** à 2,8 M€ (9 % du total ; + 1,3 M€) ;

- **Autres ressources propres** à 12,2 M€ (39 % du total ; - 4 M€).



Ainsi, sur les 12,2 M€ d'autres ressources propres :

- 3,9 M€ concernent les « **autres recettes propres** », dont 1,7 M€ attendus au titre de la CVEC, 0,2 M€ de produits divers de gestion courante (notamment des conventions de partenariats de composantes avec des partenaires extérieurs), 0,7 M€ de mises à disposition de personnels facturées auprès de structures extérieures et 0,8 M€ de prestations de services et d'activités annexes (recettes du service de santé universitaire, locations d'infrastructures de l'établissement à des partenaires extérieurs...) ;
- 4,2 M€ concernent les recettes des « **autres collectivités** » dont 0,4 M€ de subvention DRAC pour le fonctionnement général du CFMI, 0,6 M€ au titre de l'ENS ;
- 2,5 M€ concernent les recettes en provenance de **l'Union Européenne**, parmi lesquelles 0,4 M€ au titre de la mobilité internationale de crédits (ERASMUS +), 0,33 M€ au titre de conventions internationales mises en œuvre par la DRI et 48 k€ au titre de conventions de recherche (nouvelles conventions et reprogrammations des conventions 2019 et 2020 non réalisées) et 0,8 M€ au titre de conventions de l'IUT ;
- 1,5 M€ au titre de recettes de **subventions de la Région Auvergne-Rhône-Alpes**, dont 0,5 M€ au titre du COMESUP.

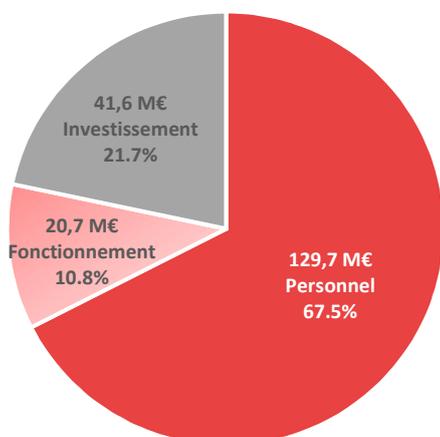
## 2.2.5. Dépenses en comptabilité budgétaire

tableau 2 (CP)	CF 2019	exécution	évolution	CF 2020	exécution	évolution	BI 2021	BR1 2021	BI 2022	évolution
		2019	CF 19-CF 20		2020	CF 20-BI 21				BI 22-BI 21
Personnel	117 873 671 €	98,3%	2,4%	120 758 971 €	99,5%	1,8%	122 968 293 €	124 928 981 €	129 730 855 €	5,5%
Fonctionnement	19 067 468 €	99,9%	-17,4%	15 753 919 €	82,1%	29,9%	20 467 312 €	17 723 702 €	20 762 096 €	1,4%
Investissement	13 189 268 €	90,9%	-24,8%	9 924 084 €	46,3%	71,4%	17 007 543 €	11 552 397 €	22 474 598 €	32,1%
<b>TOTAL</b>	<b>150 130 407 €</b>	<b>97,8%</b>	<b>-2,5%</b>	<b>146 436 973 €</b>	<b>90,4%</b>	<b>9,6%</b>	<b>160 443 148 €</b>	<b>154 205 080 €</b>	<b>172 967 549 €</b>	<b>7,8%</b>

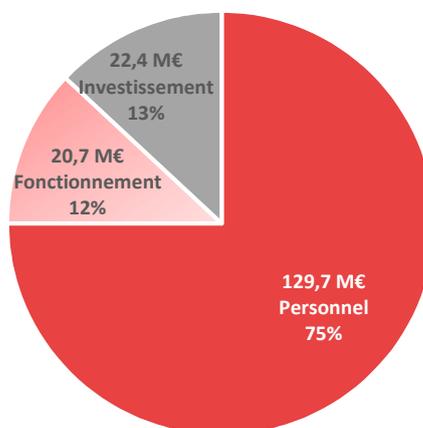
Les 172,9 M€ de **crédits de paiements (CP)** inscrits au BI 2022 se décomposent comme suit :

- 129,7 M€ de **masse salariale** (+ 5,5 % comparativement au BI 2021) ;
- 20,7 M€ de **fonctionnement** (+ 1,4 %) ;
- 22,4 M€ d'**investissement** (+32,1 %).

Répartition des AE du BI 2022



Répartition des CP du BI 2022



Les **dépenses de fonctionnement** représentent 10,8 % du montant total des AE et 12 % des CP ; cela est lié à la budgétisation en AE supérieures aux CP.

Les **dépenses de masse salariale** augmentent de 6,8 M€ par rapport au BI 2021 et 9 M€ par rapport au CF 2020. Cette tendance sera détaillée au point 2.2.8.

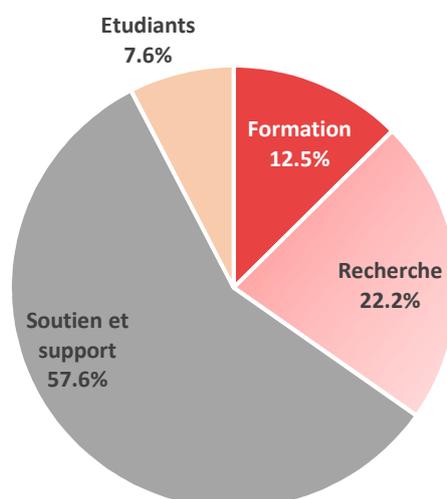
Les **dépenses de fonctionnement** augmentent au total de 0,3 M€ en un an. Cette stabilisation relative permet d'absorber une partie de l'impact lié à la nette hausse de masse salariale.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à 22,5 M€, soit 5,5 M€ d'augmentation par rapport au BI 2021. Comme déjà précisé, ces dépenses concernent majoritairement le domaine immobilier (14,3 M€, pour la Ruche, 2,2 M€ pour le plan de relance), le domaine informatique (2,5 M€) et la recherche (0,5 M€).

Les dépenses d'investissement sont couvertes par les ressources propres de l'établissement à hauteur de 5,5 M€ et par 16,9 M€ de financements publics (Etat, Région).

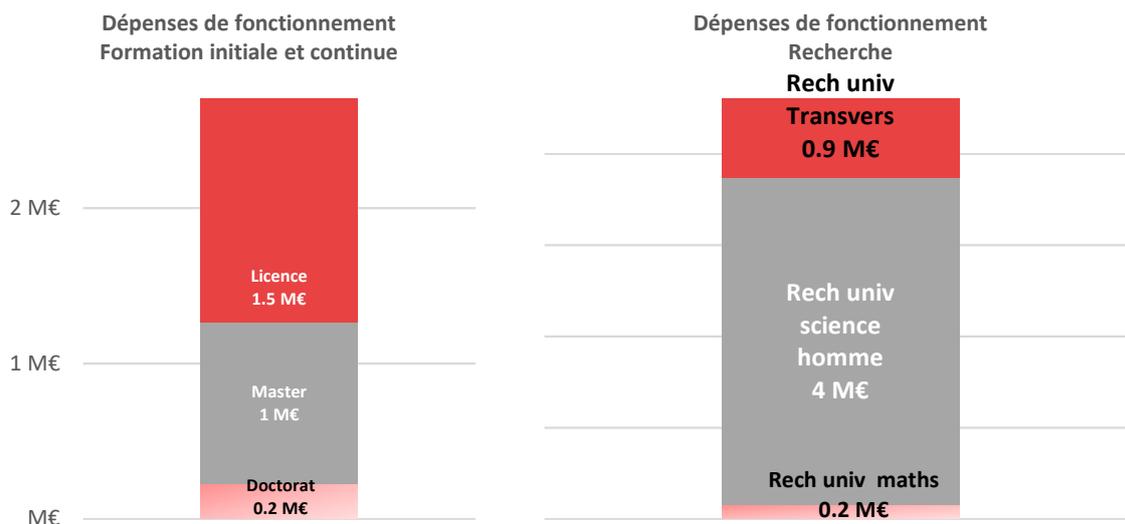
L'établissement poursuit ainsi les investissements financés sur ses moyens propres. Ces investissements sont destinés aux travaux pour les locaux de l'Université dans son ensemble. Des crédits sont également affectés pour les équipements de recherche et d'enseignement, ainsi que les infrastructures informatiques et audiovisuelles.

### 2.2.6. Dépenses de fonctionnement par destination

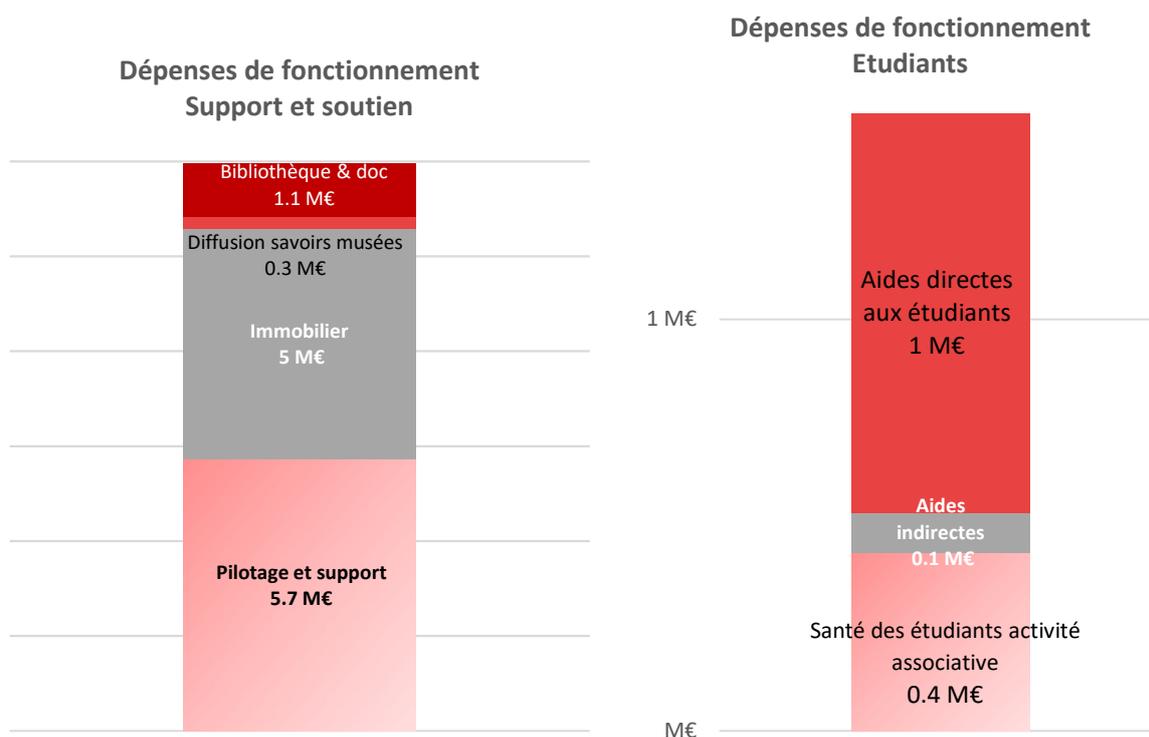


Les dépenses de fonctionnement (correspondant aux 20,7M€ de CP) se décomposent, selon **les destinations LOLF**, de la manière suivante :

- 2,6 M€ de **formation** en diminution de 140 k€ par rapport au BI 2021, en raison notamment d'un effort global réalisé sur les déplacements, missions et réceptions des composantes (au même titre que les autres structures de l'établissement), en vue de compenser le dynamisme de la masse salariale ;
- 4,6 M€ consacrés à la **recherche** en baisse de 170 k€ par rapport au BI 2021, conformément à l'effort décrit au point précédent ;
- 11,9 M€ pour les **fonctions soutien et support** (- 200 k€ comparativement au BI 2021), témoignant d'une même volonté de maîtrise de la dépense globale ;
- 1,5 M€ au profit de la **vie étudiante** (+ 800 k€ en un an) en raison de modification de l'imputation budgétaire de certaines dépenses.



Les dépenses de fonctionnement en formation sont tournées majoritairement vers les niveaux Master (40 %) et Licence (51 %).



Les dépenses de fonctionnement pour les activités soutien et support se déclinent comme suit :

- 2,1 % pour la diffusion des savoirs et musées (musée des moulages -MUMO-, Université Tous Ages -UTA-, presses universitaires), soit - 20 k€ par rapport au BI 2021 ;
- 9,3 % pour les bibliothèques et documentations (acquisitions documentaires, conservation, outils documentaires, soit - 220 k€ par rapport au BI 2021 ;

- 40,7 % pour l'**immobilier** (fluides pour 2 M€, maintenances diverses pour 687 k€, 1 M€ d'entretien et de nettoyage. La diminution de cette activité (-1,3 M€) est à la fois cohérente avec la réalisation en 2020 et 2021 des principales dépenses d'adaptation de l'établissement à la crise sanitaire - n'étant donc plus à engager en 2022 - et la participation à l'effort global de maîtrise de la dépense de fonctionnement ;
- 47,9 % pour les fonctions de **pilotage et support** (informatique et réseaux, communication), soit + 1,3M€ par rapport au BI 2021.

Les **dépenses de fonctionnement au profit des étudiants** concernent à :

- 27,5 % la **santé, les activités associatives, sportives et culturelles**, soit + 30 k€ par rapport au BI 2021. La hausse provient principalement de la montée en charge des projets liés aux budgets participatifs étudiants et aux projets financés via le FSDIE ;
- 6,4% les **aides indirectes** (logement, restauration, crèches, aides aux étudiants en situation de handicap, ...), soit + 3k€ par rapport au BI 2021 ;
- 66,1 % les **aides directes** (mobilité internationale, bourses et aides exceptionnelles d'urgence). Cette activité est en hausse de - 780 k€ par rapport au BI 2021 en raison de changements de périmètre et de volume.

### 2.2.7. Dépenses d'investissement par destination

Les **dépenses d'investissement** sont en augmentation de 32 % par rapport au BI 2021 (+5,5 M€) et en augmentation de 126 % comparativement au CF 2020 (+ 12,6 M€).

Les dépenses d'investissement se décomposent, selon les destinations LOLF, de la manière suivante :

- 0,27 M€ pour la **formation** (+ 20 k€ par rapport au BI 2021)
- 0,57 M€ consacrés à la **recherche** (+ 140 k€ par rapport au BI 2021) ;
- 21,5 M€ pour les **fonctions soutien et support** (+5,3 M€ par rapport au BI 2021) ;
- 99 k€ au profit de la **santé des étudiants et de la vie étudiante** (+ 55 k€ par rapport au BI 2021)

Les **dépenses d'investissement** sont concentrées logiquement sur les **activités de soutien et support** (pour 95,8 %). Plusieurs observations :

- Les fonctions de **pilotage et support**, à 3,1 M€ (informatique et réseaux, communication, ...) **correspondent à 14,4 % des dépenses d'investissement** et concernent principalement **les dépenses informatiques** exécutées par la DSI, relatives aux dépenses habituelles (achats de nouveaux postes , rénovation des salles et amphis en matériel audiovisuel , dépenses d'équipements réseaux et serveurs , ) ainsi qu'à la mise en œuvre du schéma directeur du numérique

(cf. 2.3.3.2 pour le détail des programmes opérationnels mobilisant l'investissement en la matière). Enfin, 0,2 M€ sont par ailleurs positionnés sur une enveloppe de réserve pour d'éventuels nouveaux projets ;

- **L'immobilier** (maintenance, logistique mobilière et immobilière, fonctionnement courant et mise en sécurité et accessibilité) concentre 85,1 % des dépenses d'investissement. Les principaux **projets inscrits au PPI** sont les suivants : travaux financés par le plan Campus (2,7 M€), construction de la Ruche (11,3 M€), renouvellement de la signalétique (0,2 M€), aménagements paysagers sur le campus Porte des Alpes (85 k€).

## 2.2.8. Dépenses de personnel, masse salariale et ETPT

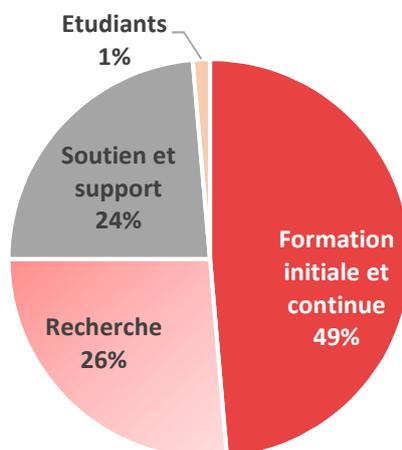
### 2.2.8.1. Dépenses de personnel par destination

- **Les dépenses de personnel** : il s'agit des rémunérations principales versées aux agents de l'établissement, des rémunérations accessoires, des prestations sociales obligatoires ainsi que des cotisations patronales qui leur sont liées.

**Masse salariale État** : il s'agit des crédits transférés à partir du titre 2 du budget de l'État lors du passage aux compétences et responsabilités élargies.

**Masse salariale sur ressources propres** : il s'agit de toutes les autres charges de personnels hors masse salariale Etat : contrats de recherche, vacations, jury de concours...

Les **dépenses de personnel s'élèvent à 129,7 M€** (+ 5,5 % par rapport au BI 2021 ; + 7,4 % par rapport au compte financier 2020) et se décomposent comme suit : **122,8 M€ d'emplois sous plafond Etat et sur ressources propres** (+ 5,2 % par rapport au BI 2021) et 6,9 M€ d'autres dépenses (dont paiements des vacataires et diverses prestations).



Les dépenses de personnel en **formation initiale et continue** à 63,1 M€ augmentent de 4 % par rapport au CF 2020. Les évolutions concernent majoritairement le niveau Master (+ 6 %).

Les dépenses de personnel pour **la recherche** à 34,2 M€ augmentent de 6 % par rapport à 2021.

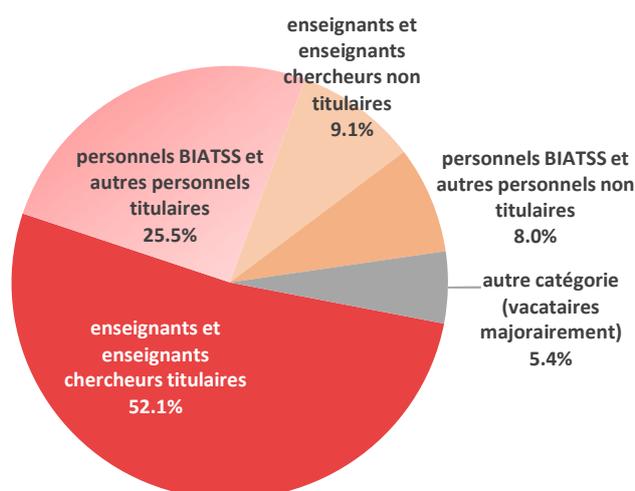
La destination LOLF **soutien et support** (30,7 M€) enregistre une hausse de 8 % de la masse salariale par rapport au BI 2021 (+ 8,6 % comparativement au réalisé 2020). Ceci traduit le souhait d'améliorer le pilotage des fonctions transverses pour le bénéfice des usagers et des personnels de l'Université

Les dépenses de personnel pour les activités en lien avec **la vie étudiante** à 1,7 M€ augmentent de 13 % par rapport au BI 2021. Elles correspondent notamment à la santé des étudiants et des activités sportives et culturelles. Il s'agit ici d'une traduction directe de la politique ministérielle dans laquelle l'Université Lyon 2 s'inscrit pleinement puisque notre établissement développe, depuis de nombreuses années, la vie étudiante sur ses campus.

#### 2.2.8.2. Masse salariale par catégorie d'emploi

La masse salariale de 129,7 M€ est composée de :

- 112,4 M€ d'**emplois sous plafond Etat** (+ 4,3 % comparativement au BI 2021) ;
- 10,4 M€ d'**emplois sur ressources propres** (+ 16,2 % par rapport au BI 2021) ;
- 6,8 M€ d'**autres catégories de dépenses dont vacataires et diverses prestations sociales** (en hausse de 11,5 %) ;
- 0,14 M€ d'**autres dépenses non suivies dans OREMS** (- 7,8 %).



Les **dépenses d'emplois titulaires**, qui ont augmenté de 4,6 % par rapport au BI 2021 et 6,5 % comparativement au réalisé 2020, s'élèvent à 100,6 M€ :

- 67,6 M€ pour les **personnels enseignants et enseignants chercheurs** (en hausse de 4,7% par rapport au BI 2021) dont 1,8 M€ d'heures complémentaires ;
- 33 M€ pour les **personnels BIATSS et autres personnels** (+4,5 %).

Les **dépenses d'emplois non titulaires** à 22,2 M€ sont en augmentation par rapport au BI 2021 (+ 7,9 %) et au réalisé 2020 (+ 9,9 %) :

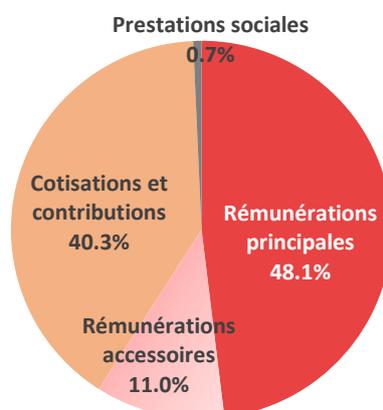
- 13,9 M€ pour les **personnels enseignants et enseignants chercheurs** (+ 24,1 % par rapport à 2021) dont 7,1 M€ pour les doctorants contractuels et les ATER ;
- 8,3 M€ pour les **personnels BIATSS et autres personnels** (- 9,8 %) dont 2,2 M€ pour des CDI.

Ainsi, les **dépenses pour les emplois d'enseignants et enseignants chercheurs** s'élèvent à 79,4 M€ (dont 2,2 M€ d'emplois rattachés aux contrats de recherche), soit + 6,5 % par rapport au réalisé 2020 (+ 4,6% comparativement au BI 2021). Les **dépenses pour les emplois de personnels BIATSS et autres personnels** à 43,4 M€ sont en augmentation de 6,3 % par rapport au BI 2021 et 8,1 % comparativement au CF 2020.

Les **dépenses de personnels permanents** (personnels titulaires et les CDI) représentent 102,9 M€, soit 79,3 % des dépenses de masse salariale.

Ce ratio est en dessous du seuil de vigilance du ministère à 83 % (seuil d'alerte à 85 %). Après avoir connu une augmentation régulière ces dernières années (79,7 % au CF 2016 ; 80,5 % au CF 2017 ; 81,1 % au CF 2018) il enregistre une baisse depuis les CF 2019 (80,4%) et 2020 (80,1%).

### 2.2.8.3. Masse salariale par typologie de rémunération



La masse salariale globale de 129,7 M€ est composée des éléments suivants :

- 62,3 M€ de **rémunérations principales** (+ 4,6 % par rapport au BI 2021 et + 5,5 % par rapport au CF 2020) ;
- 14,2 M€ de **rémunérations accessoires** (cours complémentaires, vacances d'enseignement, primes et indemnités...) en augmentation de 12,3 % par rapport au réalisé 2020 ;
- 52,2 M€ de **contributions et cotisations sociales** (pensions, cotisations ASSEDIC et autres cotisations) qui sont supérieures de 4,2 % par rapport au BI 2021 et 5,7% par rapport au CF 2020 ;
- 0,9 M€ de **prestations sociales** en augmentation de 56,4 % par rapport au réalisé 2020.

#### 2.2.8.4. Masse salariale par facteur d'évolution

- *Le **GVT** est la part de l'évolution des salaires qui résulte des évolutions de carrière propres à chaque agent. Il se décline en trois composantes :*
  - ***L'effet glissement** : c'est l'impact des flux entrants et sortants, c'est-à-dire du renouvellement du personnel sur l'évolution de la masse salariale. Les entrants sont en moyenne plus jeunes et moins « primés » et par, conséquent, rémunérés à un niveau moins élevé que l'ensemble des personnels d'un établissement. L'effet des entrants est donc en général négatif sur l'évolution générale de la masse salariale. Le signe de l'effet des sortants est moins évident car les sortants ne sont pas forcément des personnes plus qualifiées et/ou plus âgées et donc mieux rémunérées ;*
  - ***L'effet vieillesse** : c'est l'impact sur l'évolution générale de la masse salariale des changements de salaire, sans changement de fonction, dus au déroulement normal de carrière dans le métier suite à l'ancienneté : avancement sur grille indiciaire ;*
  - ***L'effet technicité** : c'est l'impact sur l'évolution générale de la masse salariale des changements de grade ou de corps, et/ou de l'acquisition de compétences nouvelles. Ces changements sont en général validés suite à un concours ou un examen professionnel.*

Le BI 2022 prévoit une dépense annuelle de masse salariale de 129,7 M€. L'analyse développée ici se base sur les documents prévisionnels de gestion fournis par la DRHAS qui documentent les effets à la hausse par rapport non au compte financier 2020 mais au budget rectificatif 2021. Ainsi, **l'évolution de 5,3 M€** avec les 124,4 M€ de dépenses de personnel inscrites au BI 2021 s'explique :

- Pour + 3,6 M€ par les **mesures obligatoires réglementaires ou déjà engagées en 2021 qui s'imposent en 2022** ;
- Pour + 0,5 M€ par des **mesures discrétionnaires 2021 de l'établissement** ;
- Pour + 1,2 M€ (0,9 % du total) de correctifs (notamment afin d'ajuster les montants de la trajectoire de la masse salariale finale 2021 et du budget 2022).

Pour les **mesures obligatoires** :

- Le **solde GVT prévisionnel** s'établit à 895 k€ ;
- Les **mesures catégorielles** à 89 k€ correspondent à l'impact du transfert primes points et du changement indiciaire (PPCR) ;

- Le **schéma d'emplois** à 733 k€ correspond notamment à l'extension en année pleine de la campagne d'emplois 2021 pour 401 k€ ; à 101 k€ pour des CDU ; à 140 k€ pour le projet Science et Société proposé en dialogue stratégique de gestion ; à 91 k€ pour des postes liés à la mise en œuvre de la LPR ;
- Les **mesures indemnitaires obligatoires** à 1,4 M€, largement liées à la mise en œuvre de la LPR ;
- On notera cette année l'absence d'évolution de la **structure des emplois** (changements de corps, repyramidage et dispositif Sauvadet).

Pour les **mesures discrétionnaires de l'établissement** :

- 236 k€ de **variation des heures complémentaires**, dont 35 k€ d'anticipation de hausse des moyens pédagogiques ;
- 83 k€ de **variation sur les contrats de recherche** soit - 76,7 % par rapport à la dernière projection pour 2021 ;
- 200 k€ de **schéma d'emploi hors contrat de recherche**, soit + 114 % par rapport au BR 2021 ;
- Comme pour les mesures obligatoires, on relèvera l'absence d'évolution de la **structure des emplois** pour les mesures discrétionnaires.

#### 2.2.8.5. Plafond d'emploi et ETPT de la masse salariale

*NB : les vacataires ne sont pas inclus dans l'analyse en ETPT.*

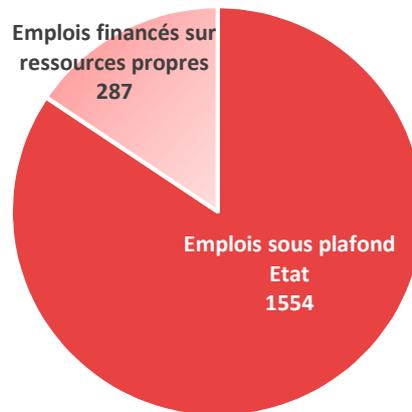
Le **plafond global d'emplois voté par le Conseil d'administration** (tableau 1) est de 1841 ETPT dont 1554 sous plafond Etat et 287 financés hors SCSP.

Au BI 2022, **1804,3 ETPT (en moyenne annuelle) sont projetés au sein de la masse salariale de l'établissement**, soit + 1,4 % par rapport au BI 2021, + 2,8 % par rapport au réalisé 2020.

Le **coût moyen d'1 ETPT à 68 042 €** au BI 2022 est en légère augmentation comparativement à 2021 (**65 560 € ; +3,8 %**) ou 2020 (**65 376 € ; + 4,1 %**).

L'écart entre les ETPT de l'établissement et son plafond d'emplois doit être nuancé par le taux de rigidité des dépenses (dépenses de personnel sur les produits encaissables de l'établissement) qui se situe au niveau du seuil de vigilance du ministère.

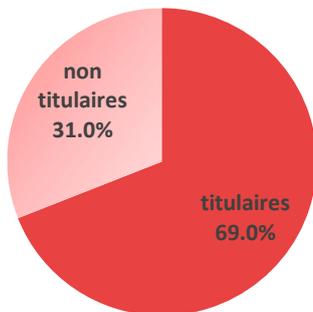
## Plafond des emplois voté au CA (en ETPT)



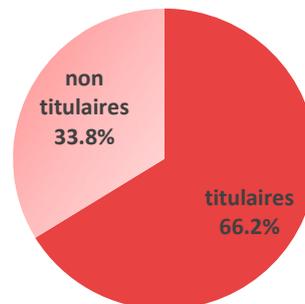
Les **personnels titulaires** représentent 1221 ETPT, soit 68 % du total : - 0,6 % par rapport au BI 2021 (+ 1,3 % comparativement au réalisé 2020).

Le nombre d'emplois de **personnels non titulaires** avec 583 ETPT, soit 32 % du total, est en augmentation de 5,7 % par rapport au BI 2021 et en augmentation de 6,2 % en comparaison à 2020.

Répartition des ETPT des enseignants et enseignants chercheurs

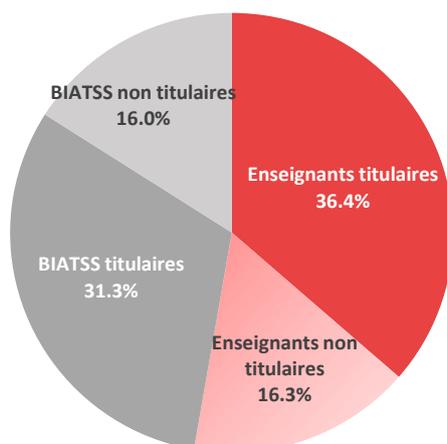


Répartition des ETPT des personnels BIATSS et autres personnels techniques



La part de personnels titulaires est proche pour les personnels BIATSS et pour les personnels enseignants chercheurs.

## Répartition des ETPT



Les 951 ETPT d'**enseignants et enseignants chercheurs** (+ 0,9 % comparativement à 2021), dont 52 emplois rattachés aux contrats de recherche, correspondent à 52,7% de l'ensemble des ETPT projetés au BI 2022. Ils se déclinent comme suit : 657 ETPT titulaires (- 1,3 %) et 295 ETPT non titulaires (+ 6,1%).

Les 853 ETPT de **personnels BIATTS et autres personnels techniques** augmentent de 1,9 % par rapport au BI 2021 et représentent 47,3% du total. Ils se décomposent ainsi : 565 ETPT titulaires (+ 0,2 %) et 288 ETPT non titulaires (+ 5,3 %).

## 2.3. Comptabilité générale (droits constatés)

### 2.3.1. Principaux chiffres du budget initial

tableau 6	CF 2019	exécution	évolution	CF 2020	exécution	évolution	BI 2021	BR1 2021	évolution	évolution	BI 2022	évolution
		2019	CF 19-CF 20		2020	CF 20-BI 21			BR1 21-BI 21	BR1 21-CF 20		BI 22 -BI 21
Dépenses	156 577 064 €	97,6%	-0,5%	155 813 131 €	92,0%	7,9%	168 162 635 €	162 558 810 €	-3,3%	4,3%	181 714 441 €	8,1%
Recettes	150 735 232 €	99,4%	-1,6%	148 292 702 €	97,2%	14,5%	169 845 932 €	156 191 460 €	-8,0%	5,3%	177 983 482 €	4,8%
Résultat	1 778 505 €	263,2%	-2,3%	1 737 318 €	32727,6%	-140,5%	- 703 086 €	1 356 550 €	-292,9%	-21,9%	1 176 148 €	-267,3%
CAF	5 394 929 €	135,0%	1,9%	5 499 794 €	146,2%	-35,7%	3 535 851 €	4 956 042 €	40,2%	-9,9%	5 410 075 €	53,0%
FDR	41 087 525 €	108,7%	-9,1%	37 329 572 €	132,7%	-8,8%	34 052 101 €	34 561 714 €	1,5%	-7,4%	35 064 682 €	3,0%
FDR (jours)	109	110,9%	-9,2%	99	136,8%	-13,3%	85	88	2,6%	-11,0%	84	-1,4%

Le budget en droits constatés est présenté dans l'annexe n°6 de situation patrimoniale. Les **dépenses prévisionnelles s'élèvent à 181,7 M€** soit une augmentation de 13,5 M€ par rapport au BI 2021. Cela s'explique par l'augmentation des dépenses d'investissement, dont le montant prévu est supérieur à celui inscrit au BI 2021 (nouveau phasage des opérations immobilières, notamment La Ruche).

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 1,6 M€. Cette variation s'explique par les dépenses de fonctionnement dont le montant total diminue de 0,4 M€ en comptabilité budgétaire ainsi que par une augmentation de 2 M€ des dotations aux amortissements, dépréciations et provisions par rapport au niveau inscrit au BI 2021. Le maintien d'un niveau important d'acquisitions en 2022 explique cette hausse de la comptabilisation de la perte de valeur de nos biens. L'impact des amortissements du volet hors Plan Pluriannuel d'Investissement a notamment fait l'objet d'une évaluation fine : il s'agit de matériels immobilisables sur de courtes durée d'amortissement (5 à 10 ans en moyenne - matériels audiovisuels, mobiliers, et matériels informatiques), immédiatement livrables en 2022 et générant donc instantanément des amortissements, ce qui augmente la prévision de la dotation.

Les dépenses de personnel augmentent de 6,7 M€. Le niveau des dépenses de personnel en droits constatés s'élève à 128,2 M€ alors qu'il est à 129,7 M€ en comptabilité budgétaire. Cette différence s'explique par l'imputation en charge de fonctionnement des dépenses du compte 633 impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (1,5 M€ ; 1,22 %), conformément à la nomenclature comptable M9, depuis le BR2 2018.

La variation des dépenses d'investissement est de + 30,5% (+ 5,2 M€).

### 2.3.2. Recettes en droits constatés

- Les produits encaissables génèrent des rentrées directes de trésorerie et les produits non encaissables n'en génèrent pas (par exemple la reprise au compte de résultat de la quote-part de subventions d'équipement).

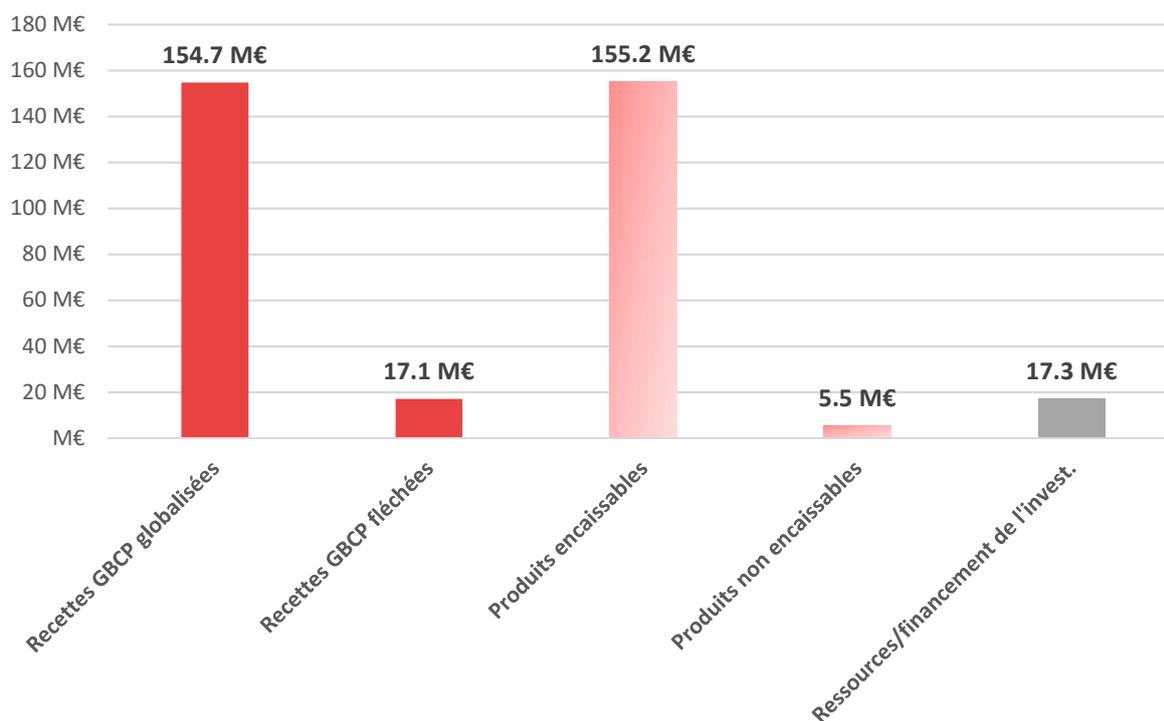
Tableau 6	CF 2019	exécution	évolution	CF 2020	exécution	évolution	BI 2021	BR1 2021	BI 2022	évolution
		2019	CF19- CF20		2020	CF20- BI21				BI 22 -BI 21
Recettes de fonctionnement	145 418 847 €	99.2%	1.6%	147 751 522 €	99.9%	1.8%	150 452 006 €	152 502 799 €	160 688 035 €	6.8%
Recettes d'investissement	2 532 132 €	50.6%	-78.6%	541 180 €	11.4%	3483.6%	19 393 926 €	3 688 661 €	17 295 447 €	-10.8%
Autres ressources dont correctifs	2 784 253 €									
<b>TOTAL</b>	<b>150 735 232 €</b>	<b>99,4%</b>	<b>-1,6%</b>	<b>148 292 702 €</b>	<b>97,2%</b>	<b>14,5%</b>	<b>169 845 932 €</b>	<b>156 191 460 €</b>	<b>177 983 482 €</b>	<b>4,8%</b>

Les recettes prévisionnelles 2022 en droits constatés s'élèvent à 177,9 M€ et sont en augmentation de 4,8 % par rapport au BI 2021 (+ 8,1 M€) et de 20 % comparativement au réalisé 2020 (+ 29,7 M€).

Les recettes de fonctionnement augmentent de 10,2 M€ soit 6,8 %. Les recettes de fonctionnement non encaissables augmentent sensiblement, en proportion de la hausse constatée sur les dotations aux amortissements et s'élèvent à 5,7 M€.

Quant aux recettes d'investissement, elles sont en diminution de 2,1 M€ par rapport au BI 2021 (par un effet de report de la recette La Ruche, par ailleurs lissée sur une période plus longue).

### Recettes à l'encaissement et recettes en droits constatés par catégorie



La différence entre les recettes en droits constatés et les encaissements s'élève à 6,2 M€. Cela correspond à la quote-part des subventions d'investissement et à la neutralisation de l'amortissement du patrimoine (recette non encaissable). Par conséquent, elles ne sont pas retracées dans les encaissements. Notons l'absence de décalage entre les encaissements et les recettes en droits constatés des opérations pluriannuelles au BI 2022.

### 2.3.3. Dépenses en droits constatés

- Les **dépenses décaissables** sont celles qui entraînent des sorties de caisse directes, tandis que les charges non décaissables sont celles qui n'entraînent pas de mouvements financiers directs (par exemple les dotations aux amortissements).

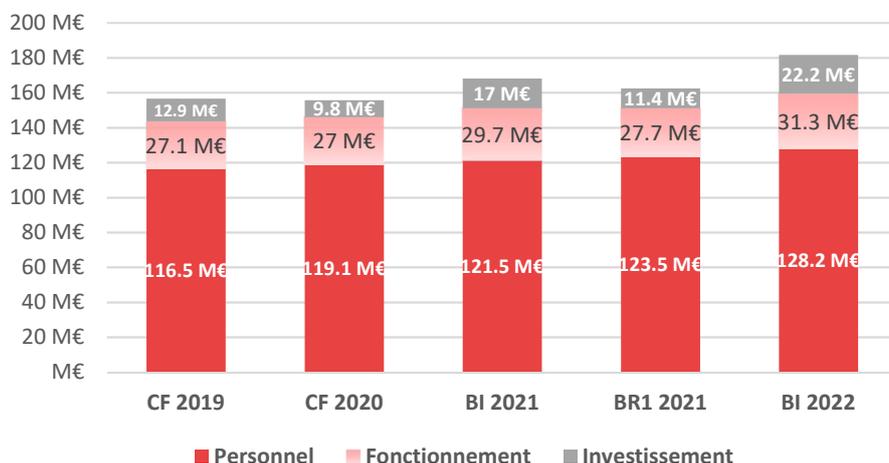
tableau 6	CF 2019	exécution	évolution	CF 2020	exécution	évolution	BI 2021	BR1 2021	évolution	évolution	BI 2022	évolution
		2019	CF 19-CF 20		2020	CF20-BI 21			BR1 21-BI 21	BR1 21-CF 20		BI 22 -BI 21
Personnel	116 490 927 €	98,3%	2,2%	119 059 461 €	99,3%	2,0%	121 468 080 €	123 463 473 €	1,6%	3,7%	128 209 017 €	5,5%
Fonctionnement	27 149 416 €	98,9%	-0,7%	26 954 743 €	96,4%	10,1%	29 687 012 €	27 682 776 €	-6,8%	2,7%	31 302 870 €	5,4%
Investissement	12 936 722 €	89,2%	-24,3%	9 798 927 €	45,7%	73,6%	17 007 543 €	11 412 561 €	-32,9%	16,5%	22 202 554 €	30,5%
<b>TOTAL</b>	<b>156 577 064 €</b>	<b>97,6%</b>	<b>-0,5%</b>	<b>155 813 131 €</b>	<b>92,0%</b>	<b>7,9%</b>	<b>168 162 635 €</b>	<b>162 558 810 €</b>	<b>-3,3%</b>	<b>4,3%</b>	<b>181 714 441 €</b>	<b>8,1%</b>

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 31,3 M€ et sont en augmentation de 3,9 % par rapport au BI 2021. Elles se décomposent comme suit :

- 21,5 M€ de dépenses décaissables correspondant à 20,7 M€ de CP de fonctionnement, 1,6 M€ de dépenses liées au compte 633 et une intégration

- de la médiane des mouvements extra-budgétaires constatés entre 2016 et 2020, dont l'impact est estimé à - 0,8 M€ ;
- 9,8 M€ de dépenses non décaissables (amortissements et provisions).

### Evolution des dépenses en droits constatés

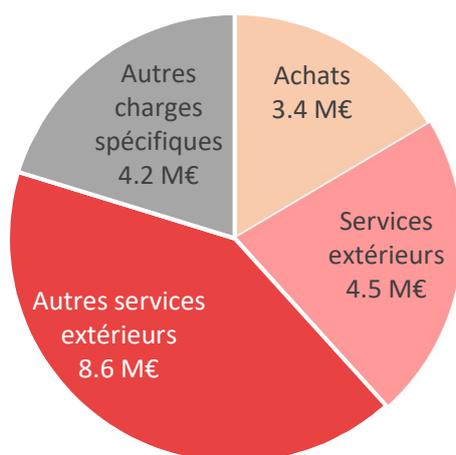


La part des charges de personnel (70,5 %) diminue dans le budget global par rapport au BI 2021 (- 1,7 points) et confirme la diminution par rapport au compte financier 2020 (83,5 %). Cette diminution ne marque pas tant une tendance qu'elle reflète la mise en œuvre du PPI et la hausse subséquente du poids relatif des dépenses d'investissement, qui fait mécaniquement baisser celle des charges de personnel.

#### 2.3.3.1 Focus sur les dépenses de fonctionnement (GBCP)

La part de la masse de fonctionnement a augmenté depuis les 4 dernières années (+ 1,8 points) et représente 12 % des dépenses du BI 2022.

Pour le budget initial 2022, il importe de souligner quelques éléments d'analyse. En premier lieu, ces dépenses sont réparties entre les rubriques comptables suivantes :



La rubrique **achats** diminue : elle représente **16,5%** des dépenses de fonctionnement contre **21,4%** au BI 21.

La rubrique **services extérieurs** est stable et représente **21,9%** contre **22,4 %** au BI 2021.

La rubrique **autres services extérieurs** représente **41,4%**, contre **49 %** au BI 2021.

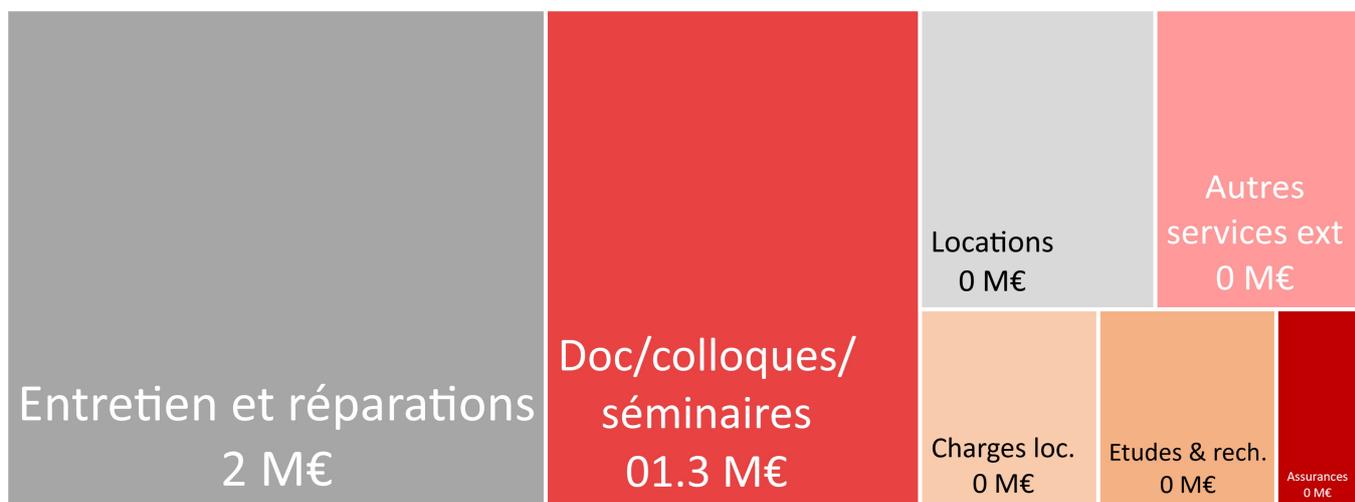
La rubrique **autres charges spécifiques** est en augmentation : elle représente **20,2 %**, contre **7,2 %** au BI 2021.

Les services centraux concentrent **65,7%** des crédits de fonctionnement (**63%** au BI 2021) avec **13,6 M€**, dont **7,5 M€** positionnés au sein de la DIMMO et de la DSI au titre de la gestion immobilière et informatique de l'établissement (pour mémoire au BI 2021, **12,8 M€** au total pour les services centraux, dont **7,4 M€** pour DIMMO/DSI). Les composantes regroupent **16,9 %** des crédits de fonctionnement. La recherche, enfin (Direction de la recherche et des études doctorales ainsi que l'ensemble des laboratoires), est dotée de **3,6 M€**, un montant en baisse par rapport à l'an dernier en raison de reprogrammations moindres.

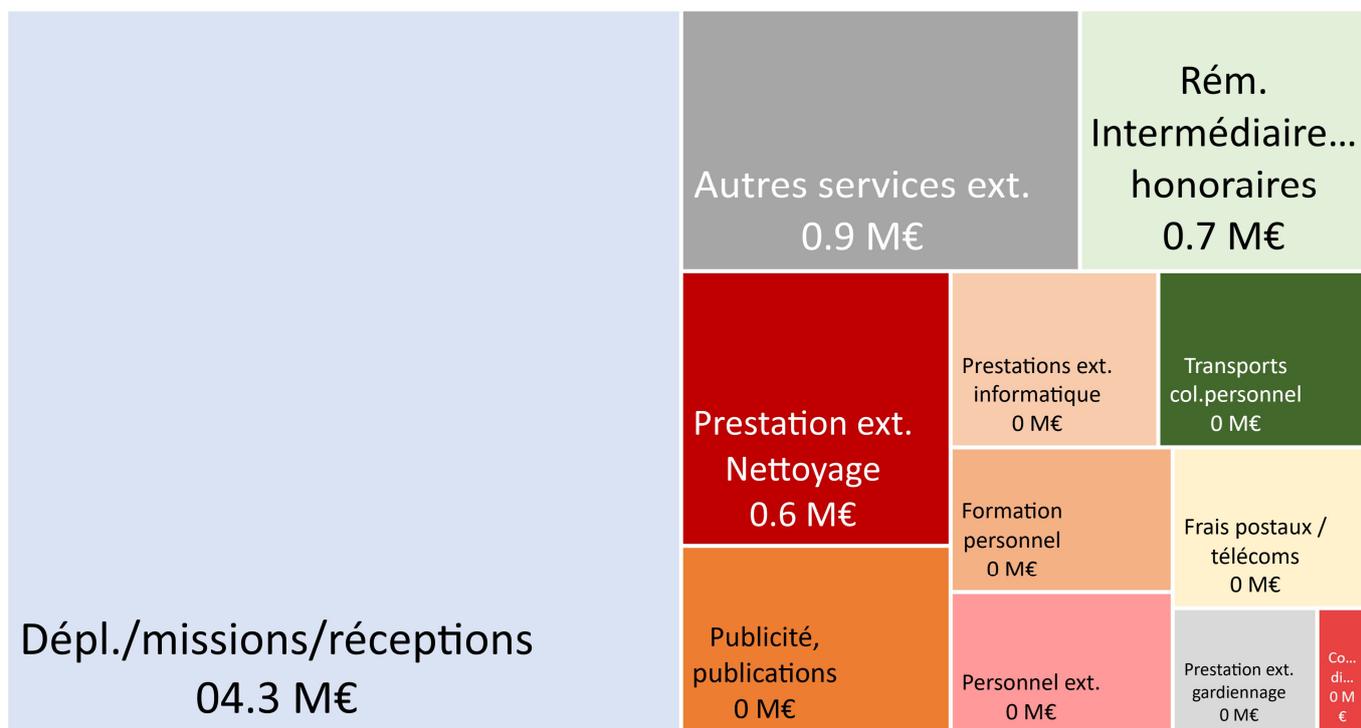
## Rubrique Achats (M€)



## Rubrique Services extérieurs (M€)



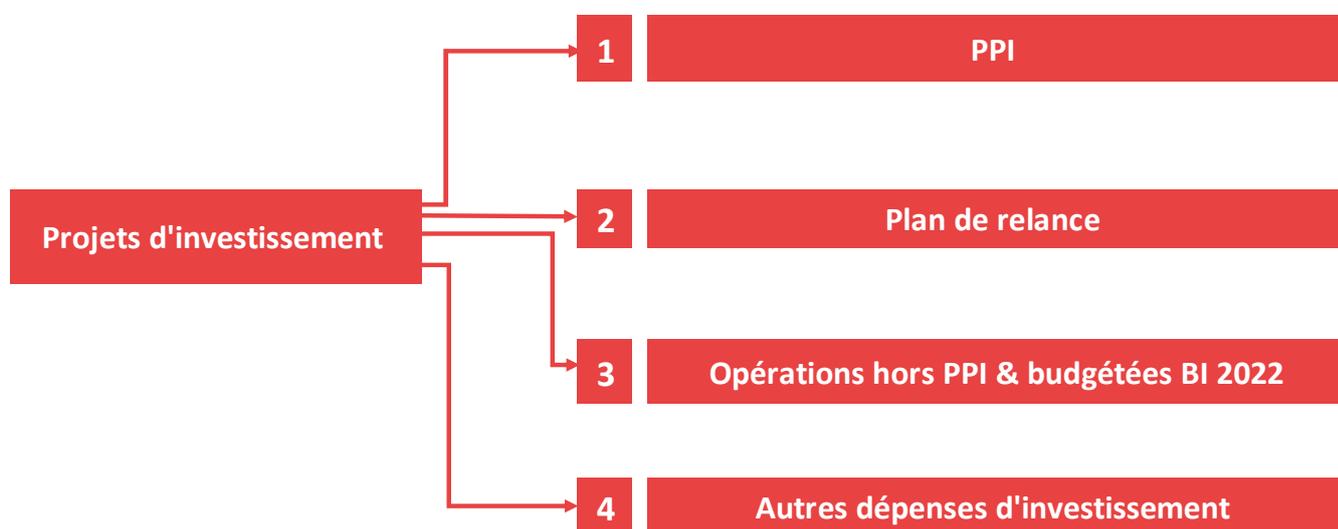
Rubrique Autres services extérieurs (M€)



### 2.3.3.2 Focus sur les dépenses d'investissement

On distingue au sein des dépenses d'investissement deux catégories principales :

- Les dépenses correspondant à des **projets immobiliers pluriannuels**, parmi lesquelles :
  - o Celles relevant du PPI, bénéficiant d'un financement extérieur partiel ;
  - o Celles relevant du plan de relance, intégralement financées ;
- Les dépenses correspondant à des **projets immobiliers d'exécution annuelle**, intégralement autofinancées par l'établissement ;
- Les autres dépenses d'investissement (achats informatiques, immobilisations diverses).



#### Le périmètre du PPI pour le BI 2022

D'après le guide d'analyse des fonds de roulement du ministère, notre établissement doit être en mesure de justifier l'engagement de l'opération ou un commencement d'exécution pour pouvoir l'inscrire formellement dans un PPI.

PPI		
Opération n°	Nature	Coût total opération
1	900070PCS- Plan Campus	8,488,055 €
2	900070LC- Learning Center (1) LA RUCHE	47,828,216 €
3	900070SGN-signalétique	1,138,956 €
4	900070BU -Bib Univ Provisoire	3,542,238 €
5	900070PA-aménagements paysagers PDA	185,000 €
TOTAL PPI		61,182,465 €

Les opérations figurant ci-dessus feront l'objet de dépenses en 2022. Elles correspondent aux projets pluriannuels en cours les plus structurants en matière immobilière. Le montant affiché ici est le coût total de l'opération ; les dépenses et recettes inscrites au budget 2022 et pour les années suivantes sont détaillées dans les tableaux 9bis des opérations pluriannuelles.

## Le plan de relance

### Plan de relance

Opération n°	Nature	Coût total opération
6	PRELANCERCU - Raccordement réseau chauffage urbain	2,668,104 €
7	PRELANCEGTC - Automates de régulation	420,000 €
8	PRELANCELED - Mise en place de LED	209,280 €
9	PRELANCEPHO - Panneaux photovoltaïques	654,756 €
10	PRELANCEROB - Robinets thermostatiques	89,057 €
11	PRELANCECIC - Circulateurs de chauffage	82,000 €
<b>TOTAL Plan de relance</b>		<b>4,123,197 €</b>

Le plan de relance est traité, à partir de 2022, comme un financement fléché de l'investissement par l'Etat. Il fait l'objet d'un financement à 100%.

## Les autres opérations hors PPI inscrites au BI 2022

### Opérations hors PPI inscrites BI 2022

Opération n°	Nature	Coût total opération
12	900070LUM- Eclairage général	511,372 €
13	900070SOL- Aménagements sols	524,612 €
14	900070MO-RENOVATION ELECTRIQUE MOM	325,000 €
15	900070DT-DTA sols	170,000 €
16	900070AD- Travaux accessibilité (ADAP)	425,978 €
17	900070PR-Parking Ruche	480,000 €
18	900070PE-Structures Pétroff	220,000 €
<b>TOTAL Projets</b>		<b>2,656,962 €</b>

Certaines opérations d'investissement correspondent à des besoins importants de l'établissement mais ne peuvent pour autant être formellement inscrites au PPI, soit qu'elles ne correspondent pas à des projets stratégiques pour l'ensemble de l'établissement (DTA sols, éclairage général...), soit qu'elles ne soient pas pluriannuelles.

Le montant affiché ici est le coût total de l'opération ; les dépenses et recettes inscrites au budget 2022 et pour les années suivantes est détaillée dans les tableaux 9bis des opérations pluriannuelles.

### Autres dépenses d'investissement

Elles comprennent, en 2022, les achats informatiques et les petites immobilisations, ainsi qu'une partie des dépenses du schéma directeur du numérique, désormais totalement intégré dans une nouvelle structuration budgétaire de la DSI en programmes d'action. Le tableau ci-dessous en présente les axes principaux :

#### Autres dépenses d'investissement: focus DSI

Programme	Nature	Enveloppe 2022
P03	Communication et valorisation	90,000 €
P04	Services numériques sur le campus	160,000 €
P05	Equipement et aménagement numérique des espaces	1,078,000 €
P06	Simplification, pilotage et dématérialisation	233,000 €
P09	Infrastructures, réseaux et socle technique	725,000 €
P90	Evolutions de l'existant	224,000 €
P91	Autres dépenses contraintes	26,300 €
	<b>TOTAL DSI</b>	<b>2,536,300 €</b>

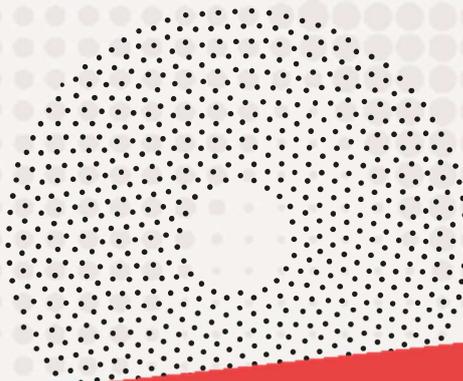
## 3. Annexes

---

- 1.1 **Tableau 1 des autorisations d'emploi (pour vote)**
- 1.2 **Tableau 2 des autorisations budgétaires (pour vote)**
- 1.3 Tableau 3 des dépenses par destination et des recettes par origine
- 1.4 **Tableau 4 d'équilibre financier (pour vote)**
- 1.5 Tableau 5 des opérations pour le compte de tiers
- 1.6 **Tableau 6 de situation patrimoniale (pour vote)**
- 1.7 Tableau 7 de plan de trésorerie
- 1.8 Tableau 8 des opérations sur recettes fléchées
- 1.9 **Tableau 9 des opérations pluriannuelles (pour vote)**
- 1.10 Tableau 9bis relatif au programme pluriannuel d'investissement
- 1.11 Tableau 10 détails des opérations pluriannuelles
- 1.12 Tableau 11 de synthèse des moyens des unités de recherche
- 1.13 Tableau de synthèse budgétaire et comptable
- 1.14 Détail des dotations par centre financier
- 1.15 Annexes - Annexe achat, présentation budget CVEC 2022

The logo of the University of Lyon 2, featuring three horizontal lines of varying lengths to the left of the text.

**UNIVERSITÉ  
LUMIÈRE  
LYON 2**

A stylized sun or light symbol composed of a grid of dots, with the density of the dots increasing towards the center, creating a gradient effect.

**Budget initial  
2022**

Conseil d'administration du 10 décembre 2021





# Liasse budgétaire

Catégories d'emplois	Nature des emplois		(A)		(B)		(C) = (A) + (B)	
	Permanents	Non permanents	BR1 2021	BI 2022	BR1 2021	BI 2022	BR1 2021	BI 2022
Enseignants-chercheurs, chercheurs	Titulaires		765	657			765	657
	CDI			-	4	3	4	3
	CDD		160	231	65	69	225	300
<b>S/total EC</b>			<b>925</b>	<b>888</b>	<b>69</b>	<b>72</b>	<b>994</b>	<b>959</b>
<b>Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales supérieures (ENS)</b>								
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)	Titulaires		540	565			540	565
	CDI		89	71		-	89	71
	CDD			13	203	214	203	227
<b>S/total Biatss</b>			<b>629</b>	<b>649</b>	<b>203</b>	<b>214</b>	<b>832</b>	<b>863</b>
<b>Totaux</b>			<b>1,554</b>	<b>1,536</b>	<b>272</b>	<b>287</b>	<b>1,826</b>	<b>1,841</b>
<b>Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat</b>							<b>1,554 (3)</b>	
<i>Note sur les modalités de renseignement du tableau</i>								
Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les règles de décompte des emplois en ETPT en fonction des catégories de personnel. Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (2))								
Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (1)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (3)								
* : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'emplois fixé par l'Etat relatif aux emplois financés par l'Etat"								
** : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'autorisation de l'ensemble des emplois rémunérés par l'établissement"								
<b>Plafond global des emplois voté par le CA **</b>							<b>1,841</b>	

(2)

Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat

1,554 (3)

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les règles de décompte des emplois en ETPT en fonction des catégories de personnel. Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (2))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (1)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (3)

\* : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'emplois fixé par l'Etat relatif aux emplois financés par l'Etat"

\*\* : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'autorisation de l'ensemble des emplois rémunérés par l'établissement"

REVENUS												
RETOUR AU	MONTANTS BUDGET RECTIFICATIF 2021 N°1				MONTANTS PRÉVISIONS D'EXÉCUTION 2021				MONTANTS DU BUDGET INITIAL 2022			
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel	124,928,981	124,928,981	124,928,981	124,928,981	124,928,981	124,928,981	124,928,981	124,928,981	124,928,981	124,928,981	124,928,981	124,928,981
Autres contributions employeur au CAS	33,939,630	33,939,630	33,939,630	33,939,630	33,939,630	33,939,630	33,939,630	33,939,630	33,939,630	33,939,630	33,939,630	33,939,630
Fonctionnement	19,408,097	17,723,702	19,408,097	17,723,702	19,408,097	17,723,702	19,408,097	17,723,702	19,408,097	17,723,702	19,408,097	17,723,702
Intervention												
Investissement	17,941,589	11,552,397	17,941,589	11,552,397	17,941,589	11,552,397	17,941,589	11,552,397	17,941,589	11,552,397	17,941,589	11,552,397
<b>TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP</b>	<b>162,278,667</b>	<b>154,205,080</b>	<b>162,278,667</b>	<b>154,205,080</b>	<b>162,278,667</b>	<b>154,205,080</b>	<b>162,278,667</b>	<b>154,205,080</b>	<b>162,278,667</b>	<b>154,205,080</b>	<b>162,278,667</b>	<b>154,205,080</b>
<b>SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

RECETTES												
RETOUR AU	MONTANTS BUDGET RECTIFICATIF 2021 N°1				MONTANTS PRÉVISIONS D'EXÉCUTION 2021				MONTANTS DU BUDGET INITIAL 2022			
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Recettes globalisées	147,603,531	147,603,531	147,603,531	147,603,531	147,603,531	147,603,531	147,603,531	147,603,531	147,603,531	147,603,531	147,603,531	147,603,531
Subvention pour charges de service public	121,985,650	121,985,650	121,985,650	121,985,650	121,985,650	121,985,650	121,985,650	121,985,650	121,985,650	121,985,650	121,985,650	121,985,650
Autres financements de l'Etat	668,851	668,851	668,851	668,851	668,851	668,851	668,851	668,851	668,851	668,851	668,851	668,851
Fiscalité affectée	1,634,515	1,634,515	1,634,515	1,634,515	1,634,515	1,634,515	1,634,515	1,634,515	1,634,515	1,634,515	1,634,515	1,634,515
Autres financements publics	8,903,756	8,903,756	8,903,756	8,903,756	8,903,756	8,903,756	8,903,756	8,903,756	8,903,756	8,903,756	8,903,756	8,903,756
Recettes propres	14,410,759	14,410,759	14,410,759	14,410,759	14,410,759	14,410,759	14,410,759	14,410,759	14,410,759	14,410,759	14,410,759	14,410,759
Recettes fléchées*	2,582,877	2,582,877	2,582,877	2,582,877	2,582,877	2,582,877	2,582,877	2,582,877	2,582,877	2,582,877	2,582,877	2,582,877
Financements de l'Etat fléchés	1,395,263	1,395,263	1,395,263	1,395,263	1,395,263	1,395,263	1,395,263	1,395,263	1,395,263	1,395,263	1,395,263	1,395,263
Autres financements publics fléchés	1,187,280	1,187,280	1,187,280	1,187,280	1,187,280	1,187,280	1,187,280	1,187,280	1,187,280	1,187,280	1,187,280	1,187,280
Recettes propres fléchées	333	333	333	333	333	333	333	333	333	333	333	333
<b>TOTAL DES RECETTES (C)</b>	<b>150,186,408</b>	<b>150,186,408</b>	<b>150,186,408</b>	<b>150,186,408</b>	<b>150,186,408</b>	<b>150,186,408</b>	<b>150,186,408</b>	<b>150,186,408</b>	<b>150,186,408</b>	<b>150,186,408</b>	<b>150,186,408</b>	<b>150,186,408</b>
<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)</b>	<b>4,018,672</b>	<b>4,018,672</b>	<b>4,018,672</b>	<b>4,018,672</b>	<b>4,018,672</b>	<b>4,018,672</b>	<b>4,018,672</b>	<b>4,018,672</b>	<b>4,018,672</b>	<b>4,018,672</b>	<b>4,018,672</b>	<b>4,018,672</b>

**Tableau 3 - Tableau des dépenses par destination (Prévisionnel)**

RETOUR AU SOMMAIRE	Personnel AE (AE = CP)	Fonct AE	Fonct CP	Invest AE	Invest CP	Total AE	Total CP
<b>Réglementaire</b>							
Dépenses Programmes 150 et 231							
<b>FORMATION INITIALE ET CONTINUE</b>	<b>63,090,297</b>	<b>2,599,005</b>	<b>2,602,417</b>	<b>275,122</b>	<b>275,122</b>	<b>65,964,424</b>	<b>65,967,836</b>
Licence	38,742,641	1,327,916	1,330,805	231,565	231,565	40,302,123	40,305,011
Master	18,914,059	1,048,802	1,048,802	43,557	43,557	20,006,418	20,006,418
Doctorat	5,433,597	222,286	222,810	0	0	5,655,883	5,656,407
<b>RECHERCHE</b>	<b>34,206,092</b>	<b>4,589,537</b>	<b>4,619,090</b>	<b>567,887</b>	<b>573,537</b>	<b>39,363,516</b>	<b>39,398,719</b>
Recherche universitaire						0	0
Rech univ maths	1,948,582	148,977	151,656	30,900	30,900	2,128,459	2,131,138
Rech univ phys chimie						0	0
Rech univ phys nucl						0	0
Rech univ science terre						0	0
Rech univ science homme	31,901,423	3,592,307	3,610,453	533,180	538,830	36,026,911	36,050,707
Rech univ Transvers	356,087	848,252	856,980	3,807	3,807	1,208,147	1,216,875
<b>SOUTIEN ET SUPPORT</b>	<b>30,675,240</b>	<b>11,947,561</b>	<b>11,964,225</b>	<b>40,729,998</b>	<b>21,526,939</b>	<b>83,352,799</b>	<b>64,166,404</b>
Bibliothèques et documentation	3,146,220	1,109,166	1,109,166	44,000	44,000	4,299,386	4,299,386
Diffusion savoirs musées	1,053,180	250,870	250,870	70,100	70,100	1,374,150	1,374,150
Immobilier	5,004,460	4,857,112	4,871,776	37,526,056	18,322,997	47,387,628	28,199,233
Pilotage et support	21,471,380	5,730,413	5,732,413	3,089,842	3,089,842	30,291,635	30,293,635
<b>ETUDIANTS</b>	<b>1,759,225</b>	<b>1,613,132</b>	<b>1,576,364</b>	<b>99,000</b>	<b>99,000</b>	<b>3,471,357</b>	<b>3,434,589</b>
Aides directes aux étudiants	150,876	150,876	1041,292	0	0	1,207,168	1,192,168
Aides indirectes	146,866	109,000	101,000	0	0	255,866	247,866
Santé des étudiants activité associative	1,461,483	447,840	434,072	99,000	99,000	2,008,323	1,994,555
<b>TOTAL</b>	<b>129,730,855</b>	<b>20,749,235</b>	<b>20,762,096</b>	<b>41,672,007</b>	<b>22,474,598</b>	<b>192,152,097</b>	<b>172,967,549</b>

**Tableau 3 - Tableau des recettes par origine (Prévisionnel)**

Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	Total
<b>Réglementaire</b>								
Subvention pour c	123,675,715	-	-	-	-	-	-	123,675,715
Droits d'inscription	-	-	-	5,590,023	-	-	-	5,590,023
Formation continu	-	-	-	10,184,652	-	-	-	10,184,652
Taxe d'apprentiss	-	-	-	409,951	-	-	-	409,951
Contrats prestatio	-	-	-	80,484	-	-	-	80,484
Valorisation	-	-	-	177,000.00	-	-	-	177,000
ANR investisemen	-	-	-	-	-	-	-	-
ANR hors investiss	-	-	2,549,278	-	-	-	-	2,549,278
Subvention exploit	-	-	1,527,919	-	10,970,778	-	-	12,498,698.0
Subvention exploit	-	-	2,301,071	-	182,230	-	-	2,483,301
Subvention exploit	-	744,716	3,175,964	332,470.00	5,951,492	-	-	10,204,643
Fondations fonds	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres recettes	-	1,702,386	-	2,225,515.25	-	-	-	3,927,901
<b>TOTAL</b>	<b>123,675,715</b>	<b>1,702,386</b>	<b>9,554,233</b>	<b>19,000,095</b>	<b>5,951,492</b>	<b>11,153,008</b>	<b>-</b>	<b>171,781,646</b>

BESOINS				FINANCEMENTS			
	Montants budget rectificatif 2021 n° 1, voté le 26/11/2021	Montants prévisions d'exécution 2021	Montants budget initial 2022	Montants budget rectificatif 2021 n° 1, voté le 26/11/2021	Montants prévisions d'exécution 2021	Montants budget initial 2022	
Retour au sommaire							
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	4,018,672	4,018,672	1,185,903	0	0	0	0 Solde budgétaire (excédent) (D1)*
dont Budget Principal	4,018,672	4,018,672	1,185,903	0	0	0	dont Budget Principal
dont Budget Annexe							dont Budget Annexe
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	0	0	0	0	0	0	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	325,800		523,800	508,000		523,800	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (e1)	0	0	0	0	0	0	Autres encaissements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	4,344,472	4,344,472	1,709,703	508,000	508,000	523,800	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1-(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I)= (2) - (1)	0	0	0	3,836,472	3,836,472	1,185,903	PRILEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)**	0	0	3,177,579	305,450	0	0	dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)**
dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)	0	0	0	3,531,022	3,531,022	4,363,482	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)
<b>TOTAL DES BESOINS (1) + (I)</b>	<b>4,344,472</b>	<b>4,344,472</b>	<b>1,709,703</b>	<b>4,344,472</b>	<b>4,344,472</b>	<b>1,709,703</b>	<b>TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)</b>

(\*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(\*\*) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(\*\*\*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	RETOUR Comptes	Libellé	Décaissements	Encaissements
BOURSES AMI	4671		414,800.00	414,800.00
TVA	44500000		109,000.00	109,000.00
Autres opérations gérées en compte de tiers	47x		0.00	0.00
<b>TOTAL</b>			<b>523,800.00</b>	<b>523,800.00</b>

**Compte de résultat**

RETOUR AU SOMMAIRE	CHARGES	Montants budget rectificatif 2021 n°1 voté le 26/11/2021	Prévisions d'exécution 2021	Budget initial 2022	Réalisé 2020 (pour information)
	Personnel	123,463,473	123,463,473	128,209,017	119,059,461
	dont charges de pensions civiles				34,034,110
	Interventions	27,682,776	27,682,776	31,302,870	26,954,743
	Fonctionnement				
	autre que les charges de personnel	151,146,249	151,146,249	159,511,887	146,014,204
	<b>TOTAL des charges</b>	<b>1,356,550</b>	<b>1,356,550</b>	<b>1,176,148</b>	<b>1,737,318</b>
	<b>Résultat (BENEFICE)</b>	<b>152,502,799</b>	<b>152,502,799</b>	<b>160,688,035</b>	<b>147,751,522</b>
	Total équilibre du compte de résultat prévisionnel				

**Etat de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés**

EMPLOIS	Montants budget rectificatif 2021 n°1 voté le 26/11/2021	Prévisions d'exécution 2021	Budget initial 2022	Réalisé 2020 (pour information)
Insuffisance d'autofinancement	0	0		
Investissements	11,412,561	11,412,561	22,202,554	9,803,957
Remboursement des dettes financières	0	0	0	0
<b>TOTAL des emplois</b>	<b>11,412,561</b>	<b>11,412,561</b>	<b>22,202,554</b>	<b>9,803,957</b>
<b>Apport au fonds de roulement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>502,968</b>	<b>0</b>

**Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)**

	Montants budget rectificatif 2021 n°1 voté le 26/11/2021	Prévisions d'exécution 2021	Budget initial 2022	Réalisé 2020 (pour information)
Résultat de l'exercice	1,356,550	1,356,550	1,176,148	1,737,318
+ dotation aux amortissements, dépréciations et provisions	9,276,121	9,276,121	9,740,740	9,638,706
- reprises sur amortissements, dépréciations et prov				25,475
+ valeur nette comptable des éléments d'actif cédés				4,120
- produits de cession d'éléments d'actifs	5,676,629	5,676,629	5,506,813	5,846,635
- quote part des subventions d'investissement versée au résul				
<b>= Capacité ou Insuffisance d'autofinancement (CAF ou IAF)</b>	<b>4,956,042</b>	<b>4,956,042</b>	<b>5,410,075</b>	<b>5,499,794</b>

**Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie**

	Montants budget rectificatif 2021 n°1 voté le 26/11/2021	Prévisions d'exécution 2021	Budget initial 2022	Réalisé 2020 (pour information)
Variation du fonds de roulement (apport ou prélèvement)	-2,767,858	-2,767,858	502,968	-3,757,953
Variation du besoin en fonds de roulement (fonds de roulem	1,068,613	1,068,613	1,688,871	503,182
Variation de la trésorerie (abondement ou prélèvement)	-3,836,472	-3,836,472	-1,185,903	-4,261,135
Niveau du fonds de roulement	34,561,714	34,561,714	35,064,682	37,329,572
Niveau du besoin en fonds de roulement	-4,219,434	-4,219,434	-2,630,563	-5,288,047
Niveau de la trésorerie	38,781,147,42	38,781,147,42	37,595,245	42,617,619,20

NB :



RETOUR	Antérieures à 2022	Prévisionnel 2022	2023	2024	2025
<b>Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice</b>	0	-294,300	2,883,279	-6,542,996	-13,904,021
<b>Recettes fléchées</b>	<b>7,449,823</b>	<b>17,104,501</b>	<b>10,051,542</b>	<b>5,264,409</b>	<b>0</b>
Financements de l'Etat fléchés	4,045,732	5,951,492	2,008,379	1,088,350	0
Autres financements publics fléchés	3,403,758	11,153,008	8,043,163	4,176,059	0
Recettes propres fléchées	333	0	0	0	0
<b>Dépenses sur recettes fléchées</b>	<b>7,744,123</b>	<b>13,926,921</b>	<b>19,477,817</b>	<b>12,625,434</b>	<b>0</b>
Personnel (AE=CP)	100,230	53,000	0	0	0
AE	100,230	53,000	0	0	0
CP	100,230	53,000	0	0	0
Fonctionnement et intervention	1,341,759	327,910	0	0	0
AE	1,349,893	319,182	0	0	0
CP	1,341,759	327,910	0	0	0
Investissement	6,302,134	13,546,011	19,477,817	12,625,434	0
AE	13,033,462	33,099,293	3,124,183	2,694,458	0
CP	6,302,134	13,546,011	19,477,817	12,625,434	0
<b>Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées</b>	<b>-294,300</b>	<b>3,177,579</b>	<b>-9,426,275</b>	<b>-7,361,025</b>	<b>0</b>
<b>Position de financement des opérations fléchées en fin d'exercice</b>	<b>-294,300</b>	<b>2,883,279</b>	<b>-6,542,996</b>	<b>-13,904,021</b>	<b>-13,904,021</b>

**DÉPENSES**

RETOUR AU SOMMAIRE	Opérations	Montant opération	Autorisations d'engagement				Crédits de paiement				Restes		
			AE ouvertes < 2022	Conso AE < 2022	Reports ou Reprogramm. 2022	AE nouvelles ouvertes 2022	Total AE 2022	CP ouverts < 2022	Conso CP < 2022	Reports ou Reprogramm. 2022	CP nouveaux ouverts 2022	Total CP 2022	Restes à engager > 2022 (AE)
	REGION	1,179,194	785,993	785,993	0	319,750	319,750	784,448	784,448	321,274	321,274	73,451	21
	UDL	1,956,067	1,712,021	1,712,021	0	133,946	133,946	1,684,277	1,684,277	133,946	133,946	110,100	27,744
	RECHERCHE	6,213,678	4,406,060	4,406,060	0	1,024,424	1,024,424	4,116,635	4,116,635	1,031,347	1,031,347	783,194	282,502
	AGENCE	4,641,254	2,537,603	2,537,603	0	1,469,803	1,469,803	2,512,281	2,512,281	1,488,355	1,488,355	633,848	6,770
	EUROPE	1,103,366	752,134	752,134	0	157,647	157,647	749,211	749,211	157,647	157,647	193,585	2,923
	<b>Total Contrats de recherche</b>	<b>15,093,560</b>	<b>10,193,811</b>	<b>10,193,811</b>	<b>0</b>	<b>3,105,571</b>	<b>3,105,571</b>	<b>9,846,852</b>	<b>9,846,852</b>	<b>3,132,570</b>	<b>3,132,570</b>	<b>1,794,178</b>	<b>319,960</b>
	INTERNATIO	5,295,140	2,949,050	2,949,050	0	1,396,279	1,396,279	2,911,718	2,911,718	1,396,279	1,396,279	949,811	37,333
	AUTRES	1,649,246	668,730	668,730	0	862,807	862,807	668,730	668,730	862,807	862,807	117,709	0
	FLECHES	1,822,293	1,446,304	1,446,304	0	375,989	375,989	1,438,170	1,438,170	384,717	384,717	0	-594
	<b>Total Contrats d'enseignement</b>	<b>8,766,679</b>	<b>5,064,084</b>	<b>5,064,084</b>	<b>0</b>	<b>2,635,076</b>	<b>2,635,076</b>	<b>5,018,617</b>	<b>5,018,617</b>	<b>2,643,804</b>	<b>2,643,804</b>	<b>1,067,520</b>	<b>36,739</b>
	FLECHES	47,828,216	9,307,929	9,307,929	0	33,095,486	33,095,486	4,779,554	4,779,554	11,339,251	11,339,251	5,424,801	26,284,610
	DIMMO PPI	8,488,055	5,900,579	5,900,579	0	2,587,476	2,587,476	5,731,854	5,731,854	2,756,201	2,756,201	0	0
	DIMMO PPI	1,138,956	1,138,956	1,138,956	0	0	0	966,388	966,388	172,568	172,568	0	0
	DIMMO PPI	3,542,238	3,542,238	3,542,238	0	0	0	3,542,238	3,542,238	0	0	0	0
	DIMMO PPI	185,000	100,000	100,000	0	85,000	85,000	100,000	100,000	85,000	85,000	0	0
	<b>Total Programmes pluriannuels d'inv</b>	<b>61,182,465</b>	<b>19,989,702</b>	<b>19,989,702</b>	<b>0</b>	<b>35,767,962</b>	<b>35,767,962</b>	<b>15,120,034</b>	<b>15,120,034</b>	<b>14,353,020</b>	<b>14,353,020</b>	<b>5,424,801</b>	<b>26,284,609</b>
	HORS PPI	2,656,962	1,632,868	1,632,868	0	704,094	704,094	1,289,936	1,289,936	713,026	713,026	320,000	334,000
	<b>Total HORS PPI</b>	<b>2,656,962</b>	<b>1,632,868</b>	<b>1,632,868</b>	<b>0</b>	<b>704,094</b>	<b>704,094</b>	<b>1,289,936</b>	<b>1,289,936</b>	<b>713,026</b>	<b>713,026</b>	<b>320,000</b>	<b>334,000</b>
	PRELANCE	4,123,197	3,729,357	3,729,357	0	0	0	1,526,404	1,526,404	2,202,953	2,202,953	393,840	0
	<b>Total Plan de Relance</b>	<b>4,123,197</b>	<b>3,729,357</b>	<b>3,729,357</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1,526,404</b>	<b>1,526,404</b>	<b>2,202,953</b>	<b>2,202,953</b>	<b>393,840</b>	<b>0</b>
	<b>Total</b>	<b>91,822,864</b>	<b>40,609,822</b>	<b>40,609,822</b>	<b>0</b>	<b>42,212,703</b>	<b>42,212,703</b>	<b>32,801,843</b>	<b>32,801,843</b>	<b>23,045,373</b>	<b>23,045,373</b>	<b>9,000,339</b>	<b>26,975,309</b>
	Ss total personnel	9,164,317	6,482,014	6,482,014	0	1,907,999	1,907,999	6,482,150	6,482,150	1,907,999	1,907,999	774,304	-136
	Ss total fonctionnement	14,099,851	8,376,097	8,376,097	0	3,718,860	3,718,860	7,987,439	7,987,439	3,748,937	3,748,937	2,004,894	358,581
	Ss total investissement	68,558,695	25,751,711	25,751,711	0	36,585,843	36,585,843	18,332,254	18,332,254	17,388,436	17,388,436	6,221,141	26,616,564

**Recettes**

Opérations	Montant opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs		Restes à encaisser > 2022	
			Encaissement < 2022	Encaissement prévu 2022		
REGION	1,179,194	-1,563	1,180,758	314,910	833,861	31,987
UDL	1,956,067	-1,398	1,957,465	1,078,088	879,377	0
RECHERCHE	6,213,678	-125,923	6,339,601	4,453,347	1,911,785	694,469
AGENCE	4,641,254	-18,244	4,659,498	3,349,775	954,879	354,844
EUROPE	1,103,366	-83,711	1,187,077	752,273	259,880	174,924
<b>Total Contrats de recherche</b>	<b>15,093,560</b>	<b>-230,839</b>	<b>15,324,399</b>	<b>9,948,393</b>	<b>4,119,782</b>	<b>1,256,224</b>
INTERNATIO	5,295,140	40,500	5,254,640	3,144,959	1,531,069	578,612
AUTRES	1,649,246	326	1,648,920	749,326	700,813	198,782
FLECHES	1,822,293	-335	1,822,628	1,640,398	182,230	0
<b>Total Contrats d'enseignement</b>	<b>8,766,679</b>	<b>40,492</b>	<b>8,726,188</b>	<b>5,534,682</b>	<b>2,414,112</b>	<b>777,394</b>
FLECHES	47,828,216	13,903,764	33,924,452	4,435,028	14,173,473	15,315,951
DIMMO PPI	8,488,055	8,488,055	0	0	0	0
DIMMO PPI	1,138,956	1,133,204	5,752	5,752	0	0
DIMMO PPI	3,542,238	3,542,238	0	0	0	0
DIMMO PPI	185,000	185,000	0	0	0	0
<b>Total Programmes pluriannuels d'inv</b>	<b>61,182,465</b>	<b>27,252,261</b>	<b>33,930,204</b>	<b>4,440,780</b>	<b>14,173,473</b>	<b>15,315,951</b>
HORS PPI	2,656,962,06	2,656,962	0	0	0	0
<b>Total HORS PPI</b>	<b>2,656,962</b>	<b>2,656,962</b>	<b>0</b>	<b>1,374,399</b>	<b>2,748,798</b>	<b>0</b>
PRELANCE	4,123,197	0	4,123,197	1,374,399	2,748,798	0
<b>Total Plan de Relance</b>	<b>4,123,197</b>	<b>0</b>	<b>4,123,197</b>	<b>1,374,399</b>	<b>2,748,798</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>91,822,864</b>	<b>29,718,876</b>	<b>62,103,988</b>	<b>21,298,254</b>	<b>23,456,165</b>	<b>17,349,569</b>

Tableau 9bis relatif au programme pluriannuel d'investissement (Dépenses)  
Budget Initial 2022

A - Prévission d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP)

N°	Opération	Nature	Coût total de l'opération	Prévission 2022										Prévission 2023 et suivantes				
				AE consommées antérieures à 2022	AE reprogramm. ou reportées en 2022	AE nouvelles ouvertes en 2022	TOTAL des AE ouvertes en 2022	CP consommées antérieures à 2022	CP reprogramm. ou reportées en 2022	CP nouveaux ouverts en 2022	TOTAL des CP ouverts en 2022	Restes à engager fin d'année 2022 (AE)	Restes à payer s/AE consommées fin d'année 2022 (CP)	AE consommées antérieures à 2022	AE reprogramm. ou reportées en 2022	AE prévues en 2024	CP prévues en 2024	AE prévues en 2024 > 2024
(2)	(3)	(4) <= (2) - (3)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7)	(8)	(9) <= (7) - (8)	(10)	(11) = (9) + (10)	(1)-(3)-(6)	(3)+(6)-(8)-(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	
			61,182,465	19,989,702	0	35,767,962	35,767,962	15,120,035	0	14,353,020	14,353,020	5,424,802	0	0	0	0	0	0
			61,182,465	19,989,702	0	35,767,962	35,767,962	15,120,035	0	14,353,020	14,353,020	5,424,802	0	0	0	0	0	0
1		Direction de l'immobilier	8,488,055	5,900,579	2,587,476	2,587,476	5,731,854	5,731,854	0	2,756,201	2,756,201	0	0	0	0	0	0	0
2		900070KCS- Plan Campus	47,828,216	9,307,929	33,095,486	4,779,554	4,779,554	4,779,554	0	11,339,251	11,339,251	5,424,801	0	0	0	0	0	0
3	Dépenses d'invest. (PPI)	900070LC- Learning Center	1,138,956	1,138,956	0	0	966,388	966,388	0	172,568	172,568	0	0	0	0	0	0	0
4		900070SN- signalétique	3,542,238	3,542,238	0	0	3,542,238	3,542,238	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5		900070BU -80 Univ Provisoire	185,000	100,000	85,000	85,000	100,000	100,000	0	85,000	85,000	0	0	0	0	0	0	0
		900070PA-aménagement paysagers PDA		100,000	0	0	100,000	100,000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
			61,182,465	19,989,702	0	35,767,962	35,767,962	15,120,035	0	14,353,020	14,353,020	5,424,802	0	0	0	0	0	0
			61,182,465	19,989,702	0	35,767,962	35,767,962	15,120,035	0	14,353,020	14,353,020	5,424,802	0	0	0	0	0	0
			61,182,465	19,989,702	0	35,767,962	35,767,962	15,120,035	0	14,353,020	14,353,020	5,424,802	0	0	0	0	0	0
			61,182,465	19,989,702	0	35,767,962	35,767,962	15,120,035	0	14,353,020	14,353,020	5,424,802	0	0	0	0	0	0
			61,182,465	19,989,702	0	35,767,962	35,767,962	15,120,035	0	14,353,020	14,353,020	5,424,802	0	0	0	0	0	0
			61,182,465	19,989,702	0	35,767,962	35,767,962	15,120,035	0	14,353,020	14,353,020	5,424,802	0	0	0	0	0	0
			61,182,465	19,989,702	0	35,767,962	35,767,962	15,120,035	0	14,353,020	14,353,020	5,424,802	0	0	0	0	0	0
			61,182,465	19,989,702	0	35,767,962	35,767,962	15,120,035	0	14,353,020	14,353,020	5,424,802	0	0	0	0	0	0
			61,182,465	19,989,702	0	35,767,962	35,767,962	15,120,035	0	14,353,020	14,353,020	5,424,802	0	0	0	0	0	0
			61,182,465	19,989,702	0	35,767,962	35,767,962	15,120,035	0	14,353,020	14,353,020	5,424,802	0	0	0	0	0	0
			61,182,465	19,989,702	0	35,767,962	35,767,962	15,120,035	0	14,353,020	14,353,020	5,424,802	0	0	0	0	0	0
			61,182,465	19,989,702	0	35,767,962	35,767,962	15,120,035	0	14,353,020	14,353,020	5,424,802	0	0	0	0	0	0
			61,182,465	19,989,702	0	35,767,962	35,767,962	15,120,035	0	14,353,020	14,353,020	5,424,802	0	0	0	0	0	0
			61,182,465	19,989,702	0	35,767,962	35,767,962	15,120,035	0	14,353,020	14,353,020	5,424,802	0	0	0	0	0	0
			61,182,465	19,989,702	0	35,767,962	35,767,962	15,120,035	0	14,353,020	14,353,020	5,424,802	0	0	0	0	0	0
			61,182,465	19,989,702	0	35,767,962	35,767,962	15,120,035	0	14,353,020	14,353,020	5,424,802	0	0	0	0	0	0
			61,182,465	19,989,702	0	35,767,962	35,767,962	15,120,035	0	14,353,020	14,353,020	5,424,802	0	0	0	0	0	0
			61,182,465	19,989,702	0	35,767,962	35,767,962	15,120,035	0	14,353,020	14,353,020	5,424,802	0	0	0	0	0	0
			61,182,465	19,989,702	0	35,767,962	35,767,962	15,120,035	0	14,353,020	14,353,020	5,424,802	0	0	0	0	0	0
			61,182,465	19,989,702	0	35,767,962	35,767,962	15,120,035	0	14,353,020	14,353,020	5,424,802	0	0	0	0	0	0
			61,182,465	19,989,702	0	35,767,962	35,767,962	15,120,035	0	14,353,020	14,353,020	5,424,802	0	0	0	0	0	0
			61,182,465	19,989,702	0	35,767,962	35,767,962	15,120,035	0	14,353,020	14,353,020	5,424,802	0	0	0	0	0	0
			61,182,465	19,989,702	0	35,767,962	35,767,962	15,120,035	0	14,353,020	14,353,020	5,424,802	0	0	0	0	0	0
			61,182,465	19,989,702	0	35,767,962	35,767,962	15,120,035	0	14,353,020	14,353,020	5,424,802	0	0	0	0	0	0
			61,182,465	19,989,702	0	35,767,962	35,767,962	15,120,035	0	14,353,020	14,353,020	5,424,802	0	0	0	0	0	0
			61,182,465	19,989,702	0	35,767,962	35,767,962	15,120,035	0	14,353,020	14,353,020	5,424,802	0	0	0	0	0	0
			61,182,465	19,989,702	0	35,767,962	35,767,962	15,120,035	0	14,353,020	14,353,020	5,424,802	0	0	0	0	0	0
			61,182,465	19,989,702	0	35,767,962	35,767,962	15,120,035	0	14,353,020	14,353,020	5,424,802	0	0	0	0	0	0
			61,182,465	19,989,702	0	35,767,962	35,767,962	15,120,035	0	14,353,020	14,353,020	5,424,802	0	0	0	0	0	0
			61,182,465	19,989,702	0	35,767,962	35,767,962	15,120,035	0	14,353,020	14,353,020	5,424,802	0	0	0	0	0	0
			61,182,465	19,989,702	0	35,767,962	35,767,962	15,120,035	0	14,353,020	14,353,020	5,424,802	0	0	0	0	0	0
			61,182,465	19,989,702	0	35,767,962	35,767,962	15,120,035	0	14,353,020	14,353,020	5,424,802	0	0	0	0	0	0
			61,182,465	19,989,702	0	35,767,962	35,767,962	15,120,035	0	14,353,020	14,353,020	5,424,802	0	0	0	0	0	0
			61,182,465	19,989,702	0	35,767,962	35,767,962	15,120,035	0	14,353,020	14,353,020	5,424,802	0	0	0	0	0	0
			61,182,465	19,989,702	0	35,767,962	35,767,962	15,120,035	0	14,353,020	14,353,020	5,424,802	0	0	0	0	0	0
			61,182,465	19,989,702	0	35,767,962	35,767,962	15,120,035	0	14,353,020	14,353,020	5,424,802	0	0	0	0	0	0
			61,182,465	19,989,702	0	35,767,962	35,767,962	15,120,035	0	14,353,020	14,353,020	5,424,802	0	0	0	0	0	0
			61,182,465	19,989,702	0	35,767,962	35,767,962	15,120,035	0	14,353,020	14,353,020	5,424,802	0	0	0	0	0	0
			61,182,465	19,989,702	0	35,767,962	35,767,962	15,120,035	0	14,353,020	14,353,020	5,424,802	0	0	0	0	0	0
			61,182,465	19,989,702	0	35,767,962	35,767,962	15,120,035	0	14,353,020	14,353,020	5,424,802	0	0	0	0	0	0
			61,182,465	19,989,702	0	35,767,962	35,767,962	15,120,035	0	14,353,020	14,353,020	5,424,802	0	0	0	0	0	0
			61,182,465	19,989,702	0	35,767,962	35,767,962	15,120,035	0	14,353,020	14,353,020	5,424,802	0	0	0	0	0	0
			61,182,465	19,989,702	0	35,767,962	35,767,962	15,120,035	0	14,353,020	14,353,020	5,424,802	0	0	0	0	0	0
			61,182,465	19,989,702	0	35,767,962	35,767,962	15,120,035	0	14,353,020	14,353,020	5,424,802	0	0	0	0	0	0
			61,182,465	19,989,702	0	35,767,962	35,767,962	15,120,035	0	14,353,020	14,353,020	5,424,802	0	0	0	0	0	0
			61,182,465	19,989,702	0	35,767,962	35,767,962	15,120,035	0	14,353,020	14,353,020	5,424,802	0	0	0	0	0	0
			61,182,465	19,989,702	0	35,767,962	35,767,962	15,120,035	0	14,353,020	14,353,020	5,424,802	0	0	0	0	0	0
			61,182,465	19,989,702	0	35,767,962	35,767,962	15,120,035	0	14,353,020	14,353,020	5,424,802	0	0	0	0	0	0
			61,182,465	19,989,702	0	35,767,962	35,767,962	15,120,035	0</									

Tableau 9bis relatif au programme pluriannuel d'investissement (financement)  
Budget Initial 2022

B - Prévisions de recettes (RE)

Opération	Nature	Montant de l'opération envisagée (18)	Montant notifié < 2022 (19a)	Montant notifié 2022 (19b)	Reste à notifier (19c)	Financements extérieurs				Prévisions en 2023 et suivantes													
						Montant des financements extérieurs (18)	Encasements des années antérieures à 2022 (20)	Encasements prévus (21a)	Encasements réalisés (21b)	Restes à encaisser (22=18)-(20)-(21a)	Encasements prévus en 2023 (23)	Encasements prévus en 2024 (24)	Encasements prévus > 2024 (25)										
900070PC-S- Plan Campus	Financement de l'Etat	0			0	0																	
	Financements des CT	0			0	0																	
	Autres financements	0			0	0																	
	<b>Autofinancement par l'établissement</b>																						
	<b>Total Opération 1</b>	<b>8 488,055</b>	<b>5 731,854</b>	<b>2 756,201</b>	<b>0</b>	<b>8 488,055</b>	<b>5 731,854</b>	<b>2 756,201</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
900070LC- Learning Center	Financement de l'Etat	8,970,756	2,671,333	3,202,694	3,096,729	8,970,756	2,671,333	3,202,694	3,096,729	23,439,410	839,409	10,970,778	11,629,222	11,629,222	8,043,163	1,088,350	3,586,059	590,000	590,000	9,032,435	7,361,024	12,625,434	
	Financement REGION	23,439,410	839,409	10,970,778	11,629,222	23,439,410	839,409	10,970,778	11,629,222	1,514,285	924,285												
	Métropole	1,514,285	924,285		590,000	1,514,285	924,285		590,000	13,903,765	344,527	-2,834,222	16,393,459	16,393,459									
	<b>Autofinancement par l'établissement</b>																						
	<b>Total Opération 2</b>	<b>47 828,216</b>	<b>4 779,554</b>	<b>11 339,251</b>	<b>31 709,411</b>	<b>47 828,216</b>	<b>4 779,554</b>	<b>11 339,251</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
900070SGN- signalétique	Financement de l'Etat	0			0	0				5,753	5,753												
	Financements des CT	0			0	0				1,133,203	960,635	172,568	172,568	172,568									
	Autres financements	0			0	0				1,138,956	966,388	172,568	172,568	172,568									
	<b>Autofinancement par l'établissement</b>																						
	<b>Total Opération 3</b>	<b>1 138,956</b>	<b>966,388</b>	<b>172,568</b>	<b>0</b>	<b>1 138,956</b>	<b>966,388</b>	<b>172,568</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
900070BU -Bib Univ Provisoire	Financement de l'Etat	0			0	0				3,542,238	3,542,238												
	Financements des CT	0			0	0				0	0												
	Autres financements	0			0	0				3,542,238	3,542,238	0	0	0									
	<b>Autofinancement par l'établissement</b>																						
	<b>Total Opération 4</b>	<b>3 542,238</b>	<b>3 542,238</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 542,238</b>	<b>3 542,238</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
900070PA- aménagements paysagers PDA	Financement de l'Etat	0			0	0				185,000	100,000	85,000	85,000	85,000									
	Financements des CT	0			0	0				185,000	100,000	85,000	85,000	85,000									
	Autres financements	0			0	0				0	0												
	<b>Autofinancement par l'établissement</b>																						
	<b>Total Opération 5</b>	<b>185 000</b>	<b>100 000</b>	<b>85 000</b>	<b>0</b>	<b>185 000</b>	<b>100 000</b>	<b>85 000</b>	<b>0</b>	<b>100 000</b>	<b>100 000</b>	<b>85 000</b>	<b>85 000</b>	<b>85 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Total PPI	<b>Ss total financement de l'Etat</b>	<b>8 970 756</b>	<b>2 671 333</b>	<b>3 202 694</b>	<b>3 096 729</b>	<b>8 970 756</b>	<b>2 671 333</b>	<b>3 202 694</b>	<b>3 096 729</b>	<b>24 953 695</b>	<b>1 763 694</b>	<b>10 970 778</b>	<b>12 219 222</b>	<b>12 219 222</b>	<b>8 043 163</b>	<b>4 176 059</b>	<b>4 176 059</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>Ss total financements CT</b>	<b>24 953 695</b>	<b>1 763 694</b>	<b>10 970 778</b>	<b>12 219 222</b>	<b>24 953 695</b>	<b>1 763 694</b>	<b>10 970 778</b>	<b>12 219 222</b>	<b>5 753</b>	<b>5 753</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>Ss total autres financements</b>	<b>5 753</b>	<b>5 753</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 753</b>	<b>5 753</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>27 252 261</b>	<b>10 679 254</b>	<b>179 547</b>	<b>16 393 460</b>	<b>16 393 460</b>	<b>9 032 435</b>	<b>7 361 024</b>	<b>7 361 024</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>61 182 465</b>	<b>15 120 035</b>	<b>14 353 020</b>	<b>31 709 411</b>	<b>61 182 465</b>	<b>15 120 035</b>	<b>14 353 020</b>	<b>0</b>	<b>15 120 035</b>	<b>14 353 020</b>	<b>16 393 460</b>	<b>31 709 411</b>	<b>19 083 977</b>	<b>12 625 434</b>	<b>12 625 434</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Plan de Relance	Nature	Montant de l'opération envisagée (18)	Montant notifié < 2022 (19a)	Montant notifié 2022 (19b)	Reste à notifier (19c)	Financements extérieurs				Prévisions en 2023 et suivantes		
						Montant des financements extérieurs (18)	Encasements des années antérieures à 2022 (20)	Encasements prévus (21a)	Encasements réalisés (21b)	Restes à encaisser 22=(18)-(20)-(21a)	Encasements prévus en 2023 (23)	Encasements prévus en 2024 (24)
PRELANCEURC (chauffage urbain)	Financement de l'Etat Financements des CT Autres financements Autofinancement par l'établissement	2,668,104	800,431	1,867,673	0	2,668,104	800,431	1,867,673	0	0	0	0
<b>Total Opération 6</b>		<b>2,668,104</b>	<b>800,431</b>	<b>1,867,673</b>	<b>0</b>	<b>2,668,104</b>	<b>800,431</b>	<b>1,867,673</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
PRELANCEGTC	Financement de l'Etat CPER Financement REGION Métropole CROUS Autofinancement par l'établissement	420,000	140,000	280,000	0	420,000	140,000	280,000	0	0	0	0
<b>Total Opération 7</b>		<b>420,000</b>	<b>140,000</b>	<b>280,000</b>	<b>0</b>	<b>420,000</b>	<b>140,000</b>	<b>280,000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
PRELANCELED	Financement de l'Etat Financements des CT Autres financements Autofinancement par l'établissement	209,280	69,760	139,520	0	209,280	69,760	139,520	0	0	0	0
<b>Total Opération 8</b>		<b>209,280</b>	<b>69,760</b>	<b>139,520</b>	<b>0</b>	<b>209,280</b>	<b>69,760</b>	<b>139,520</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
PRELANCEPHO (panneaux photovoltaïques)	Financement de l'Etat Financements des CT Autres financements Autofinancement par l'établissement	654,756	197,621	457,135	0	654,756	197,621	457,135	0	0	0	0
<b>Total Opération 9</b>		<b>654,756</b>	<b>197,621</b>	<b>457,135</b>	<b>0</b>	<b>654,756</b>	<b>197,621</b>	<b>457,135</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
PRELANCEROB (robinets thermostatiques)	Financement de l'Etat Financements des CT Autres financements Autofinancement par l'établissement	89,057	84,587	4,470	0	89,057	84,587	4,470	0	0	0	0
<b>Total Opération 10</b>		<b>89,057</b>	<b>84,587</b>	<b>4,470</b>	<b>0</b>	<b>89,057</b>	<b>84,587</b>	<b>4,470</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
PRELANCECIC (Circulateurs chauffage)	Financement de l'Etat Financements des CT Autres financements Autofinancement par l'établissement	82,000	82,000	0	0	82,000	82,000	0	0	0	0	0
<b>Total Opération 11</b>		<b>82,000</b>	<b>82,000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>82,000</b>	<b>82,000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total Plan de relance</b>	<b>Ss total financement de l'Etat</b>	<b>4,123,197</b>	<b>1,374,399</b>	<b>2,748,798</b>	<b>0</b>	<b>4,123,197</b>	<b>1,374,399</b>	<b>2,748,798</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>Ss total financements CT</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>Ss total autres financements</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>Ss total autofinanc.par l'établissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>4,123,197</b>	<b>1,374,399</b>	<b>2,748,798</b>	<b>0</b>	<b>4,123,197</b>	<b>1,374,399</b>	<b>2,748,798</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>



Opération	Nature	Coût unitaire de location	Prévisions d'AE et de CP		Prévisions 2022		Prévisions 2023 et suivantes							
			AE ouvertes 2022	CP ouvertes 2022	AE ouvertes 2022	CP ouvertes 2022	AE prévues en 2023	CP prévues en 2023	AE prévues en 2024	CP prévues en 2024				
Contrats de recherche	Personnel	7.955.015	5.939.482	5.939.482	5.939.482	1.375.828	1.375.828	445.791	445.791	167.914	167.914	26.000	26.000	
	Investissement	6.389.618	3.694.382	3.694.382	3.694.382	1.623.263	1.623.263	3.351.190	3.351.190	450.129	450.129	70.585	70.585	
Contrats d'enseignement	Personnel	15.093.560	599.947	599.947	599.947	106.480	106.480	556.043	556.043	34.500	34.500	12.000	12.000	
	Investissement	7.269.302	10.193.811	10.193.811	3.106.571	3.106.571	9.846.852	9.846.852	0	0	652.543	652.543	108.595	108.595
DIMAQ PPI Plan Campus	Personnel	8.488.055	542.532	542.532	532.171	532.171	542.532	542.532	109.744	109.744	24.855	24.855	0	0
	Investissement	8.488.055	4.915.980	4.915.980	2.092.077	2.092.077	4.101.903	4.101.903	719.879	719.879	213.646	213.646	0	0
DIMAQ PPI signalétique	Personnel	8.488.055	5.064.034	5.064.034	2.635.076	2.635.076	5.018.617	5.018.617	829.623	829.623	237.897	237.897	0	0
	Investissement	8.488.055	5.017	5.017	0	0	5.017	5.017	0	0	0	0	0	0
DIMAQ PPI Bih Univ Provisione	Personnel	4.123.197	9.302.912	9.302.912	33.095.486	33.095.486	4.774.538	4.774.538	2.730.343	2.730.343	19.083.977	19.083.977	2.694.458	2.694.458
	Investissement	4.123.197	9.302.912	9.302.912	33.095.486	33.095.486	4.774.538	4.774.538	2.730.343	2.730.343	19.083.977	19.083.977	2.694.458	2.694.458
DIMAQ PPI aménagements payagers PDA	Personnel	185.000	5.900.579	5.900.579	2.587.476	2.587.476	5.731.854	5.731.854	0	0	0	0	0	0
	Investissement	185.000	5.900.579	5.900.579	2.587.476	2.587.476	5.731.854	5.731.854	0	0	0	0	0	0
HORS PPI	Personnel	2.658.962	1.138.956	1.138.956	0	0	966.388	966.388	0	0	0	0	0	0
	Investissement	2.658.962	1.138.956	1.138.956	0	0	966.388	966.388	0	0	0	0	0	0
Plan de Reliance	Personnel	4.123.197	100.000	100.000	85.000	85.000	100.000	100.000	0	0	0	0	0	0
	Investissement	4.123.197	100.000	100.000	85.000	85.000	100.000	100.000	0	0	0	0	0	0
TOTAL	Personnel	51.822.886	25.751.711	25.751.711	36.555.843	36.555.843	42.416.203	42.416.203	33.801.651	33.801.651	23.055.972	23.055.972	106.951	106.951
	Investissement	51.822.886	46.669.821	46.669.821	36.555.843	36.555.843	42.416.203	42.416.203	33.801.651	33.801.651	23.055.972	23.055.972	106.951	106.951

Opération	Nature	Financement de l'opération	Prévisions 2022		Prévisions en 2023 et suivantes	
			Encaissements prévus en 2022	Encaissements prévus en 2023	Encaissements prévus en 2024	Encaissements prévus en 2025
Contrats de recherche	Financement de l'Etat	297.445	8.937.093	3.741.717	5.000	5.000
	Autres financements publics	13.686.240	6.462.014	6.462.014	605.579	380.390
Contrats d'enseignement	Autres financements	1.255.650	713.855	298.001	189.794	36.000
	Autres financements publics	8.225.043,39	5.466.243,22	2.381.407,00	277.174,87	500,218
DIMAQ PPI Fichés Learning Centre	Financement de l'Etat	8.726.188	5.534.682	2.443.112	277.175	500,218
	Autres financements publics	2.493.695	2.671.333	3.202.694	2.008.379	1.088.350
DIMAQ PPI Plan Campus	Financement de l'Etat	33.924.451	1.763.694	10.970.778	8.043,163	4.176,099
	Autres financements publics	0	4.433.027	14.173.473	10.035,142	5.264,469
DIMAQ PPI signalétique	Financement de l'Etat	0	0	0	0	0
	Autres financements publics	5.752	5.752	0	0	0
DIMAQ PPI Bih Univ Provisione	Financement de l'Etat	5.752	0	0	0	0
	Autres financements publics	0	0	0	0	0
DIMAQ PPI aménagements payagers PDA	Financement de l'Etat	0	0	0	0	0
	Autres financements publics	0	0	0	0	0
HORS PPI	Financement de l'Etat	0	0	0	0	0
	Autres financements publics	0	0	0	0	0
Plan de Reliance	Personnel	0	1.374.399	2.748.798	0	0
	Investissement	4.123.197	1.374.399	2.748.798	0	0
TOTAL	Personnel	51.822.886	17.541.429	19.842.701	8.925.917	5.056.858
	Investissement	51.822.886	2.967.778	3.232.728	2.013.379	1.088.350
TOTAL	Personnel	62.103.887,24	21.298.254	23.455.165	11.129.090	6.151.208
	Investissement	62.103.887,24	2.967.778	3.232.728	2.013.379	1.088.350

RETOUR AU  
SOMMAIRE

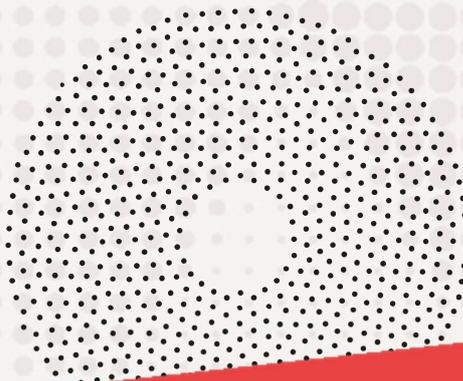
		Réalisé 2020	BR1 2021 (voté le 26/11/2021)	Budget Initial 2022	
Stocks initiaux	1 Niveau initial de restes à payer	1,314,925	1,361,095	7,750,287	
	2 Niveau initial du fonds de roulement	41,087,525	37,329,572.1	34,561,713.60	
	3 Niveau initial du besoin en fonds de roulement	-5,791,230	-5,288,047.1	-4,219,433.8	
	4 Niveau initial de la trésorerie	46,878,754	42,617,619	38,781,147	
	4.a dont niveau initial de la trésorerie fléchée	-420,372	117,852	-187,598	
4.b dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	47,299,126	42,499,767	38,968,745		
Flux de l'année	5 Autorisations d'engagement	146,483,143	162,278,667	192,152,097	
	6 Résultat patrimonial	1,737,318	1,356,550	1,176,148	
	7 Capacité d'autofinancement (CAF)	5,499,794	4,956,042	5,410,075	
	8 Variation du fonds de roulement	-3,757,953	-2,767,858	502,968	
	9 Opérations bilancielle non budgétaires	SENS	0	0	0
	Nouvel emprunt / remboursement de prêt	+ / -	0	0	0
	Report à nouveau	+	0	0	0
	Remboursement d'emprunt / prêt accordé	+	0	0	0
	Cautionnements et dépôts	-	0	0	0
	10 Opérations comptables non retraitées par la CAF, non budgétaires	SENS	112,861	-11,576	-11,576
	Variation des stocks	+ / -	0	0	0
	Production immobilisée	+	0	0	0
	Annul. recettes ex. ant / Charges sur créances irrécouvrables	-	-114,617	-139,506	-139,506
	Produits divers de gestion courante	+	227,477	127,929	127,929
	11 Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires	SENS	1,232,732	1,262,390	1,700,447
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	-1,232,683	-1,812,422	-2,112,422
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	3,324,946	4,396,657	4,930,481
Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	-242,996	-301,721	-271,721	
Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	-616,534	-1,020,124	-845,890	
			TAB2	-1,185,902.82	
12 Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11		-5,103,546	-4,018,672	-1,185,903	
12.a Recettes budgétaires		141,333,428	150,186,408	171,781,646	
12.b Crédits de paiement ouverts		146,436,973	154,205,080	172,967,549	
13 Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations au nom et pour le compte de tiers		-56,025	-182,200	0	
14 Décalages de flux de trésorerie liés aux autres encaissements / décaissements sur comptes de		-786,385	0	0	
15 Variation de la trésorerie = 12 - 13 - 14		-4,261,135	-3,836,472	-1,185,903	
15.a dont variation de la trésorerie fléchée		538,224	-305,450	3,177,579	
15.b dont variation de la trésorerie non fléchée		-4,799,359	-3,531,022	-4,363,482	
16 Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13 + 14		503,182	1,068,613	1,688,871	
17 Restes à payer		46,170	6,389,192	19,184,548	
Stocks finaux	18 Niveau final de restes à payer	1,361,095	7,750,287	26,934,835	
	19 Niveau final du fonds de roulement	37,329,572	34,561,714	35,064,682	
	20 Niveau final du besoin en fonds de roulement	-5,288,047	-4,219,434	-2,530,563	
	21 Niveau final de la trésorerie	42,617,619	38,781,147	37,595,245	
	21.a dont niveau final de la trésorerie fléchée	117,852	-187,598	2,989,981	
21.b dont niveau final de la trésorerie non fléchée	42,499,767	38,968,745	34,605,263		

Comptabilité budgétaire  
Comptabilité générale



The logo of the University of Lyon 2, featuring three horizontal lines of varying lengths to the left of the text.

**UNIVERSITÉ  
LUMIÈRE  
LYON 2**

A stylized sun or light source composed of a grid of dots, with the density of dots increasing towards the center, creating a gradient effect.

# Budget initial 2022

Conseil d'administration du 26 novembre 2021





# Annexes



# Annexe

## Budget CVEC - année 2022

### 1. Rappel

La vie de campus inclut l'ensemble des services proposés aux étudiants afin d'améliorer leur accompagnement social, de leur proposer des activités culturelles et sportives, de favoriser leurs initiatives et de soutenir les projets associatifs, de mettre en place des actions en faveur de la santé ou de développement durable. Une vie de campus de qualité répond non seulement aux attentes des étudiants mais constitue également un facteur d'attractivité pour les établissements d'enseignement supérieur.

Dans cette optique, la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants a inséré dans le code de l'éducation un nouvel article L. 841-5 qui crée « une contribution destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisée à leur intention ».

Le produit de la CVEC doit permettre de financer des actions dont le but est de favoriser, conformément au I de l'article L. 841-5 du code de l'éducation, l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants, ainsi que la prévention et l'éducation à la santé.

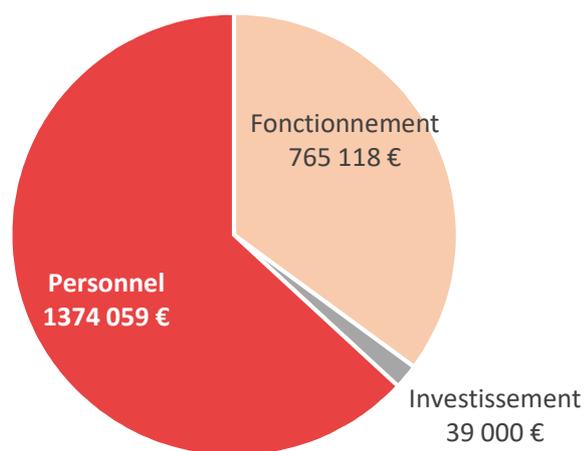
### 2. Le budget 2022

L'établissement fait le choix d'un reporting en année civile. A ce titre, les dépenses portées en 2022 au titre de la CVEC seront exécutées de janvier à décembre et financées :

- Par le solde de la contribution au titre de l'année universitaire 2021-2022 ;
- Par l'acompte de la contribution au titre de l'année universitaire 2022-2023.

Le budget 2022 s'élève à 1 702 386€. Le tableau ci-dessous récapitule les actions qui y sont inscrites, présentées par axes thématiques. Les crédits inscrits au budget de la CVEC comprennent 59,2 % de crédits de personnel (masse salariale du SSU, de la mission handicap, des ambassadeurs culturels...) contre 63,1% l'année dernière, 36,4% de fonctionnement dont une enveloppe prévisionnelle au titre de dépenses COVID et une consacrée au projet de mise en place d'un service inter-universitaire de santé mentale (35,1% au BI 2021) et 4,3% de dépenses d'investissement (pour mémoire, 1,8 % au BI 2021).

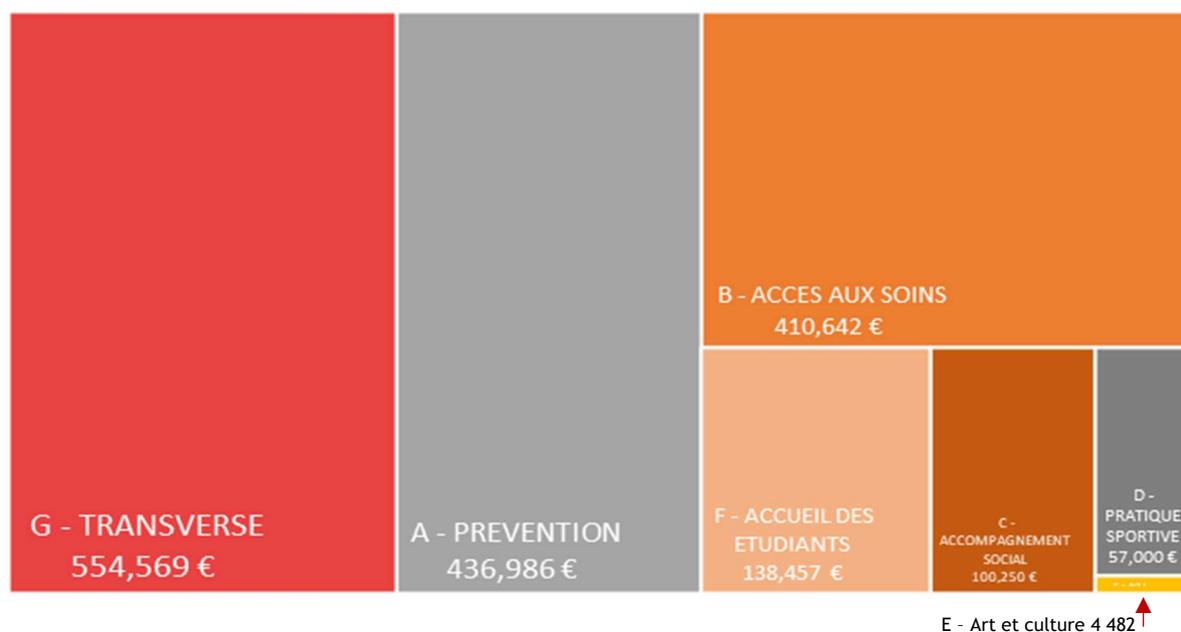
NB : le budget présenté ici est prévisionnel et susceptible d'évoluer en fonction du contexte sanitaire. Une note du ministère préconise en effet, lorsque cela est possible, de financer les dépenses induites par l'adaptation de l'établissement au Covid-19 *via* le produit de la CVEC.



L'établissement a fait le choix de structurer ses actions CVEC en sept catégories :

- Prévention (axe A) ;
- Accès aux soins (axe B) ;
- Accompagnement social (axe C) ;
- Pratique sportive (axe D) ;
- Art et culture (axe E) ;
- Accueil des étudiants (axe F) ;
- Actions transverses (axe G).

La répartition pour 2022 selon les sept axes précités est la suivante :



Le détail des projets inscrits pour 2022 est présenté ci-dessous.

## BUDGET PREVISIONNEL CVEC 2022

Axes	Intitulé du projet	Services	Fonctionnement	Investissement	Personnel	2022 Total projet	2022 Total axe
A - PREVENTION	actions de prévention menées par le SSU	SSU	23 628 €	1 000 €	212 358 €	236 986 €	436 986 €
	Projet service inter-universitaire en santé mentale	SSU	200 000 €			200 000 €	
B - ACCES AUX SOINS	Fonctionnement total du SSU (tous comptes budgétaires)	SSU	40 000 €	3 000 €	367 642 €	410 642 €	410 642 €
C - ACCOMPAGNEMENT SOCIAL	Subvention Crèche Equal +aides étudiants	SVE	40 250 €			40 250 €	100 250 €
	Remboursements / exonérations frais inscriptions	SVE	26 000 €			26 000 €	
	Projet précarité étudiante	SVE	5 000 €			5 000 €	
	Convention Secours populaire	SVE	5 000 €			5 000 €	
	Aide sociale	SVE	24 000 €			24 000 €	
	gratuité sport / prise en charge 20 euros	SUAPS	40 000 €			40 000 €	
D - PRATIQUE SPORTIVE	pratique en autonomie - vacataires étudiants	SUAPS			17 000 €	17 000 €	57 000 €
	achat de matériel	SUAPS					
	Battle hip-hop	Service Culture	1 632 €			1 632 €	
E - ART ET CULTURE	Concours d'éloquence	Service Culture	2 850 €			2 850 €	4 482 €
	chargé de projet culturel	Service Culture			51 457 €	51 457 €	
F - ACCUEIL DES ETUDIANTS	ambassadeurs culturels	Service Culture			10 000 €	10 000 €	138 457 €
	Budget participatif étudiant 1 & 2 (15 k€ et 30k€)	SVE	45 000 €			45 000 €	
	Forums Associations étudiantes	SVE	15 000 €			15 000 €	
	Animation campus/ cafés de la MDE	SVE	17 000 €			17 000 €	
	Dépenses RH transverse aux actions- assistante sociale 100%	SVE			33 436 €	33 436 €	
G - TRANSVERSE	Messe salariale Mission handicap	SVE			123 133 €	123 133 €	554 569 €
	Dépenses prévisionnelles COVID	MULTIPLE			193 000 €	193 000 €	
	Enveloppe transverse commission CVEC nouveaux projets	DVEC	55 000 €	70 000 €		125 000 €	
	Financement des projets associatifs	SVE	80 000 €			80 000 €	
	<b>TOTAL</b>			<b>620 360 €</b>	<b>74 000 €</b>	<b>1 008 026 €</b>	



